C.R.I.C. N° 78 (2021-2022)
4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine

Lundi 6 décembre 2021

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance....1

Organisation des travaux....1

Examen de l'arriéré....1

Interpellations et questions orales....1

Question orale de M. Di Mattia à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « le suivi du plan stratégique lié au tourisme fluvial »

Intervenants : M. le Président, M. Di Mattia, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière....1

Question orale de M. Di Mattia à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « les pertes attendues par les opérateurs touristiques suite à l'annulation des séjours scolaires » ;

Question orale de Mme Goffinet à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « les conséquences des mesures du Comité de concertation pour le secteur du tourisme »

Intervenants : M. le Président, M. Di Mattia, Mme Goffinet, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière....3

Question orale de M. Di Mattia à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'actualisation des réglementations relatives aux infrastructures de la petite enfance dans le cadre des projets du Plan de relance de la Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Di Mattia, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière....5

Reprise de la séance....7

Projets et propositions....7

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 8 et 8bis) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 8 et 8bis) ;

Budget des unités d'administration publique (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 10 partim à 10ter partim) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 10 partim à 10ter partim).....7

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, Mme Kelleter.....7

Exposé de Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière

Intervenants : M. le Président, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, Mme Grovonius.....8

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Dumont, Premier Auditeur à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, M. Dumont, Premier Auditeur à la Cour des comptes, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....10

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, M. Dumont, Premier Auditeur à la Cour des comptes, M. Di Mattia, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, Mmes Kelleter, Ahallouch, M. Agache, Mme Sobry.....13

Reprise de la séance.....41

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 8 et 8bis) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 8 et 8bis) ;

Budget des unités d'administration publique (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 10 partim à 10ter partim) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 10 partim à 10ter partim).....41

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, Mme Sobry, M. Di Mattia, Mme Kelleter, M. Agache.....41

Vote.....55

Confiance au président et au rapporteur.....55

Organisation des travaux (Suite).....55

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....55

Interpellations et questions orales retirées.....55

Liste des intervenants.....56

Abréviations courantes.....57

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Présidence de M. Maroy, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 11 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DI MATTIA À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE LIÉ AU TOURISME FLUVIAL »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Di Mattia à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « le suivi du plan stratégique lié au tourisme fluvial ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

M. Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, c'est une question de suivi, plus précisément du suivi stratégique lié au tourisme fluvial. Je vous annonce d'ores et déjà que j'aurai l'occasion d'en discuter lors de l'examen budgétaire, mais la cellule « Tourisme fluvial » du SPW MI a réalisé, en collaboration avec le CGT, un plan stratégique 2020-2024 relatif au développement du tourisme fluvial en Wallonie.

L'objectif de ce plan est de faire de ce tourisme un secteur attractif – chose que nous voulons tous, j'imagine – muni d'infrastructures appropriées, partagées entre tous les usagers et proposant une offre pertinente d'activités touristiques et de loisirs qui se pratiquent sur et le long des rivières, fleuves, canaux et plans d'eau.

Concernant les discussions avec le secteur, avez-vous concrétisé la mise en place d'un comité de concertation dédié au tourisme fluvial ? Dans quel délai espérez-vous présenter au Gouvernement son décret de constitution ? Pouvez-vous nous assurer, vis-à-vis des composantes de ce comité, qu'une dynamique de consultation des acteurs sera bel et bien entamée ?

Par ailleurs, concernant le souci d'accorder l'offre touristique à la demande, le cadastre de l'offre existante à proximité des infrastructures fluviales a-t-il été réalisé ? Je fais référence à une précédente question : « Comment comptez-vous valoriser cette offre particulière sur la base des données pivots gérées par le CGT ou des données numériques de manière plus générale ? ».

Vos services ont-ils développé des indicateurs pour évaluer concrètement le potentiel du tourisme fluvestre sur base d'attentes identifiées par un échantillon de clients ? Avez-vous déjà fait se rencontrer les instances et autres groupes de travail – *task force* vélo, CITW, WBT, et cetera – qui pourraient contribuer à renforcer la stratégie de développement dédiée à ce type de tourisme ?

Concernant la promotion à la représentation, des canevas d'outils promotionnels sont-ils en cours de réalisation ou de finalisation ? Avez-vous lancé le développement de l'application mobile relative à ce secteur ? Des moyens sont-ils, comme annoncé, d'ores et déjà dédiés à la nécessaire harmonisation de la signalétique à l'échelle wallonne ?

Merci d'avance pour la réponse à toutes ces questions.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Monsieur le Député, comme déjà mentionné, le développement du tourisme fluvial et fluvestre représente un potentiel de

développement touristique et économique pour la Wallonie. Je vous reconfirme ma détermination à mettre en œuvre rapidement les actions visant à mieux exploiter le potentiel touristique de nos voies d'eau, en cohérence avec la DPR et aussi avec la stratégie 20-30.

Le potentiel du secteur est certain et les projets pour le développer existent déjà. J'ai donc souhaité pouvoir concrétiser ces projets afin de les inscrire dans le Plan de relance de la Wallonie et répondre aux attentes dès maintenant.

Dans le cadre de ce plan, le CGT lancera donc, en 2022, un premier appel à projets de 8 millions d'euros en vue d'améliorer l'offre d'infrastructures touristiques en la matière.

Par rapport à la réflexion des administrations, il y avait des éléments positifs et des éléments moins enthousiasmants. La stratégie proposée par l'administration n'était, à mes yeux, pas opérationnelle et ne présentait pas de plan d'action concret.

La première action qui était proposée était l'adoption d'un décret créant un comité de concertation rassemblant près de 30 personnes pouvant lui-même se diviser en groupes de travail. Si la concertation est nécessaire, ce commissionnement avec rémunération ne m'est pas paru pertinent. La Wallonie a besoin de concrétiser des projets, pas de financer des plans ou des structures.

La réponse aux besoins en matière de tourisme fluvial et fluvestre se traduit donc par la mise en œuvre du PRW.

Il y avait des propositions intéressantes, notamment en termes de cadastre et de boîte à outils. En parallèle, le CGT opérationnalise, avec le partenariat du CITW, donc du comité technique, et le SPW Mobilité et Infrastructures, une boîte à outils du tourisme fluvial et fluvestre.

Le SPW MI réalise également un état des lieux des infrastructures existantes et donc un deuxième appel à projets de 5 millions d'euros est prévu dans le cadre du PRW à l'horizon 2023. Il s'appuiera notamment sur cet état des lieux et sur cette étude. Cet appel à projets visera à la création et à l'amélioration de plus petites infrastructures telles que des zones de baignades ou des ports de plaisance.

L'objectif est de développer un maillage cohérent sur les voies d'eau couvrant toute notre Région de manière différentiée en fonction des besoins et des opportunités. La concertation proposée entre les acteurs et l'administration pourra se réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de ces projets.

En ce qui concerne PIVOT, je tiens à rappeler qu'il s'agit d'une base de données et non pas d'un outil de valorisation à proprement parler. En lien avec la stratégie digitale, le développement de l'offre touristique devra figurer dans cette base de données qui est vouée à évoluer afin de permettre la mise en avant de l'offre au travers des outils de promotion, dont visitwallonia.be.

La pertinence d'une application mobile dédiée doit cependant être évaluée en lien avec les outils et les actions de promotion de la Wallonie.

Quant aux statistiques relatives au tourisme fluvial, le SPW MI et l'OWT – l'Observatoire wallon du tourisme – travaillent à la collecte de données visant à connaître :

- la fréquentation des ports de plaisance et des itinéraires privilégiés. Un questionnaire sera envoyé aux concessionnaires des ports fin 2021, donc c'est bientôt ;
- le développement d'indicateurs permettant de mieux connaître le poids économique du tourisme fluvial et fluvestre et de le mettre en valeur. Ce qui se fera également en lien avec le Plan de relance.

En ce qui concerne les instances et les groupes de travail, des contacts ont été pris avec chacune des parties afin de les sensibiliser aux différents aspects qui seront mis en œuvre dans le cadre du développement de l'offre fluviale et fluvestre.

M. le Président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Ma réplique sera relativement courte.

D'abord, remercier Mme la Ministre pour avoir bien voulu partager ces informations qui sont réellement précieuses à ce stade-ci. Dès lors, je me félicite du fait qu'il y ait un premier appel de 8 millions d'euros – un appel à projets piloté par le CGT – et, par ailleurs, un deuxième type d'action sur le cadastre et la boîte à outils qui est essentielle.

Donc, si vous nous garantissez, à ce stade, Madame la Ministre, que l'on ne va pas créer une cathédrale dans un désert, mais que l'on va travailler de manière efficace, efficiente, mais avec un souci de concertation et une vraie vision prospective, je m'en réjouis et j'aurai l'occasion de revenir plus en détail dans les mois à venir.

QUESTION ORALE DE M. DI MATTIA À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LES PERTES ATTENDUES PAR LES OPÉRATEURS TOURISTIQUES SUITE À L'ANNULATION DES SÉJOURS SCOLAIRES »

QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LES CONSÉQUENCES DES MESURES DU COMITÉ DE CONCERTATION POUR LE SECTEUR DU TOURISME »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, de :

- M. Di Mattia, sur « les pertes attendues par les opérateurs touristiques suite à l'annulation des séjours scolaires » ;
- Mme Goffinet, sur « les conséquences des mesures du Comité de concertation pour le secteur du tourisme ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

M. Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, en fait, c'est une question qui est à mi-chemin entre la question orale et la question d'actualité puisque, dans la foulée du dernier Comité de concertation, la ministre de l'Éducation a été forcée de prendre une série de mesures pour enrayer la quatrième vague du coronavirus.

Parmi ces mesures, on retrouve l'annulation des séjours scolaires jusqu'à la période de carnaval, ce qui implique que les responsables d'hébergements et les organisateurs de séjours scolaires ne pourront pas accueillir les classes de neige, les classes de mer et classes vertes prévues. Nombreux sont les acteurs du tourisme à vivre principalement d'activités avec nuitées destinées aux publics scolaires et à être particulièrement inquiets.

Nul ne doute que des reports seront envisagés une fois les conditions sanitaires meilleures – ce que nous espérons tous –, mais c'est un nouveau coup dur pour une série d'acteurs spécialisés dans ce type de créneaux de villégiature.

À l'instar d'autres mesures prises par le Gouvernement pour soutenir les hébergements touristiques au plus fort de la crise, allez-vous débloquer des moyens complémentaires pour permettre aux acteurs, à savoir les responsables de gîtes de plus grande capacité, les ASBL dont le cœur de cible est l'accueil du public scolaire ou encore les agences de voyages spécialisées dans ces types de séjours, de compenser les pertes financières, ou au moins une partie d'entre elles, liées à l'annulation des séjours scolaires jusqu'au congé de carnaval ?

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, comme mon collègue l'a dit, c'est à mi-chemin entre une question d'actualité et des faits qui se sont passés puisque, entre le moment où j'ai rédigé, moi aussi, ma question, il y a eu un CODECO de plus.

Les différentes décisions liées au CODECO ont impacté, une nouvelle fois, le secteur du tourisme en imposant des mesures strictes, tant pour l'accès à l'HORECA que pour les évènements publics. De nouveau, de nombreux opérateurs ont fait part de leurs incrédulités suite à ces mesures. Le contexte sanitaire et ces nouvelles mesures ont, dès lors, eu un impact sur les activités à caractère touristique. On a pu constater l'annulation de certaines de ces activités, que ce soit notamment les marchés de Noël et l'instauration d'un droit d'entrée pour d'autres, ou encore une réduction du nombre de personnes tolérées, avec comme conséquence une perte de rentrées pour les artisans, mais aussi pour bon nombre d'opérateurs et d'acteurs présents.

Liée à cela, il y a la mesure concernant les voyages scolaires avec nuitées, qui ont été suspendus jusqu'au carnaval. Récemment, tout simplement, toute activité extrascolaire est supprimée jusqu'à Noël.

Ma première question, Madame la Ministre, c'est tout simplement de savoir si vous avez été consultée sur ces mesures. Dans l'affirmative, avez-vous pu faire part de votre avis ?

Suite à l'annonce de ces différentes mesures, je voulais savoir si vous aviez déjà eu l'occasion de rencontrer les différents acteurs concernés pour pouvoir les écouter, mais surtout pour pouvoir évaluer l'impact de ces mesures et, comme l'a dit mon collègue, envisager, le cas échéant, des mesures de soutien.

Très clairement, je voudrais savoir s'il existe ou s'il y a une réflexion sur la mise en œuvre de nouvelles aides pour le secteur. Ce point a-t-il été ou va-t-il être discuté, comme d'autres – puisque ce n'est pas le seul secteur qui est touché par les mesures ? Le Gouvernement va-t-il se positionner par rapport à ces différents éléments ?

Enfin, concernant la dernière mesure qui a été prise, puisque toutes les activités d'accueil au niveau de l'extrascolaire pour l'enseignement sont supprimées

jusque Noël, n'y a-t-il pas moyen d'anticiper, d'avoir une réflexion à plus long terme afin d'avoir une communication vis-à-vis de ces différents secteurs qui souffrent des mesures qui changent plus que quotidiennement et pour leur donner quelques perspectives ? Donc, je voulais vous entendre par rapport à cet aspect des choses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Madame et Monsieur les Députés, je voudrais rappeler que l'objectif des mesures du Comité de concertation est de limiter la propagation du virus et de réduire la pression sur nos soins de santé. De fait, il n'est jamais agréable de limiter les activités et les contacts sociaux.

Comment cela se passe-t-il ? Par rapport à la consultation préalable sur les mesures, le Gouvernement wallon a l'habitude de se concerter avant chaque CODECO afin d'aborder les orientations des discussions et des décisions ainsi que leurs implications potentielles.

Au niveau des opérateurs touristiques, il y a des contacts qui sont toujours en cours, que ce soit avant ou après les CODECO. Un exemple concret de ces contacts : samedi dernier – donc, pas ce samedi-ci –, il y avait un doute au niveau de la compréhension de l'arrêté ministériel qui était sorti le samedi matin au sujet, notamment, de la fréquentation des gîtes. Dès le matin, on a pu travailler en collaboration avec le Centre de crise et les opérateurs touristiques pour clarifier, notamment via les FAQ, les questions. Très vite, le secteur a été rassuré des mesures qui ont été prises. Donc, on est vraiment en temps réel sur la balle pour accompagner le secteur en difficulté.

L'interdiction des séjours scolaires aura malheureusement des répercussions sur le tourisme wallon et, bien sûr, je le déplore.

Par rapport à la limitation des voyages scolaires, je tiens à rappeler que les voyages scolaires sans nuitée restent autorisés, je pense. Quoi que, à vérifier avec le dernier CODECO. C'est peut-être une indication à vérifier.

Par rapport aux données, l'Observatoire wallon du tourisme avait déjà mis en évidence que les hébergements de jeunesse avaient vu leur nombre de nuitées chuter de 56 % entre 2019 et 2020. Ce secteur a pris de plein fouet la crise covid puisque la diminution était de 41 % pour l'ensemble des hébergements touristiques wallons. L'OWT dispose actuellement de chiffres provisoires de fréquentation issus de l'enquête de la Direction générale de statistique du SPF Économie, donc Statbel.

Pour les mois de janvier à août 2021, on y constate, toujours par rapport à 2019, une baisse globale de 26 % du nombre de nuitées dans les hébergements et de 28 % pour le secteur de la jeunesse plus spécifiquement. L'interdiction de séjours scolaires risque donc d'amplifier cette chute.

En ce qui concerne les mesures globales de soutien, si des mesures de soutien aux différents secteurs impactés doivent être envisagées, elles devront l'être de manière transversale et le Gouvernement wallon évaluera l'impact de ces mesures sur les secteurs de manière globale.

Depuis le début de la crise, en cas de difficultés majeures, pour certains acteurs, il y a aussi des contacts qui sont pris avec des structures adéquates. J'entends par là, par exemple, la SOGEPA ou la SOCAMUT.

J'ai également pris contact avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'évaluer les pistes de solution, de manière conjointe, à ces mesures qui concernent également, au premier plan, la jeunesse et l'enseignement obligatoire.

Enfin, je voudrais rappeler que les séjours au sein des hébergements touristiques sont autorisés en fonction de leur capacité, en ce compris les hébergements d'une capacité supérieure à 15 personnes. Donc, là, on n'est pas dans la situation que l'on a connue lors de l'année 2020 et une partie de l'année 2021.

La seule restriction concernant les hébergements de grande capacité est l'interdiction d'inviter des personnes extérieures à partir du moment où l'hébergement a été loué pour 15 personnes ou plus, sauf pour un mariage ou pour des funérailles.

Je suis, comme je vous l'ai indiqué, en contact permanent avec les acteurs de secteur et les associations professionnelles du secteur, compte tenu des décisions de ces dernières semaines, par exemple, comme je vous l'ai précisé dans l'exemple de la semaine dernière, avec le secteur des gîtes, pour les informer et être à l'écoute de leurs demandes et points d'attention.

Voilà, à ce stade, ce que je pouvais vous indiquer sur la situation qui découle des décisions du CODECO.

M. le Président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Je tiens à saluer votre réactivité, votre promptitude, votre célérité à vous adapter, Madame la Ministre.

À vrai dire, nous sommes tous, en fonction de nos responsabilités, contraints de nous adapter et nous le faisons au nom d'une certaine rationalité et dans l'intérêt collectif.

Il n'empêche que – juste une remarque que je me permets de partager avec vous, si ce n'est déjà fait, je ne

fais pas de procès d'intention du tout –, peut-être une attention toute particulière pour des opérateurs dont une majorité de leur activité ou un pourcentage significatif est dévolu à un public scolaire. Je pense principalement à des voyagistes qui combinent et le voyage et le séjour, notamment pour des classes de neige. Cela arrive assez régulièrement, quel que soit le réseau des écoles. Ces opérateurs ont une double, voire une triple, peine. Il y a donc, peut-être au-delà des mesures transversales et des mesures globales qui sont de toute façon à saluer – nous avons eu l'occasion de saluer à plusieurs reprises l'action du Gouvernement wallon – une attention toute particulière à avoir. Comme d'autres, dans le cadre de ces différentes vagues, ils ont accumulé un certain nombre de handicaps.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, de nous avoir fait écho de comment se passaient les préparations d'un CODECO.

Il serait intéressant que vous ayez un contact privilégié avec Mme Désir, car je vous confirme que la circulaire budgétaire de vendredi supprime toute activité extrascolaire jusqu'à Noël. J'ose espérer que cela ne va pas encore se postposer pour coller avec l'autre date, qui était fixée auparavant, celle du mois de février.

Je vous invite à avoir un échange avec Mme Désir pour avoir une vision globale de la situation, de continuer à discuter avec le secteur et d'être attentive à chaque opérateur, chaque acteur, parce que les réalités de terrain sont parfois fort différentes, vous l'avez évoqué vous-même, Madame la Ministre. Lorsque le CODECO prend une décision, jusqu'à sa concrétisation, il y a un laps de temps qui fait que les opérateurs se posent beaucoup de questions.

Je continuerai à vous interpeler prochainement sur les mesures que prendra le Gouvernement en matière de soutien.

QUESTION ORALE DE M. DI MATTIA À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'ACTUALISATION DES RÉGLEMENTATIONS RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE DANS LE CADRE DES PROJETS DU PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Di Mattia à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'actualisation des réglementations relatives aux infrastructures de la petite enfance dans le cadre des projets du Plan de relance de la Wallonie ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

M. Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, dans le cadre du Plan de relance européen, le Gouvernement wallon propose d'augmenter le nombre et aussi la qualité des places d'accueil, subventionnées ou pas, pour la petite enfance, en vue du maintien sur le marché de l'emploi d'une partie de la population en âge de travailler.

Les 3 143 places annoncées ne rencontreront pas le taux de couverture d'une place subventionnée pour trois enfants wallons, mais constituent un pas important et conséquent.

Les concertations entre les administrations impliquées, à savoir l'ONE et le SPW IAS, devaient mener à la rédaction d'un protocole d'accord entre la Région wallonne et la Fédération.

Par ailleurs, d'autres acteurs sont aussi consultés dans ce cadre, notamment l'Union des villes et communes de Wallonie qui annonçait fin octobre, sur son site, vous avoir transmis les conclusions concernant les dispositions qu'elle estime nécessaires à l'actualisation des réglementations relatives aux infrastructures de la petite enfance.

Dans la perspective de la publication de l'appel à projets pour la création de places supplémentaires et d'une révision du taux de couverture de places disponibles que vous souhaitez plus en adéquation avec les réalités de l'emploi par province, quels arguments comptez-vous privilégier dans le cadre de la concertation avec Mme Linard, la ministre compétente pour l'ONE à la Fédération ?

Cette révision sera-t-elle intégrée dans le nouveau protocole d'accord entre les deux entités fédérées ? À

quel moment comptez-vous le présenter en séance de gouvernement ?

Par ailleurs, face aux difficultés financières des pouvoirs locaux en charge des milieux d'accueil, quelles mesures allez-vous prendre pour maintenir les places déjà ouvertes en parallèle de la création de nouvelles places ?

À la lumière des conclusions de l'Union des villes et communes de Wallonie, comptez-vous prendre des initiatives pour actualiser rapidement la réglementation liée aux infrastructures de la petite enfance ?

Comment évaluez-vous l'impossibilité pour les communes qui délèguent cette gestion à une intercommunale de bénéficier de subsides à l'infrastructure alors que tous les frais et les responsabilités liés au bâtiment incombent à l'autorité communale ?

Je vous remercie par avance.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Monsieur le Député, les concertations avec mes collègues, Mmes Linard et Morreale, et les administrations concernées – le SPW IAS de notre côté et l'ONE du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles – ont mené à la rédaction d'un projet de protocole d'accord qui formalise les engagements de la Région wallonne et de la Communauté française pour la période 2021-2026.

Les principaux critères mis en avant dans celui-ci, pour la sélection des projets, tiennent compte des taux de couverture globale et en places subventionnées, de la situation socioéconomique de l'entité géographique, du délai d'entrée en opérationnalité, de l'accessibilité permettant de rencontrer les besoins d'accueil résultant de situations sociales particulières, de l'accessibilité et de l'implantation de l'infrastructure, des objectifs énergétiques poursuivis et de la qualité du bâti.

Le protocole d'accord devrait être présenté au Gouvernement dans le courant du mois de décembre. Après approbation du protocole par le Gouvernement wallon et par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'appel à projets commun sera lancé.

En parallèle du protocole d'accord portant sur la stratégie 2021-2026, il est proposé de mettre en place un cadre de collaboration plus structurel entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ainsi, un avant-projet d'accord de coopération est également soumis à l'approbation du Gouvernement en même temps que le protocole d'accord.

Il reprend les termes de l'appel à projets 2021-2026 qu'il remplacera lorsqu'il entrera en vigueur et permettra de doter les entités d'un outil juridique solide pour envisager le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance à l'avenir dans un cadre précisant les engagements et obligations de chaque partie.

Il stabilisera juridiquement le mécanisme éprouvé à l'occasion des trois plans Cigogne du passé.

Il instituera un cadre de travail permettant à la Région et à la Communauté de lancer ces appels à projets à chaque fois que leurs gouvernements en conviennent. Les conditions de recevabilité, les critères de classement et de sélection et le régime de subventionnement y sont définis en laissant aux gouvernements les habilitations utiles pour compléter ou préciser ces normes si besoin. Il s'agit de poser ici les balises minimales des appels à venir.

En ce qui concerne les places existantes, les pouvoirs locaux peuvent, pour la partie « Infrastructures », introduire une demande de subvention dans le cadre de l'arrêté de 1983 ou de leur plan d'investissement communal.

Par ailleurs, comme la matière est régie par l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 8 juillet 1983, dont la dernière révision date de 2001, j'ai considéré comme indispensable d'actualiser la réglementation en tenant compte d'un objectif de simplification des procédures, d'objectivation, de modernisation, de concertation et de concordance avec la nouvelle réglementation ONE, c'est-à-dire la réforme des milieux d'accueil de l'enfance, adoptée en 2019, et des constats posés dans le fonctionnement lors des plans précédents.

Un projet de décret répondant à ces objectifs est actuellement soumis à l'avis de l'Inspection des finances et sera déposé au Gouvernement dans la foulée de la réception de cet avis.

Dans ses conclusions, l'Union des villes et communes de Wallonie rappelle que la réglementation ne permet pas l'octroi de subsides à l'infrastructure lorsque l'unicité entre le demandeur des subsides à l'infrastructure et le gestionnaire de la crèche n'est pas respectée.

Le protocole d'accord prévoit, sous certaines conditions, la possibilité pour un porteur de projets « Infrastructures » qui ne serait pas le futur gestionnaire de la crèche de bénéficier du subside.

Dès lors, les communes qui délèguent la gestion de la crèche à une intercommunale pourront introduire une

demande de financement en infrastructure, conformément au protocole d'accord.

Cette possibilité est également prévue dans les travaux de révision de la base légale régissant l'octroi de subsides dans le cadre des crédits prévus au budget ordinaire de la Région.

Pour le fonctionnement, comme vous le savez, c'est ma collègue, Mme la Ministre Bénédicte Linard, en charge de la Petite Enfance à la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui pourra répondre à vos questions concernant les difficultés financières des pouvoirs locaux à maintenir les places déjà ouvertes.

Au niveau de ma responsabilité et en commun avec mes collègues, trois projets – un protocole d'accord, un accord de coopération et un décret – sont dans le *pipe*. Merci pour votre attention.

M. le Président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Je remercie Mme la Ministre parce que ses réponses sont particulièrement complètes et viennent compléter les informations qui me manquaient.

Vous répondez complètement, y compris aux revendications qui me semblent légitimes et également aux deux gouvernements fédérés, émises par l'Union des villes et communes. Je verrai sur pièce et je ne manquerai pas, pour les questions restant en suspens, d'interroger Mme Bénédicte Linard au niveau de la Fédération.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 14 heures 42 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 39 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1*BIS*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 8 ET 8*BIS*) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 8 ET 8*BIS*)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 10 *PARTIM* À 10*TER PARTIM*) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 10 *PARTIM* À 10*TER PARTIM*)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1*bis*) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 8 et 8*bis*) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 8 et 8*bis*) ;
- du budget des unités d'administration publique (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 10 *partim* à 10 *ter partim*) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 10 *partim* à 10 *ter partim*).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – Je propose M. Agache comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Agache est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Monsieur le Président, je salue à nouveau l'ensemble des députés de cette commission ainsi que la Cour des comptes.

Il me revient le plaisir de vous présenter le budget initial 2022. J'ai un PowerPoint qui va vous présenter les principales différences et les actions qui vont rythmer mes actions dans le cadre de la mise en œuvre de ce budget.

Il y a tout d'abord un rappel de l'ensemble du budget par rapport au budget wallon, que ce soit en crédits d'engagement ou en crédits de liquidation. En bleu, les 3,4 milliards d'euros qui relèvent de l'ensemble de mes compétences. Ne voyez aucune allusion dans les couleurs présentées sur le PowerPoint.

Quelles sont les principales variations qui marquent ce budget 2022 ?

Tout d'abord, en termes d'indexation, l'ensemble des UAP ont vu leur dotation augmenter dans le respect des règles d'indexation liées aux facteurs macroéconomiques :

- 76 000 euros pour le Service social ;
- 906 000 euros pour le Commissariat général au tourisme ;
- 235 000 euros pour WBT ;
- 903 000 euros pour l'Agence wallonne du patrimoine ;
- 1 090 000 euros pour FamiWal ;
- 146 000 euros pour la branche « Familles » de l'AViQ.

En termes de fonction publique, quels sont les éléments marquants ?

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Il y a un petit souci technique. Je propose, si les collègues dans l'autre salle sont d'accord, de poursuivre l'exposé en attendant que le service technique du Parlement résolve le problème ; à moins que les collègues aient un souci majeur à ce que l'on poursuive. Si tel est le cas, parlez bien fort parce que je ne vous vois plus.

Mme Grovonius (PS). – Allez-y, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Comment avons-nous budgété les moyens en ce qui concerne les rémunérations des agents du SPW ?

Nous sommes partis d'une photographie des besoins existants au 30 juin 2021 – c'est déjà la méthode que nous avons adaptée lors du budget 2021 –, auxquels nous avons ajouté des variables prévisibles telles que les dossiers d'engagement et de recrutement en cours au 30 juin 2021, la finalisation des plans de personnel et une hypothèse de départ naturelle.

Concernant l'informatique, il y a pas mal de projets. La digitalisation des services publics est un enjeu majeur, notamment dans le cadre des différents plans de relance. À pointer, 5 millions d'euros dans le programme SPW Digital, qui consiste en des leviers informatiques ciblés dans l'opération budget base zéro pour les vagues 1 et 2, et 5,380 millions d'euros dans le programme 12.039 pour la gestion informatique du SPW, qui concerne l'achat de matériel pour le SPW et le SPW Digital.

En ce qui concerne le tourisme, vous aurez remarqué que la dotation octroyée à l'ASBL Wallonie Belgique Tourisme est payée directement par le budget du SPW et ne transite donc plus par le Commissariat général au tourisme. Les moyens sont stables pour le Commissariat général ou tourisme et Wallonie Belgique Tourisme, hormis l'indexation de leur dotation concernant les paramètres macroéconomiques.

Les crédits du Plan de relance et de la Facilité européenne seront directement payés par les crédits présents dans le programme 10.122 dédié au Plan de relance et au PNRR, et logé dans les allocations budgétaires du ministre-président. Les provisions réalisées seront donc reventilées lorsque les projets seront engagés. J'essaierai après de passer en revue quelques projets marquants.

En termes de sécurité routière, les moyens de la sécurité routière sont répartis dans deux fonds.

Le Fonds de la sécurité routière est porté à 6,8 millions d'euros. Il y a donc une augmentation par rapport à 2021 de 1,7 million d'euros. Ce fonds sert essentiellement à des actions de prévention. Ce montant, qui est donc une hausse des dépenses, a été adapté suite aux montants réellement constatés à la fin de l'exercice 2020. L'augmentation des dépenses est aussi à signaler sur le Fonds des infractions routières, qui se portent à 20,882 millions d'euros. Dans ce fonds, il y a aussi l'implémentation du plan Radar. La dotation de l'AWSR est aussi possible via ce fonds, contrairement à ce qu'il est indiqué dans le PowerPoint.

Concernant les allocations familiales, c'est un budget conséquent. À l'initial 2022, on estime à près de 2,4 milliards d'euros le montant nécessaire pour les allocations familiales. Il faut mettre en évidence deux choses : une augmentation des coûts des allocations familiales pour près de 106 millions d'euros – c'est principalement une double indexation et la mise en œuvre des suppléments sociaux – et la reprise de l'Orint pour 360 000 euros. Souvenez-vous, l'année dernière, il avait été question que la Flandre se retire de l'Orint. Dès lors, il est important que la Wallonie mette en place son cadastre propre. Il y a donc un montant nécessaire pour obtenir ce cadastre informatisé et poursuivre le paiement des allocations familiales. Cette situation est anticipée depuis assez longtemps par l'AViQ. Il n'y a donc pas de souci à se faire, mais c'est une variation budgétaire à vous signaler.

Concernant les actions 2022 dans le Plan de relance qui vont démarrer en 2022.

En sécurité routière, c'est dans l'axe 2, cela concerne, avec tout le volet Mobilité, mais qui a un impact évidemment sécurité routière, c'est l'instauration des vitesses dynamiques. Une opération pilote sera lancée pour permettre de tester ces limitations de vitesse de manière dynamique pour que ces limitations soient véritablement comprises et respectées par les automobilistes. Il est important d'avoir un système d'information entre l'infrastructure et les véhicules.

C'est un projet que j'ai déjà eu l'occasion d'aborder avec vous et le Plan de relance va nous permettre de démarrer ce projet, en accord et en concertation avec le ministre des Infrastructures routières, M. Henry.

Pour le tourisme, qui se trouve dans l'axe 3, qui est donc l'axe économique, il y a évidemment tout un enjeu qui est de répondre aux recommandations de l'étude stratégique globale et de l'étude digitale qui a fait l'objet, ici, d'une présentation et d'un échange en commission.

J'avais déjà pu esquisser un peu ses orientations. Notamment, c'est assurer la transition digitale du secteur du tourisme. Il y a la transition qui concerne les opérateurs et l'ensemble du secteur, notamment la Région. Pour les opérateurs, il s'agira de mettre en place un chèque numérique pour accélérer la transition numérique du secteur, mais aussi accompagner le secteur à acquérir une plus grande maturité numérique.

En ce qui concerne les acteurs régionaux, il y a l'adaptation de la plateforme VisitWallonia et le site du CGT qui doivent converger vers une plateforme commune et être le point d'entrée unique du secteur du tourisme en Wallonie.

C'est la pérennisation du *pass* VisitWallonia, qui est un nouveau *pass,* qui va permettre de proposer aux touristes des réductions, des bons d'achat aussi, mais surtout de fidéliser la clientèle touristique.

C'est un *pass* qui aura une orientation numérique.

Il y a évidemment la volonté de lancer l'appel à projets pour le développement de l'offre du tourisme itinérant. C'est un des enjeux importants qui ressort de ces études, notamment en matière de tourisme fluvial et fluvestre. Je viens d'évoquer la question il y a quelques instants avec M. Di Mattia.

La volonté aussi de travailler sur les aires de motor-homes et sur les centres et pistes VTT pour renforcer l'offre du tourisme itinérant.

En ce qui concerne le tourisme et le patrimoine, la volonté est de travailler sur des biens à haute valeur patrimoniale. C'est la volonté de lancer un appel à projets pour mettre en valeur certains sites à haute valeur patrimoniale.

C'est une des orientations de la DPR que nous souhaitons mettre en évidence, qui concerne la préservation et la valorisation du patrimoine industriel. La volonté, c'est d'abord de désigner une équipe pluridisciplinaire pour permettre d'avancer puisque c'est assez innovant comme projet.

Pour la petite enfance et les infrastructures, je ne vais pas redétailler tout le plan parce que j'ai déjà eu l'occasion de l'aborder plusieurs fois avec vous. Il y a un plan qui concerne à la fois le Plan de relance wallon, mais aussi la Facilité pour la reprise et la résilience européenne. L'ambition est de créer 3 143 places supplémentaires dans les crèches. Il y a le volet européen, plus ou moins 1 700, je pense, et le volet wallon. Dans le volet européen, c'est prioritairement orienté vers 35 communes qui cumulent toute une série de critères socioéconomiques. La volonté qui a été indiquée à l'Europe et challengée aussi par les autorités européennes, c'est de favoriser la création d'infrastructures là où elles sont le plus manquantes, mais aussi d'avoir un effet sur l'emploi, notamment sur le retour à l'emploi de toute une série de publics qui en sont assez éloignés.

Pour le volet wallon, c'est de permettre de répondre à des demandes de toutes les communes pour atteindre ce taux minimum de 33 % qui est le taux de couverture conseillé par l'Europe, mais aussi de tenir compte des réalités socioéconomiques de différents territoires pour permettre, là où il manque des places d'accueil, de les créer. Il y a appel à projets. Je reviendrai peut-être plus en détail dans les questions tout à l'heure.

Tout ce qui concerne la fonction publique est abordé à l'axe 5 du Plan de relance. C'est tout ce qui concerne l'enjeu pour le tourisme. Je l'ai déjà évoqué, mais c'est un enjeu majeur pour la digitalisation du secteur public wallon. Différents projets concrets sont en cours de construction. C'est la plateforme des aides financières, la plateforme pour accélérer la dématérialisation des procédures de permis en ce qui concerne l'environnement et l'urbanisme. Il s'agit aussi de

déployer la plateforme « Autorisation ». Pourquoi appelle-t-on cela « plateforme » ? Parce qu'en 2021, nous avons créé le SPW Digital, nous avons désigné un CEO qui a pris ses fonctions au mois de mai 2021 et qui doit mettre en place le service SPW Digital qui est en cours de négociation avec les syndicats pour le cadre. Des recrutements sont prévus. L'enjeu de ce SPW Digital est de travailler en toute transversalité et de créer les outils transversaux. Il s'agit vraiment de créer cette informatisation transversale.

Bien évidemment, il y aura toujours une informatisation métier qui sera indispensable compte tenu des différentes spécificités des directions générales, mais le but, et c'est issu des travaux de la CIO Team mise en place en 2019, c'est de mettre en place toute une série de dispositifs transversaux qui peuvent être utilisés par plusieurs directions générales.

Il est évident que dans cet axe, il y a aussi la volonté d'assurer les services, la maintenance et la sécurité qui doivent être associés aux plateformes transversales.

Le Plan de relance comporte aussi un axe 6, à la suite des dramatiques inondations qui ont marqué la Wallonie en juillet dernier. Cet axe comprend tout un volet de reconstruction et de prévention. Concernant mes compétences, je suis concernée par le volet « Ressources humaines » pour mettre en place toute une série de projets qui sont indispensables dans le cadre de la reconstruction. Il y a des engagements de personnel qui sont indispensables. Un montant a été prévu dans le Plan de relance pour de l'engagement sous contrat à durée indéterminée, ainsi que sous contrat CDD, pour un total de 20 millions d'euros si je me souviens bien. C'est dans le Plan de relance, je n'ai plus tous les montants en tête. Il y avait aussi des marchés de service indispensables, notamment pour mettre en place les projets relatifs à la reconstruction des berges, des routes, et cetera.

Le patrimoine, volet « Régional », a également été impacté puisque le centre de conservation et d'étude de Saint-Servais a été inondé et n'est plus praticable. Il a fallu déménager toutes les collections. Tout le volet « Suivi et gestion de la crise » s'élève à plus ou moins 3,4 millions d'euros. C'est aussi budgété dans l'axe reconstruction pour permettre de traiter ces collections et aussi de pouvoir penser à un nouveau centre de conservation et d'étude. Dès lors, il y a un montant prévu dans le volet de l'axe 6. J'ai été assez succincte.

Il y a encore un tableau qui concerne les prévisions. Ce sont des montants qui sont logés dans des AB qui relèvent du ministre-président, mais nous avons estimé – au vu du stade d'avancement de certain projet, tout cela est donc à titre indicatif – pour le Plan de relance pour 2022, il y a 122 millions d'euros de crédits d'engagement qui sont prévus. En liquidation, nous sommes à 37 millions d'euros. Cette différence s'explique parce que ce sont des projets qui vont nécessiter des études avant de pouvoir passer à des travaux. Il y a donc une différence entre l'engagement et la liquidation. Tandis que dans le PNR, on a effectivement des crédits d'engagement qui s'élèvent à 7,6 millions d'euros où les crédits sont égaux et concernent principalement le secteur du tourisme et donc des projets de digitalisation, si je me souviens bien.

J'ai été assez succincte pour laisser au président le temps aux échanges et aux questions avec l'ensemble des parlementaires de cette commission.

M. le Président. – Je ne doute pas qu'il y aura beaucoup de questions.

Nous allons passer aux observations de la Cour des comptes.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Dumont, Premier Auditeur à la Cour des comptes

M. le Président. – La parole est à M. Dumont.

M. Dumont, Premier Auditeur à la Cour des comptes. – Dans son rapport relatif au projet de budget 2022, la Cour traite de plusieurs éléments relatifs à des matières qui relèvent de votre commission. Ils seront abordés selon l'ordre suivi par le rapport.

Tout d'abord, dans son analyse du dispositif des dépenses – page 47 du rapport –, la Cour constate, et c'est récurrent, que de nombreux articles modifient des décrets.

Elle mentionne, entre autres, les articles 187 et 188 qui modifient le Code wallon du tourisme et l'article 216, qui complètent l'article 111 du décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des allocations familiales en précisant les missions de contrôle des prestations familiales.

La Cour observe à nouveau le caractère inadéquat de la pratique consistant à modifier une législation par la technique du cavalier budgétaire. De telles modifications ou créations devraient s'opérer en vertu de procédures décrétales ordinaires.

Deuxième point, parmi les principales évolutions de crédits de dépenses – page 53 du rapport –, la Cour relève que les crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 41.09 « Subvention au CGT pour ses dépenses de fonctionnement » – on est ici dans la division organique 9 – que ces crédits régressent de 14,5 millions d'euros. Cette baisse est compensée, en partie, par le transfert de la dotation de WBT, auparavant inclue dans la dotation au CGT, sur un nouvel article de base 41.11 à hauteur de 10,4 millions d'euros.

Troisième point, toujours parmi les principales évolutions de crédits, mais maintenant pour la division organique 11 « Personnel et affaires générales » – page 59 du rapport –, la Cour relève que les crédits consacrés au personnel et aux affaires générales augmentent de 45 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2021.

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de 40,6 millions d'euros, des crédits dédiés aux rémunérations et aux allocations du personnel du SPW inscrits à l'article de base 11.03 du programme 02 et qui s'élèvent à 576,6 millions d'euros.

Cette augmentation s'explique par les facteurs suivants :

- les procédures d'engagement et de recrutement en cours au moment de l'élaboration du budget ;
- les promotions aux emplois d'encadrement ;
- la mise en œuvre des plans de personnel arrêtés par le gouvernement wallon pour 2021 et 2022 ;
- l'impact de diverses décisions du Gouvernement wallon devant affecter le budget initial 2022 ;
- les départs de membres du personnel.

Ces crédits tiennent également compte de l'indexation des traitements et allocations intervenue en octobre 2021, laquelle n'avait pas été anticipée lors de l'ajustement, ainsi que d'une nouvelle indexation des traitements prévue initialement, selon les estimations du Bureau du plan datant de l'établissement du budget initial, donc datant du mois d'août 2022.

Les prévisions du Bureau du Plan arrêtées cette fois au 9 novembre 2021, avancent comme vraisemblable l'hypothèse d'une indexation, dès le mois de mars 2022, pour les salaires dans la fonction publique. Dès lors, les crédits budgétaires pourraient s'avérer insuffisants et devraient faire l'objet d'un ajustement en cours d'exercice.

La crise sanitaire et les inondations de juillet 2021 ont également un impact sur ces dépenses de personnel. Ainsi, l'AB dédié aux indemnités de télétravail voit son montant fixé, à l'initial 2022, à 2 millions d'euros, soit en hausse de 0,8 million d'euros. De même, l'article de base 11.09 relatif aux rémunérations et allocations des agents recrutés et engagés sous contrat à durée indéterminée pour des politiques nouvelles et de relance est porté, à l'initial 2022, à 6 millions d'euros, soit une hausse de 4 millions d'euros. Ce crédit est destiné à couvrir la charge des traitements et allocations des fonctionnaires à engager dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de relance ainsi que du suivi des inondations.

Enfin, le budget initial 2022 intègre un nouvel article budgétaire 11.11 visant les rémunérations et allocations des agents du service d'audit commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région wallonne, dont les crédits sont fixés à 4,6 millions d'euros.

Globalement, l'ensemble des dépenses liées à la gestion du personnel reprises au budget 2022 sur les divisions organiques 11 et 12 atteint 684,2 millions d'euros en engagements et pratiquement la même chose, 684,3 millions d'euros, en liquidations, soit des augmentations globales respectives de 45,6 millions d'euros, +7,14 %, et 45,2 millions d'euros, +7,07 %, par rapport au budget ajusté 2021.

Ces augmentations sont dans une faible mesure compensées par une diminution de la provision interdépartementale reprise sur l'article de base 01.01 du programme 02 à concurrence de 5,1 millions d'euros en engagements et en liquidations.

Les dépenses en personnel gérées par le SePAC, Service pour l'aide à la gestion et au contrôle internes des cabinets, s'élèvent maintenant à 20,8 millions d'euros, soit une augmentation de 0,8 million d'euros, induite par l'indexation des traitements.

Point numéro 4, à propos des UAP et plus particulièrement du CGT – on est en page 79 du rapport –, la Cour des comptes fait observer que le résultat SEC – après neutralisation des codes 8, des codes 9 et de certains codes 0 – qui se dégage du projet de budget initial, -12,997 millions d'euros, ne correspond pas à l'objectif fixé par le Gouvernement wallon, -10,939 euros.

Cinquième point, toujours dans la rubrique UAP, pour l'AViQ et tout particulièrement en ce qui concerne les allocations familiales – on est maintenant en page 83 du rapport –, la Cour rappelle que, depuis le 1er janvier 2020, deux modèles de calcul coexistent. Chaque enfant né à partir du 1er janvier 2020 reçoit un montant de base identique par mois alors que l'allocation accordée pour les enfants nés jusqu'au 31 décembre 2019 dépend encore de leur rang dans la fratrie.

Pour estimer les dépenses relatives au nouveau modèle, l'agence a tenu compte du nombre de naissances 2022 évalué par le Bureau fédéral du Plan. Le coût ainsi estimé s'élève à 265,7 millions d'euros. Les dépenses relatives à l'ancien modèle appliqué pour les enfants nés jusqu'au 31 décembre 2019 ont été estimées, elles, à 1,934 milliard d'euros.

L'AViQ a également tenu compte de plusieurs suppléments dus à différents facteurs : nouvelles conditions de droit des enfants bénéficiaires, impact de la procédure des flux fiscaux, impact de l'indexation, coefficient de correction, impact de la crise sanitaire et impact du statut de bénéficiaire d'intervention majorée, BIM.

Au total, pour l'année 2022, l'agence estime les dépenses relatives aux allocations familiales à 2,449 milliards d'euros.

Hors impact de l'indexation, les dépenses 2022 s'élèvent à 2,379 milliards d'euros. La Cour relève que, sur la base des dernières estimations cependant, les prévisions de dépenses pour l'année 2021 atteignent déjà, hors impact de l'indexation, 2,388 milliards d'euros.

Par ailleurs, en ce qui concerne les suppléments sociaux, dans l'ancien modèle, les caisses d'allocations familiales établissaient le droit au supplément social sur la base des revenus imposables de la famille disponible deux ans plus tard.

Depuis 2020, le supplément social peut être versé à titre provisoire sur la base d'une déclaration sur l'honneur de l'allocataire. L'établissement définitif du supplément sera ensuite fixé sur la base des données fiscales, deux ans plus tard. Pour l'année 2020, les suppléments sociaux étaient estimés à 40 millions d'euros par l'AViQ. Des droits ont été activés en 2020 pour un montant de 20 millions d'euros. Un supplément de 20 millions d'euros peut donc être attendu en 2022 lors de la réception des flux fiscaux relatifs aux revenus 2020.

Les crédits prévus au budget initial 2022 de l'AViQ pour les allocations familiales sont dès lors sous-évalués et devront être majorés lors d'un ajustement budgétaire.

Sixième point, enfin, et en ce qui concerne à nouveau le CGT, la Cour relève que le budget du CGT présente un solde négatif de 10,6 millions d'euros. Dans le cadre du conclave budgétaire, il a en effet été décidé de mobiliser la trésorerie de certaines UAP, dont également l'AWaP, afin de réduire le solde à financer de la Région wallonne. Le CGT y contribue à concurrence de 13 millions d'euros.

Les dépenses du CGT augmentent de 3 % par rapport au budget ajusté 2021. Cette augmentation porte essentiellement sur les dépenses liées à ses missions reprises au programme 02 de son budget qui, malgré le transfert de la subvention à WBT – pour rappel, 10,2 millions d'euros –, augmentent de 3,7 % par rapport au budget ajusté 2021.

Selon l'exposé particulier de Mme la Ministre, l'accent est mis sur la professionnalisation du secteur du tourisme autour d'une stratégie de digitalisation globale. La Cour des comptes constate cependant que les crédits du projet de budget du CGT, consacrés à cette thématique, diminuent de 0,5 million d'euros en engagement et de 0,4 million d'euros en liquidation.

Cette diminution est due, entre autres, à la baisse des crédits de liquidation de l'article de base 12.04 visant à donner aux opérateurs les outils pour entrer dans un processus d'amélioration continue pour se professionnaliser davantage et renforcer la compétitivité de tout le secteur, ainsi qu'à la suppression de l'article de base 33.10 destiné à soutenir tous les opérateurs touristiques institutionnels décidant d'adhérer au système de gestion intégré et de mutualisation de l'information touristique de la Wallonie via la plateforme Tour-I-Wal et de la base de données Pivot, soit une baisse des crédits d'engagement et de liquidation de 0,3 million d'euros.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de relance, Mme la Ministre y a fait allusion, des dépenses d'un montant total de 28,1 millions d'euros en engagement et de 8,6 millions d'euros en liquidation sont prévues au budget initial du CGT. Une recette équivalente de 8,6 millions d'euros est inscrite au budget du CGT. Celle-ci sera financée par la provision dédiée à la relance prévue au budget wallon.

Par ailleurs, face à l'ampleur des événements liés aux inondations historiques de juillet 2021, le Plan de relance de la Wallonie a été complété d'un sixième axe stratégique qui se concentre exclusivement sur la reconstruction des zones sinistrées touchées par les intempéries. Dans le budget du CGT, des recettes de 3 millions d'euros sont prévues en provenance de la Région wallonne pour accompagner la reconversion des campings touristiques situés en zone d'aléa d'inondation élevé. Celle-ci devrait être financée par la provision dédiée aux inondations prévue au budget wallon.

Je vous remercie pour l'attention portée durant cette intervention.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Je tiens à remercier la Cour des comptes en la personne de M. Dumont pour son rapport.

J'ai quelques éléments de réponse par rapport aux remarques de la Cour.

Tout d'abord, en ce qui concerne la problématique des cavaliers budgétaires, c'est une remarque qui est souvent faite par la Cour des comptes. Donc, moi, je peux vous indiquer que la volonté a été de respecter l'avis de l'Inspection des finances. Il y a effectivement une divergence de vues entre le Conseil d'État qui estime que, une fois que le cavalier budgétaire est approuvé par le Parlement et donc modifie le décret, il produit ses effets de manière indéfinie. Or, l'Inspection des finances estime que ces effets portent sur une année. Pour assurer la sécurité juridique des éléments qui ont déjà été votés par ce Parlement lors des années antérieures, nous avons réintroduit toute une série de cavaliers budgétaires. Je comprends que ce ne soit pas toujours évident pour le Parlement parce qu'il y a de nombreux éléments, mais c'est dans un souci de sécurité et d'efficacité d'exécution du budget.

Par rapport aux remarques qui relèvent du Service du Gouvernement wallon, vous avez fait allusion au CRAC dans votre rapport. Il est vrai que, à l'ajusté 2021, nous avons obtenu près de 6,6 millions d'euros pour le financement alternatif du CRAC. La raison s'explique par le fait que, à la fin de l'année 2020, nous n'avions pas à payer les tranches 2020 au CRAC pour rediriger les dépenses en lien avec le covid et donc les mesures de soutien aux secteurs. À ce moment-là, l'initial 2021 était bouclé. Nous avons reçu les moyens remboursés à l'ajustement que nous aurions dû payer à la fin 2020. C'est ce qui explique la différence.

Concernant les éléments d'information qui relèvent de la division organique 11 et donc de tout ce qui concerne le personnel et les affaires générales, je partage tout à fait le constat de la Cour en ce qui concerne les indexations. Le Bureau du Plan a revu ses prévisions d'indexation dès le mois de mars 2022, après le conclave budgétaire. Nous avions prévu à la base une indexation en août 2022. Il est clair que nous allons devoir revoir les montants sur ces aspects à l'ajusté 2022.

Concernant les indications qui relèvent de l'AViQ et donc des allocations familiales, j'ai deux remarques à formuler.

Tout d'abord, sur l'indexation, c'est un peu la même remarque qui a été faite pour les rémunérations. En effet, le Bureau du Plan a revu ses prévisions de dépassement de l'indice pivot entre le conclave et la présente analyse. Nous allons donc devoir revoir à l'ajusté 2022 l'impact de l'indexation sur la dotation globale.

Concernant la remarque de la Cour sur la question des suppléments sociaux, la Cour nous indique que l'on peut s'attendre à une augmentation de 20 millions d'euros, tenant compte des flux fiscaux 2020 à traiter en 2022. Je ne partage pas ce constat parce que ce nous avions fait en 2020, c'est que l'AViQ a tenu compte des suppléments covid déjà octroyés en 2020 dans ses calculs à l'ajustement 2021 et 2022. En 2020, nous avons demandé aux différentes caisses privées et publiques d'être proactives en matière d'actionnement du droit aux suppléments sociaux. Nous ne pensons donc pas que nous serons face à un supplément de 20 millions d'euros.

Néanmoins, il faut savoir que le décret des allocations prévoit un matelas de sécurité, avec une marge de 2,6 % permettant de faire face. Si nous devions avoir mal évalué ce supplément, l'ajustement budgétaire nous donnerait l'occasion d'ajuster les montants chaque année. Il y a des ajustements nécessaires en fonction de l'indexation de différents paramètres. En tout cas, le décret a été conçu comme cela. Je ne décèle pas de problème particulier par rapport à ces remarques.

Concernant le Commissariat général au tourisme, par rapport aux remarques de la Cour, je peux indiquer que les programmes décrits dans l'avis concernant des subventions en diminution, sont dus au fait que ce sont des programmes qui étaient en phase finale, en phase progressive d'atterrissage, et que, effectivement, dans les projets qui vont découler des recommandations des études stratégiques et particulièrement de l'étude digitale, il y a des moyens qui proviennent du Plan de relance. Il est vrai que, ici, on était face à des projets qui avaient moins d'importance, notamment des marchés d'accompagnement qui arrivent à échéance. Ceci explique la diminution de certains AB.

Une indication figure dans le rapport de la Cour, mais n'a pas été mentionnée par M. Dumont. Il s'agit du remboursement du CGT qui préfinance la part wallonne des programmes européens. Il est vrai que cela figure dans le budget du CGT. Je tiens donc à vraiment préciser à la Cour ainsi qu'aux commissaires qu'il y a eu un remboursement, suite aux déclarations de créance du CGT, à concurrence de 2,229 millions d'euros à la date du 3 décembre. Toutes les déclarations de créance ont donc été honorées. Là, c'est un transfert qui provient de l'AB 34, qui est l'AB qui centralise les fonds dédiés au financement des projets européens.

Vous ne l'avez pas mentionné, mais je crois que c'est un point d'attention qui a alerté les députés et je préférais déjà répondre à cette question.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – J'ai une question pour la Cour des comptes pour pouvoir être sûre, ensuite, de poser une bonne question à Mme la Ministre par rapport à cet aspect-là. Concernant le CGT, la Cour dit que le CGT a inscrit une recette de 10 millions d'euros pour soutenir les opérateurs touristiques, et ce, dans le cadre de la crise. Cette recette est issue d'une provision du budget et la Cour critiquait cette pratique.

Je voulais juste que vous me confirmiez que cette recette est prévue à l'AB du budget particulier du CGT, parce que, dans les documents que l'on a, l'AB est à zéro. J'essaie de voir pourquoi ces 10 millions d'euros n'étaient pas inscrits.

M. le Président. – La parole est à M. Dumont.

M. Dumont, Premier Auditeur à la Cour des comptes. – Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une critique, je pense que c'est simplement le fait de dire qu'il y a des mouvements qui viennent de provisions qui se situent ailleurs et qui vont être actionnées. Mme la Ministre l'a souligné aussi, ce sont les crédits qui sont chez le ministre-président.

M. le Président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Je tiens à vous remercier pour votre exposé au nom de la Cour des comptes, ainsi que la ministre pour les explications qui ont été fournies, car elles sont vraiment très éclairantes et elles devancent même un certain nombre de choses dont on voulait parler.

Tout d'abord, j'ai une remarque au niveau de l'AViQ pour les compétences qui concernent Mme la Ministre. Je prends acte ici qu'une marge de sécurité de 2,6 % sera constituée. J'espère qu'elle sera en mesure de bien prendre en compte la réforme de l'octroi de suppléments sociaux adoptés pendant la crise, ainsi que d'autres aléas qui n'auraient peut-être pas été prévus.

Par ailleurs, au niveau du CGT – et c'est ma question à la fois pour la Cour des comptes et pour la ministre –, Madame la Ministre, vous anticipez sur une remarque que l'on aurait faite pour le non-remboursement de l'avance du CGT. Pour la petite histoire, moi, j'avais l'AB 41.01 – c'est un détail –, mais vous avez dit 41.04, donc je prends acte. Mme la Ministre annonce aujourd'hui que le paiement vient d'être fait. Nous sommes le 6, c'est un cadeau de saint Nicolas, cela a été payé le 3. Dont acte. Fort bien.

Ma question est assez simple : comment se fait-il que ce ne soit pas évoqué dans votre rapport et, surtout, que ce ne soit pas évoqué l'année dernière ? Le paiement, sauf erreur de ma part, devait intervenir fin 2019 et nous sommes fin 2021. Comment se fait-il, au-delà du fait que ce soit désormais régularisé, qu'il ait fallu attendre ce laps de temps ? Si vous avez une explication, je voudrais l'entendre. La question s'adresse aux deux parties.

M. le Président. – La parole est à M. Dumont.

M. Dumont, Premier Auditeur à la Cour des comptes. – En termes de budget, c'est particulièrement compliqué parce que les crédits ne sont pas inscrits initialement au chef du CGT, mais ils sont inscrits à la DO 34, qui reprend l'ensemble des montants des crédits européens qui sont répartis dans cette division organique par ministre titulaire et non pas par matière. En DO 34, les montants des crédits européens seront mis en œuvre dans le courant de l'année après transfert dans le chef de tel ou tel ministre. C'est une provision et ce n'est donc pas fixé.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Je confirme l'analyse de la Cour des comptes quant à la question de Mme Goffinet au sujet du Plan de relance.

Monsieur Di Mattia, pour les suppléments sociaux, on a revu le système. On l'a déjà abordé longuement en 2020 puisque l'on a modifié le dispositif via arrêté. Ma volonté était que ces suppléments puissent être acquis. On passe d'un droit provisionnel à un droit acquis. On a travaillé avec l'AViQ dans ce sens et l'on a introduit ces suppléments sociaux suivant le statut BIM et le flux fiscal, qui est plus avec un T+2, mais au temps T. On a un peu anticipé vu que, en 2020, il y a déjà eu tout un travail pour sensibiliser et lutter contre ce non-recours au droit.

Concernant la remarque sur le CGT, comme le dit bien la Cour, cela se passe entre le CGT et la DO 34. Il est vrai qu'il y a des déclarations de créance introduites du CGT vers la DO 34. C'est en fonction des différents besoins sur cette division organique que le SPW rembourse le CGT. Il y a eu un délai, mais on me signale que c'est au 3 décembre 2021 que l'on constate le paiement des déclarations de créance, mais celles-ci ont été payées en septembre. Au moment où le budget a été soumis au conclave – les administrations font leur budget plus tôt –, ce n'était pas encore versé, d'où la remarque que vous retrouvez à plusieurs endroits dans le budget du CGT.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres questions à la Cour des comptes ? Non.

Nous pouvons alors libérer M. Dumont.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Ce n'est pas une question à la Cour des comptes, mais celle-ci y est liée. M. Dumont a évoqué un élément, et je n'ai pas entendu la réponse de Mme la Ministre par rapport à cet élément. Voilà pourquoi je voulais réinterroger en présence de la Cour des comptes. M. Dumont a évoqué les objectifs SEC fixés par le Gouvernement wallon. Il semble qu'il y ait une divergence. Qu'en est-il exactement ? M. Dumont l'a évoqué, et je n'ai pas entendu de réponse par rapport à cet aspect de Mme la Ministre. Où sont les bons documents ?

M. le Président. – La parole est à M. Dumont.

M. Dumont, Premier Auditeur à la Cour des comptes. – Le sujet a été évoqué en Commission du budget. La Cour des comptes a relevé des divergences, après analyse des projets de budget rendus par les UAP, entre ces chiffres et les chiffres annoncés en chiffres SEC par le ministre du Budget. En page 79 du rapport, elle a repris l'ensemble de ces chiffres. Les discordances ne touchent pas uniquement le CGT, mais touchent en tout, je pense, cinq UAP sur l'ensemble des UAP qui ont été listées.

Quand vous regardez le tableau de la page 79, vous allez voir apparaître les différents chiffres. Il y a plusieurs colonnes. Il y a une colonne – de mémoire – qui reprend l'objectif SEC annoncé par le ministre du

Budget et puis des colonnes qui annoncent les plus et les moins qui sont repris des projets de budget des différentes UAP. Quand on compare la première colonne avec la dernière, on se rend compte que, dans cinq UAP, il y a des discordances.

Donc, c'est plus global qu'un problème spécifique au CGT.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Je veux remercier la Cour des comptes pour ses explications, mais je n'ai, à titre personnel, pas d'explications. Je pense que ce sera abordé à la Commission du budget.

M. le Président. – Parfait.

S'il n'y a plus d'autres questions à la Cour des comptes, je vais pouvoir libérer M. Dumont, en le remerciant mille fois pour le travail. On imagine bien que cela représente de nombreuses heures de travail.

Bon retour à vous, Monsieur Dumont. Ne vous perdez pas trop du côté du marché de Noël ; c'est une taquinerie.

Nous allons pouvoir entamer la discussion générale en vous signalant tout d'abord que nous avons reçu une quinzaine d'amendements qui vous ont été distribués. Nous n'allons pas procéder à un vote sur ces amendements aujourd'hui. Le vote aura lieu en Commission du budget. Néanmoins, au fur et à mesure, quand ce sera le bon moment, ils seront défendus par l'un ou l'autre député de la majorité, puisque ces amendements ont été déposés par Mme Sobry, Mme Kelleter et par M. Di Mattia.

Je vous propose, pour donner de la lisibilité à nos débats, vous savez que, on ne se refait pas, c'est un de mes objectifs principaux dans cette commission. Vu que les compétences de Mme la Ministre sont relativement variées, je vous propose de chapitrer notre discussion générale, ce qui ne doit pas vous pousser à faire beaucoup plus long que ce que vous auriez fait si l'on avait fait une seule discussion générale.

Je vous propose de faire :

- un chapitre « Fonction publique, informatique, simplification administrative ». Donc, une discussion générale là-dessus, avec les réponses de la ministre. On est bien dans une discussion générale. Ne commencez pas à venir AB par AB. « Pourquoi a-t-on enlevé 10 euros là et rajouté 5 euros là-bas ? » Cela, ce sera lors de l'examen particulier ;
- un chapitre « Tourisme et patrimoine » ;
- un chapitre « Allocations familiales, infrastructures de la petite enfance » ;
- un chapitre « Sécurité routière ».

Je veux m'assurer qu'il n'y a pas et qu'aucun des collègues ne veut faire une intervention hyper globale sur le budget en disant tout le bien ou tout le mal qu'il pense ou qu'elle pense, si l'on peut faire comme cela et aller tout de suite au premier chapitre.

Si vous n'êtes pas d'accord, faites-le-moi savoir. Je parle surtout pour la deuxième salle, parce que vous vous êtes tous mis là au fond – au fond de la classe près du radiateur –, donc je ne vous vois pas.

Je ne vois pas de manifestation.

On va commencer, si vous le voulez bien, avec le premier chapitre « Fonction publique, informatique et simplification administrative ».

Qui souhaite prendre la parole pour cette discussion générale ? Personne ? J'ai failli gagner du temps et passer au deuxième chapitre.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – J'étais en train de féliciter simplement la Cour des comptes quant à ma question où M. Dumont a dit exactement le bon numéro de page. Donc, j'ai retrouvé tout de suite ma réponse.

M. le Président. – Vous avez retrouvé vos jeunes dans le budget. C'est magnifique.

Mme Goffinet (cdH). – Donc, je le félicitais pour cette mémoire.

M. le Président. – Il n'y a pas de souci, Madame Goffinet.

Je disais simplement que nous allons chapitrer cette discussion générale de manière à avoir un peu de lisibilité et de permettre aux différents collègues d'avoir peut-être plus facilement des réponses à leurs questions. Parce que, sinon, la ministre répond quatre heures après. Cela s'est déjà vu ailleurs, pas dans ce Parlement.

Dans le chapitre « Fonction publique, informatique et simplification administrative », quelqu'un souhaite-t-il la prendre la parole ? Allez, on ne va pas se regarder en chien de faïence. Mme Goffinet, puis Mme Kelleter et puis M. Di Mattia. On fait comme cela.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Par rapport à ce volet, je vais peut-être structurer par thématique parce que mes questions vont plus porter sur les perspectives, reprendre certains éléments que Mme la Ministre a pointés dans sa présentation, mais aussi dans l'exposé qui nous a été transmis. Je voudrais obtenir des

informations sur certains éléments du passé, mais voir également où l'on va dans certains domaines.

Tout d'abord, concernant la formation, on a déjà évoqué ce sujet à plusieurs reprises au sein de cette commission, c'est vraiment un enjeu majeur et important. Vous l'avez d'ailleurs soulevé, Madame la Ministre, en disant qu'il était important d'atteindre un minimum de cinq jours par an et par agent. Par ailleurs, cela s'inscrit également dans cette volonté qui existe au niveau du Fédéral puisque le ministre Dermagne a fait preuve de cette même détermination.

Par rapport à cet objectif, je voudrais savoir quels sont les progrès engrangés par rapport à cet aspect. L'objectif est-il atteint et dans quelle mesure ? Peut-on objectiver de manière qualitative ces objectifs ?

J'aimerais également avoir un détail par rapport à cette vision de minimum cinq jours. L'objectif va-t-il devoir être atteint par une moyenne d'heures de formation ou est-ce un quota par agent ? Quels sont les opérateurs de formations qui sont et vont être mobilisés dans cet enjeu de la formation ? Quel sera le rôle attribué à l'EAP dans cette politique ?

Ensuite, un petit point sur les inondations. Je souhaiterais savoir si les différents événements – la crise sanitaire également –, plus particulièrement les inondations, ont eu une influence sur, non pas la formation, mais sur le contenu des formations qui sont octroyées aux agents. Je pense notamment à la gestion de crise ou à la coordination des ressources humaines puisque la Commission d'enquête inondations soulève différents points et je voulais en faire le lien.

Quant au volet « Informatique et simplification administrative », il est vrai que c'est un point toujours important et en perpétuelle évolution. On sait que dans l'administration wallonne, il y a une diversité de portails, de logiciels, il y a parfois également des lacunes dans le transfert des données. Ici même, dans l'exposé que vous avez présenté, vous avez listé les différents aspects de cette évolution informatique, vous avez évoqué les futurs projets, mais je souhaiterais connaître quels sont les dossiers finalisés et qui montrent un réel progrès dans cette digitalisation et dans cette simplification administrative. Y a-t-il déjà eu des avancées quant à la modernisation, mais aussi l'harmonisation des différents portails, notamment tout ce qui concerne les formulaires en ligne ? Avez-vous déjà, par rapport à ces avancées, un retour des utilisateurs de ces différents outils, qu'ils soient des citoyens ou des entreprises ? C'était un premier élément.

Quant au volet « Ressources humaines », j'avais eu l'occasion de discuter dans un précédent budget de l'aspect du système d'information de gestion des ressources humaines. En son temps, l'ancienne ministre, Mme Greoli, avait voulu le mettre en place pour moderniser la gestion des ressources humaines, mais les coûts étaient importants et ce projet avait donc été abandonné. Vous m'aviez répondu à plusieurs reprises que vous étiez à la recherche d'une alternative pour répondre à ces besoins. Où en est-on dans cette recherche d'alternative par rapport à la gestion des ressources humaines ?

(Réaction de Mme la Ministre De Bue)

Vous savez, il y a le nouveau système : les SIRH. Vous m'aviez dit que, vu les coûts, une autre solution serait envisagée. Je voulais savoir où vous en étiez par rapport à cette réflexion autour de cette recherche de solutions alternatives. Quelles sont les pistes sur la table et les échéances pour développer un tel outil ? Quelles sont vos attentes par rapport à cette gestion des ressources humaines ?

Enfin, je voudrais revenir quelques instants sur le recrutement lié aux inondations dans le cadre de la reconstruction. Vous aviez évoqué l'engagement de personnels en CDI. Vu l'urgence, comment va-t-on concilier l'urgence de ce plan de reconstruction avec le respect des normes de sélection du recrutement des agents ? Par rapport à cet aspect-là, y a-t-il des mesures exceptionnelles ou transitoires qui pourraient être prises pour établir et faire des engagements ? Quelles sont les conditions d'expérience qui seront prévues pour procéder à ces engagements ?

Des campagnes de recrutement vont-elles être lancées ? Ce week-end, j'ai cru voir un affichage qui apparaissait dans ma région pour faire appel à cette campagne de recrutement. Où en est-on dans cette recherche de profils ? Quels sont les profils de qualification vers lesquels vous vous tournez ?

Enfin, y a-t-il une collaboration avec le FOREm pour accélérer et optimiser cette campagne de recrutement ?

M. le Président. – La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie déjà pour votre présentation.

Il va de soi que le budget est en fonction de l'épisode covid et de l'épisode inondations que nous venons de vivre. Cela montre encore une fois qu'au vu des multiples crises que l'on vit, il faut disposer d'un service public fort, efficace et agile. Vous l'écriviez aussi comme cela dans votre exposé du budget.

Ce budget est aussi en préparation de la mise en œuvre du budget base zéro. Savez-vous nous lister les principaux changements qui se font déjà remarquer cette année ? S'il y en a, attardons-nous sur les gros trucs, n'allons pas sur les détails. Comment vont les préparations pour la mise en œuvre du budget base zéro l'année prochaine ?

En ce qui concerne les engagements qui sont prévus au SPW, on nous annonce presque 300 équivalents temps plein à pourvoir, dont une partie pour le SPW Digital. Pouvez-vous nous détailler sur quelles grandes directions ces agents seront distribués à côté du SPW Digital ? Sur ces 300 agents, combien iront au SPW Digital ? Comme cela, on sait mieux saisir la finalité de ces emplois.

J'ouvre une petite parenthèse sur la lutte contre le manque de main-d'œuvre. C'est un problème qui se fait ressentir partout. Constatez-vous aussi ces problèmes au niveau du Service public de Wallonie ? Quelles mesures prenez-vous pour lutter contre le manque de main-d'œuvre, pour rendre l'emploi au SPW plus attrayant ? Dans ce cadre, il est important de développer le cadre de travail. On travaille sur la réforme du télétravail, par exemple, mais aussi au développement de mesures de bien-être et des formations.

J'ai une question qui va dans le sens de ce que Mme Goffinet vient de dire parce que le programme 32 se voit diminué d'un million d'euros. Je me demandais : pourquoi cette diminution ? Est-ce uniquement lié au covid ou y a-t-il d'autres raisons là derrière ? La diminution des moyens pour la formation.

A-t-on aussi raisonné en termes d'alternative, pour les formations classiques qui ne peuvent pas être dispensées à cause du covid, dans des formations individuelles ou digitales pour compenser ce qui n'a pas eu lieu ? Comment allez-vous rattraper le retard dans les formations accumulées et avancer aussi vers le nombre de jours de formations par agent et par année que vous souhaitez ?

Un petit focus sur le développement durable. C'est un programme qui est relativement petit par rapport à la somme globale du budget, mais c'est un programme qui est néanmoins important.

D'abord une question générale parce que le nouveau contrat d'administration du SPW vient d'être signé le 18 novembre dernier et vous écrivez aussi, dans votre exposé particulier, que l'année 2022 sera celle de la mise en œuvre des projets que ce contrat d'administration comporte. Si l'on sait que dans la DPR on prévoit d'inclure aussi les objectifs stratégiques et accompagnés de mesures opérationnelles relativement au climat et au développement durable dans ce contrat d'administration, comment allez-vous évaluer si le budget du programme « Développement durable » permet d'atteindre les objectifs fixés dans les contrats d'administration ? Le budget dédié au développement durable va-t-il évoluer dans les années à venir, en lien avec ces nouveaux objectifs ?

La majeure partie des moyens dans le programme de développement durable concerne le financement des travaux du projet GROW au niveau interrégional. C'est un outil des autorités flamandes pour mettre en œuvre un haut niveau de durabilité dans les projets de construction du service public. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur l'état de mise en œuvre de ce projet ? C'est la deuxième année, si je ne me trompe, que ce projet est financé et ce serait intéressant de savoir quand l'on pourra s'attendre à ces aboutissements parce que ce projet pourra aussi être un premier pas vers la mise en œuvre d'un des engagements de la DPR qui prévoit de développer des clauses éthiques, sociales et environnementales obligatoires dans les marchés publics.

On sait tous que les marchés publics wallons représentent un levier important pour la relance, la reconstruction et via ces clauses éthiques sociales, on pourra aller dans le sens d'un développement durable de ces marchés publics. Quelle politique poursuivez-vous afin de rendre obligatoires les clauses environnementales dans les marchés publics du SPW, comme prévu dans la DPR ?

En lien avec cela, des actions sont-elles prévues afin de sensibiliser les agents du SPW à la prise en compte de l'environnement lors de décisions ou d'avis que le SPW rend sur les marchés publics ?

Une étude intéressante de l'Observatoire de la commande publique wallonne constate notamment qu'il y a encore besoin de sensibiliser et de mieux informer les personnes qui décident sur les marchés publics afin qu'ils prennent davantage en compte les aspects environnementaux.

J'en viens enfin sur la partie simplification administrative. On salue, évidemment, les moyens pour la mise en œuvre du SPW Digital conformément à la DPR.

Dans l'exposé particulier que vous nous avez fait parvenir, vous citez qu'il y a une nouvelle culture qui s'installe avec l'usager et l'innovation au centre des préoccupations du SPW et que cette culture couvrira également la valorisation des données. J'aimerais savoir quel est le projet quant à la valorisation des données, ce que cela comporte exactement, comment l'on veut valoriser les données du SPW ? N'y a-t-il pas un risque d'enfreindre le droit à la vie privée si l'on veut valoriser ces données parce qu'il y a énormément de données personnelles récoltées par le SPW ?

Une question sur la digitalisation des procédures pour l'obtention des permis urbanistiques et environnementaux. C'est un projet attendu depuis pas mal de temps, c'est vraiment bien qu'il soit mis en œuvre. C'est un projet qui pourra être aussi écologique qu'efficace et dans le sens d'une simplification administrative. Pouvez-vous préciser le calendrier des travaux et la transition entre le mode papier et le mode digital, si je peux parler ainsi ? Avez-vous aussi mené une réflexion sur les archives papier existantes qui prennent beaucoup de place. Toutefois, si j'ai bien lu le

rapport de la Cour des comptes, il n'y a pas encore partout des disponibilités pour pouvoir abandonner ces archives papier. C'est aussi un volet sur lequel on devra travailler.

Une question générale, la dernière. Pouvez-vous nous citer les projets qui vont dans le sens d'une simplification administrative, mais qui ne sont pas accomplis via des moyens de digitalisation ou de centralisation de plateformes ? Parce que, sur ce que j'ai lu dans le projet de budget, c'est que, pour l'instant, la simplification administrative revient surtout à digitaliser des procédures, ce qui est très bien, ou à centraliser – par exemple pour la plateforme de subside – des outils déjà existants. Je crois cependant qu'il faudra aller plus loin et s'interroger aussi sur la base des problèmes de simplification administrative, donc ne pas uniquement digitaliser, mais aussi vraiment réduire le nombre d'outils dans certains domaines. Merci beaucoup.

M. le Président. – La parole est à Mme Ahallouch.

Mme Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, comme vous l'avez indiqué en introduction, mais aussi lors de nos nombreuses commissions, la Wallonie a connu et connaît encore deux crises majeures qui mobilisent l'ensemble des services du Gouvernement. De ces circonstances particulièrement tragiques, si nous avons un élément essentiel à retenir, c'est le rôle qu'occupe le service public. Nous avons pu constater que les services du Gouvernement wallon étaient particulièrement efficaces et rapides, même si ces événements ont pu mettre en lumière certains points faibles et des éléments qui doivent être évidemment améliorés. C'est la raison pour laquelle je continue de penser qu'investir dans la fonction publique et pérenniser ces outils sont essentiels. L'analyse du budget de Mme la Ministre me rassure, car nous voyons toute une série de dépenses qui permettront l'implémentation des objectifs repris dans la Déclaration de politique régionale dans le Plan de relance de la Wallonie, mais aussi des leçons à tirer des diverses crises survenues. Pour ne citer que quelques exemples, c'est réjouissant de constater que des moyens complémentaires seront déployés pour renforcer et améliorer le réseau informatique du SPW. Cela permettra notamment d'avancer sur le thème de la dématérialisation des procédures en vue de simplifier et d'accélérer les démarches. Je constate également que les ressources humaines sont renforcées. Cela s'explique entre autres, par la nécessité de piloter le Plan de relance wallon et de reconstruire les régions qui ont été dévastées par les inondations, comme vous venez de l'expliquer.

Je peux également citer le lancement du certificat de management public, l'implémentation des cinq jours minimum de formation par an et par équivalent temps plein, comme l'ont cité également mes précédents collègues.

Enfin, je souhaiterais vous poser quelques questions. On a dû recourir à plusieurs reprises au télétravail. On en a parlé plusieurs fois ici en commission. L'actualité nous démontre que nous allons continuer à appliquer cette règle et vous avez pris des arrêtés pour encadrer cela jusqu'au 31 décembre. Quand comptez-vous finaliser vos travaux pour l'implémentation d'un cadre définitif ? À l'image de votre homologue du Fédéral et au vu de l'augmentation du coût de la vie, je pense notamment à l'augmentation des prix de l'énergie, ne serait-il pas judicieux de majorer l'indemnité de télétravail qui est actuellement de l'ordre de 30 euros ? J'en resterai là en ce qui concerne la fonction publique.

Concernant la dématérialisation des services publics et la simplification des démarches administratives – vous savez que c'est un sujet qui nous est cher également –, bien que ce soit important d'évoluer vers une simplification généralisée qui est censée permettre d'offrir un meilleur service et de diminuer la problématique du non-recours au droit, de faciliter l'obtention des permis urbanistiques et d'environnement, un rapport de la fondation Roi Baudoin a tout de même été publié récemment concernant la fracture numérique. Dans ce rapport, on peut lire que la crise de la covid-19 a renforcé de manière significative le recours aux services numériques tels que l'e-administration. Cependant, derrière ces chiffres, se cachent des réalités bien différentes. Le recours à ces outils a évolué, mais avec des disparités assez importantes en fonction du profil des internautes, de leur niveau d'étude, de leur degré d'utilisation d'internet. Il faut donc garder à l'esprit que 7 % de la population belge n'utilise pas internet, mais qu'il faut tout de même leur garantir un service public efficace et ne pas les oublier.

M. le Président. – La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). – J'avais une petite question complémentaire à propos du recrutement en cours au sein de la fonction publique.

Manifestement, il s'agit uniquement de temps plein. Je me posais une question. Pourquoi ne pas permettre des temps partiels ? Suite au covid et au confinement, on a quand même senti que pas mal de citoyennes et citoyens recherchent à mieux équilibrer leur temps de travail avec leur vie privée et des temps partiels peuvent éventuellement répondre à cette recherche d'équilibre par certaines et certains.

M. le Président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Juste quelques compléments par rapport à ce qui a déjà été dit.

Au niveau de la problématique du télétravail et du *coworking*, vous avez indiqué qu'un certain nombre de réflexions sont en cours sur de nouvelles organisations de travail. Par quelles mesures budgétaires cela se traduit-il de manière plus précise ?

De manière plus ponctuelle, dans les déclarations générales, à plusieurs reprises, il a été annoncé toute l'attention que l'on portait aux lanceurs d'alerte. Par quelles mesures budgétaires retrouve-t-on des formes de protection, en tout cas d'attention, par rapport à leur situation ?

Enfin, le bien-être est estimé à un budget qui est sensiblement le même qu'en 2020. Comment pouvez-vous expliquer cette stabilité étant donné que la crise perdure ? On pourrait imaginer, au contraire, que l'on doive prévoir des moyens complémentaires.

Pour terminer la boucle, au niveau de ma première question, au niveau *coworking* et télétravail, je sais que c'est environ 2 millions d'euros qui sont prévus, mais ma question était de savoir s'il y avait un lien aussi avec le déploiement des stratégies informatiques du SPW. Dans ce budget, qui est de l'ordre de 5 millions d'euros, la mise en œuvre de levées informatiques et du budget base zéro, y avait-il éventuellement moyen d'aller chercher des ressources supplémentaires ?

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je voulais rajouter un petit élément. Ma question sera transversale pour chaque thématique ou chaque bloc que vous avez énoncé, Monsieur le Président.

Le ministre du Budget a annoncé que, chaque année, il y aurait des économies pour un montant de 150 millions d'euros. Je voudrais savoir si ces économies se font notamment sur le volet « Fonction publique ». Si oui, quels sont les crédits qui sont impactés et dans quel cadre ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Je suis occupée de voir dans quel ordre je vais aborder vos questions en sachant bien que d'aucuns ont abordé plusieurs problématiques.

Je vais peut-être commencer par la formation.

La formation, c'est un objectif que l'on s'est doté sur la mandature, à l'horizon 2024, d'atteindre cinq jours de formation par an par agent. Il est évident que la crise du covid a perturbé les formations en 2020 et en 2021 puisqu'une série de formations n'ont pas pu se tenir en présentiel, mais bien en distanciel.

L'objectif est d'aller dans ce sens-là.

Je partage la remarque de Mme Kelleter au sujet du budget puisque, vous l'avez constaté, il y a une diminution du budget, mais ce n'est pas pour cela que l'on a diminué les ambitions. C'est qu'en fait le budget avait été quelque peu surestimé et que l'on a donc revu ce budget en fonction des besoins propres.

C'est vraiment l'objectif. Il est important de travailler beaucoup plus en termes stratégiques et c'est vrai que l'on travaille sur une stratégie régionale en matière de formation au niveau du SPW, mais aussi avec l'EAP. L'EAP est un opérateur indispensable. Comme vous le savez, le conseil d'administration a été renouvelé suite aux élections, et cetera. Il est important de bien penser le rôle de l'EAP en soutien, en support du SPW. L'EAP doit travailler de manière transversale pour tous les secteurs. Ce qui concerne la formation plus métier ou plus spécifique pourrait être mieux organisée au sein du SPW. On réfléchit dans ce sens-là, c'est à dire, avoir un opérateur qui travaille de manière transversale.

Concernant les recrutements, je vous précise qu'il y a, dans le cadre de la reconstruction suite aux inondations, une décision qui a déjà été prise par le Gouvernement d'engager 145 équivalents temps plein en CDD. Cela fait référence aux éléments que je mentionnais tout à l'heure au niveau de l'axe 6. Pour les éléments qui concernent le Plan de relance, à l'AB 11.10, il y a 6 millions d'euros de prévus pour pouvoir engager des CDI.

Concernant la gouvernance du Plan de relance, qui est également financée par le PRW, il y a 18 équivalents temps plein qui ont été prévus. La décision est passée au Gouvernement la semaine dernière. Pour le SPW Digital, il y a là 69 équivalents temps plein en CDI qui sont prévus. Comme je vous l'ai indiqué, le cadre du SPW Digital est en négociation pour le moment avec les organisations syndicales. Il prévoit effectivement des profils très spécifiques en matière informatique – je n'ai pas ici avec moi toute la liste des profils –, allant du programmeur à l'encodeur. Tout le panel des professions qui recouvre l'informatique est prévu dans l'organisation du SPW. Il y a effectivement des premiers engagements qui sont prévus pour mettre en place toute une série de projets que j'ai mentionné tout à l'heure dans le PowerPoint, car il y a des plateformes qui peuvent déjà démarrer, d'autres projets qui nécessiteront des recrutements et qui, tant que ces recrutements ne sont pas prévus, ne pourront démarrer de manière effective, notamment en matière de gestion des données. J'y reviendrai.

Concernant les temps partiels, Monsieur Agache, je partage votre remarque. C'est tout à fait possible. Il n'est pas du tout impossible d'engager des temps partiels, parce que l'on a besoin de ressources complémentaires pour pouvoir mettre en œuvre la reconstruction. Je peux vous indiquer – je pense que c'est Mme Goffinet qui était intervenue sur les recrutements également – que la volonté est véritablement d'aller vite. Nous avons donc prévu des assouplissements au niveau des procédures. Les

premiers recrutements vont concerner le renforcement des directions « Talents Wallonie » et « Accueil-Carrière ». Grâce à ces services-là, on va pouvoir recruter plus de personnes sinon on risque d'avoir un goulot.

Une campagne de communication a été prévue dans les médias et par affichage. Il y a une volonté de clôturer les appels à candidatures pour aujourd'hui, le 6 décembre, afin de déterminer le reste de la procédure et d'entamer les auditions fin janvier. Quinze personnes sont dédiées à l'organisation de ces épreuves. C'est le personnel qui vient de Wallonie et du renforcement du service RH. Il y a aussi des contacts qui ont été pris avec le FOREm. Des réunions Teams vont aussi être organisées avec les conseillers emplois des FOREm de Liège et de Namur pour présenter les profils recherchés.

Les réserves contractuelles existantes pertinentes ont déjà été consultées pour plusieurs emplois administratifs. Les résultats sont en cours de traitement. La volonté a aussi été de simplifier, comme je vous le disais, la procédure, notamment par la composition des jurys pour aller le plus rapidement possible et faire en sorte que ces recrutements soient en ordre de marche dès que possible.

Concernant le SIRH, vous avez raison. Il y a quelques années, on avait décidé d'un système commun avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour un système de gestion des ressources humaines qui était tout à fait complet. Comme vous le savez aussi, le système était d'une complexité sans nom, et surtout, d'un budget qui était bien au-delà des premières prévisions budgétaires et qui avoisinait, si je me souviens bien, un montant de 45 millions d'euros. Le Gouvernement a donc décidé de laisser tomber ce projet et d'entamer une implémentation de ce système par palier. On va donc fonctionner par palier. Il y a une première note au Gouvernement qui est prévue. C'est un marché qui va être lancé dans les prochaines semaines pour trouver une alternative à un système qui était beaucoup trop complexe en termes de gestion et de fonctionnement.

Sur la simplification administrative, j'ai pas mal de choses à vous communiquer. Il y a une ambition qui avait été affichée en matière de simplification administrative, souvenez-vous. Il y a dix mesures qui avaient été identifiées pour permettre des avancées significatives en termes de simplification. Ces mesures concernaient l'ensemble des politiques du Gouvernement. Il y avait des mesures qui concernaient tous les ministres. Si je me souviens, il y avait notamment des mesures qui concernaient les chèques-entreprises chez le ministre Borsus, l'accès au logement public chez le ministre Collignon, au FOREm, il y avait aussi des propositions. Je me souviens qu'on les avait abordées en détail l'année dernière.

Il y a cinq phases pour déterminer les mesures. Nous allons donc avoir, début d'année 2022, des propositions très concrètes en matière de simplification des mesures. Nous allons aussi pouvoir, à partir de ces dispositifs de simplification, améliorer la méthode de travail afin de toucher un plus grand nombre d'autres procédures et un plus grand nombre d'autres usagers. Dès le début 2022, une note au Gouvernement sera déposée pour prendre acte des premiers éléments d'analyse des 10 premiers dispositifs pilotes et valider une méthodologie pour capitaliser tous les dispositifs.

Concernant la dématérialisation des permis d'environnement et des permis d'urbanisme, je crois que c'est Mme Kelleter qui a indiqué que c'est un projet qui n'est pas neuf. Je me souviens. En 2015-2016, on avait déjà longuement questionné le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement à ce sujet, mais il y a ici une certaine innovation dans la démarche : nous allons travailler de manière beaucoup plus transversale et moins par métier. Je m'explique : l'idée est de développer des plateformes applicatives transversales au sein du SPW, plutôt en lien avec des macroprocessus du SPW, quel que soit le domaine de compétence, que ce soit la Mobilité, le Logement, la Recherche, l'Énergie, plutôt que d'envisager des dispositifs par métier. Ceci va permettre de simplifier le parc applicatif du SPW et de travailler beaucoup plus avec des applications transversales qui sont basées sur des données transversales et qui évitent les effets silo. C'est pour cela que l'on veut travailler beaucoup plus au niveau du SPW Digital, tout en sachant qu'au niveau des métiers, c'est-à-dire à la fois de l'administration SPW TLPE pour les permis d'urbanisme et SPW ARNE pour les permis d'environnement. Il y aura encore des développements propres aux métiers, mais il y aura une plus grande coordination renforcée sur la gestion de projets.

Une remarque importante a été faite par Mme Kelleter ou Mme Goffinet, je ne sais plus, pardonnez-moi, sur ce qui était déjà en œuvre. Il y a des processus continus en matière de simplification qui sont opérés par les différents services. Un exemple concret dans mes attributions qui relèvent du tourisme, on a d'emblée travaillé sur l'orientation usager pour la mise en place de dispositifs d'aide aux opérateurs touchés par la crise, avec des formulaires préimprimés. Chaque fois que cela est possible, il y a des dispositifs existants qui ont permis d'être beaucoup plus rapide dans la gestion et le suivi des dossiers. L'e-Box, par exemple, on en avait parlé aussi. L'évolution de mon espace en ma Wallonie sont aussi des évolutions progressives. On n'est pas d'un point A à un point B, mais progressivement, on essaie d'améliorer les dispositifs pour en avoir qui sont beaucoup plus mûrs et donc ce sont vraiment des améliorations qui se font au fil du temps.

Concrètement, pour les différents dispositifs dont j'ai parlé tout à l'heure, il y a la mise en place des plateformes subsides et sanctions. De premiers résultats sont attendus au début de l'année 2022, à la fin du

premier quadrimestre. La transformation de la plateforme « Usagers, mon espace en ma Wallonie » s'effectuera par vague jusqu'en 2025 en étendant, à chaque fois, les fonctionnalités et les publics visés. Une mutation a déjà débuté ici en décembre 2021 et permet à l'usager d'effectuer cette demande sur tous les types de supports, que ce soit un ordinateur, une tablette ou un smartphone. La vague de 2022 consolidera les fondations de la plateforme en matière de cloud, d'intégration de la plateforme subside, des premiers pilotes de formulaires intelligents de nouvelle génération.

Ces projets sont attendus dans le second semestre de 2022 parce qu'il est important de poursuivre les recrutements au niveau du SPW Digital.

La mise en place de *proof of concept* – PoC –, ce sont deux démarches visant à vérifier qu'une théorie, un concept peut fonctionner d'un point de vue marketing, économique ou technique. Ces premiers PoC sont attendus dès le premier semestre 2022.

Vous m'interrogiez aussi sur les leviers du BBZ, qui sont des leviers qui seront activés en priorité. Il y aura le changement technologique sur la plateforme « Mon espace » qui permettrait d'atteindre des marches de manœuvre de 100 000 euros à la fin de 2021, l'internalisation du plan de renfort du SPW Digital – je l'ai évoqué – et l'hébergement de données des applications d'UAP dans le *data center* du DTIC. On peut raisonnablement envisager des premiers transferts pour fin 2022.

Autre sujet important qui concerne l'*open data*, il y a une fiche qui est prévue dans le Plan de relance. Là, la volonté, c'est effectivement, comme vous le disiez, Mme Kelleter, de maîtriser et de valoriser les données. Il y a effectivement un nombre important de données qui sont gérées par le SPW, et peut-être faire concrètement allusion à une initiative qui a été prise, qui est le GeoChallenge, qui permettait donc à de jeunes entreprises ou à des associations de se servir de l'ensemble des données du SPW, qui sont déjà accessible via le portail, de proposer toute une série de services via ces donnés. Cela peut donc être des services dans le domaine de l'accompagnement des personnes handicapées. Je crois qu'il y avait un groupe qui travaillait là-dessus, cela pouvait aussi être des applications en matière touristique qui permettaient de développer des projets grâce aux données. J'étais allée à la Maison du Tourisme Explore Meuse qui avait fait une application de géocaching qui permettait de mieux découvrir le territoire à partir de ces données. C'est une jeune entreprise qui avait été lauréate et qui permettait d'aller dans ce sens-là.

C'est vraiment la volonté que ces données puissent être valorisées, bien évidemment il faut respecter la vie privée. Ce sont des données anonymisées, donc tous les dispositifs du respect du RGPD sont bien en vigueur. C'est dans ce sens-là que nous devons aller.

Il y a une fiche à ce niveau-là. Cela, c'est vraiment l'esprit dans lequel nous voulons véritablement aller, c'est une fiche qui est prévue, mais qui doit aussi nécessiter des ressources supplémentaires et qui doit être déployée dans le cadre du Plan de relance, mais qui ne sera peut-être pas nécessairement un des tout premiers projets que l'on va développer.

Très important, les dossiers qui relèvent de la Direction du développement durable. C'est une direction assez importante et qui est totalement impliquée dans le développement durable. Comme vous le savez, il y a aussi des fiches du projet du Plan de relance qui sont prévues par rapport à cela. Il y a différentes activités qui sont en cours de développement.

Tout d'abord, la promotion des achats publics responsables. Il y a plusieurs outils : la Charte des achats publics responsables, le Helpdesk des achats publics responsables. Le concours est lancé, c'est la quatrième édition qui a été organisée. Il y a aussi tous les développements d'outils par type de clause, il y a différents types de clauses, des clauses sociales bien évidemment, la poursuite des travaux du Réseau des facilitateurs des clauses sociales, pour soutenir les pouvoirs adjudicateurs, les auteurs de projets, les entreprises du secteur classique, ou les entreprises d'économie sociale, et ce, à tous les stades du marché. En 2021, le Réseau des facilitateurs a déjà traité 294 demandes de clause sociale. Il y a des travaux qui sont prévus pour élaborer des clauses sociales dans les marchés de service du Plan wallon de relance.

Les clauses environnementales sont également en cours, les clauses de réemploi dans le CCTB. C'est une étude qui a été réalisée par la confédération Construction wallonne, en collaboration avec les acteurs de terrain. Il y a des éléments de construction durable et plus prometteurs en termes de marchés publics qui ont été priorisés. Le projet dont vous faite allusion, Mme Kelleter, c'est le projet CO2logic, n'est-ce pas cela ? C'est un projet qui est inspiré des Pays-Bas. Il y a effectivement 2 marchés tests en Wallonie qui sont en cours au sein du SPW, et 3 autres projets sont programmés fin 2021 et 2022.

Il y a les clauses environnementales pour les marchés de travaux dans le Plan de relance wallon. À la fin janvier 2021, la Direction développement durable a présenté au secteur de la construction, une proposition de clause environnementale insérée dans le marché public de travaux. Cette proposition inspirée de dossier de candidatures remis dans le cadre du prix wallon du marché public le plus responsable, édition 2020, a suscité quelques réactions de méfiance de la part du secteur. À l'issue de cette rencontre, il a été proposé la création d'un groupe de travail donc il y a des

discussions en cours, avec le secteur et la Direction du développement durable pour poursuivre en tout cas les travaux.

En ce qui concerne les clauses environnementales pour les marchés, cette fois, d'auteurs de projets. Au sein du Plan wallon de relance, il y a un cahier des charges qui est en cours de rédaction pour confier cette mission à un prestataire. Étant donné un départ, la personne en charge de la rédaction de ce cahier des charges a repris une partie des missions de la personne qui est partie et il va falloir effectivement poursuivre le travail. Les clauses types sont proposées sur le portail des marchés publics pour le marché des travaux, fournitures et services. Ces outils sont alimentés et actualisés en continu. Nous poursuivons aussi, cela, c'est le Parlement qui avait, à l'époque, proposé la création de l'Observatoire de la commande publique qui a été transférée à la Direction du développement durable.

Que fait cet observatoire ? :

- réaliser une étude sur les impacts du covid sur les marchés publics de travaux qui a pour objectif de comprendre comment la crise a impacté les secteurs, tant les adjudicateurs que les opérateurs économiques ;
- dégager, évidemment, les instruments mis en place par ces acteurs en réponse à la pandémie, les perceptions qu'ils en ont ;
- recommander les instruments en vue de développer une procédure de crise efficace et résiliente face à toutes les prochaines crises. Il y a un rapport qui est attendu pour mai 2022 ;
- réaliser une étude sur les freins et les difficultés que posent les marchés publics pour faire des achats circulaires ;
- identifier des pistes de solutions avec des exemples étrangers et là, nous attendons les conclusions pour la fin janvier 2022.

Il y a toujours les actions de sensibilisation au développement durable qui sont prévues pour soutenir la sensibilisation du développement durable du personnel SPW. Vous le savez, il y a un plan de développement durable interne au SPW qui a été, déjà depuis un certain temps, conçu et qui est mis en œuvre. Il y a effectivement, à partir de ce plan, différentes actions de sensibilisation au sein de l'administration. En 2022, ce crédit servira à financer diverses activités de sensibilisation d'analyse, notamment sur le Numérique durable dans le cadre du Plan de développement durable du SPW, ainsi que des activités du réseau développement durable mis en place avec plusieurs unités d'administration publique.

Deux fiches du Plan de relance sont consacrées au marché public. Ce sont des éléments que je porte d'ailleurs avec le ministre-président. Il y a une fiche qui vise à faciliter l'accès des PME et des TPE aux marchés publics qui est un enjeu fondamental pour l'économie wallonne. Cela, c'est le ministre-président qui va la piloter. Une autre fiche que je vais moi-même piloter, c'est le renforcement de la dynamique d'achat public responsable au sein de l'administration. Là, il y a effectivement des projets qui proviennent du Plan de relance. M. Di Mattia s'inquiétait du budget. Vous savez que l'on a des budgets qui existent. Dès lors, utilisons au mieux les ressources existantes en fonction de nos objectifs, que nous adaptons bien sûr, à notre stratégie de relance, mais aussi au suivi de la crise. Il est vrai que, notamment dans cette dynamique d'achat public responsable, il y aura une campagne de communication et de sensibilisation qui devra être menée. Des dispositifs de gouvernance, un monitoring de l'intégration des clauses responsables, définir les clauses environnementales – je viens de l'aborder –, marchés, travaux, auteurs de projet, mettre en place le dispositif de facilitateur environnemental, le dispositif est chez le performant CO_2. Tout cela, je viens de vous le décrire en long et en large dans la Direction développement durable. Il y a 4,8 millions d'euros qui sont prévus dans le Plan de relance.

Peut-être, pour revenir – je pense à cela un instant, à vous, Madame Goffinet – par rapport à l'impact de la crise sur les formations. Il est évident que la crise aura un impact. Vous faites allusion aux conclusions de la Commission d'enquête, qui est en cours et dont je crois que les travaux ne sont pas finalisés. Il est clair que, comme pour les précédentes recommandations qui proviennent de commissions, qu'elles soient spéciales ou d'enquête, il y aura une analyse particulière de ces recommandations et de la manière dont elles seront implémentées. Je suis ces travaux et je ne doute pas que ces recommandations seront intéressantes et permettront d'améliorer l'efficacité des services publics wallons. Le cas échéant, des formations devront sans doute être mises en œuvre. Je continue.

Concernant la dynamique de la fracture numérique, que Mme Ahallouch a abordée, j'y suis très sensible. Mais que vise ici la digitalisation ? Elle vise d'abord à penser au numérique par défaut, c'est-à-dire comment, au lieu de digitaliser des procédures existantes, les concevoir a priori de manière digitale avant tout au développement ? C'est l'enjeu de la digitalisation qui doit servir à faciliter la relation entre l'administration et le citoyen. Je sais que les défis sont de taille. C'est cela qui est visé. Cela ne veut toutefois pas dire que tout sera digital, bien évidemment. Cela veut dire que, pour le public qui sera concerné, il y aura des procédures papier qui seront toujours possibles, mais, à la base, on pense numérique. C'est cela la démarche que nous devons prendre. C'est un peu une révolution intellectuelle. Cela vient des travaux de la CIO Team. C'est aussi beaucoup d'enjeux qui sont déjà formulés au sein des travaux de BBZ, budget base zéro. C'est dans cette direction-là que nous devons aller. Cela ne veut toutefois pas dire qu'il n'y aura plus de papier. Comme vous le savez, le SPW a déjà, depuis un certain temps, déployé cette stratégie multicanal, c'est-à-dire numérique, papier, contact

physique ou téléphonique. À partir de cela, il faut effectivement répondre aux enjeux des usagers, mais, à la base, tout l'enjeu de la digitalisation, c'est de penser numérique par défaut. Je vous rassure, il n'y a pas de fracture numérique. Nous luttons aussi, au travers de ce dispositif, contre la fracture numérique.

Concernant le BBZ, il y a effectivement plusieurs phases, l'opération budget base zéro n'est pas terminée. Elle est pilotée par le ministre-président et le ministre du Budget. Dans ce qui relève de mes compétences, je n'ai pas encore énormément de vue sur l'ensemble de mes compétences, il y a simplement le volet « Sécurité routière », qui fait partie du SPW Mobilité et Infrastructures, mais très peu, car les fonds budgétaires n'ont pas fait partie de BBZ. Il y a tout ce qui concerne les allocations familiales, où il y a effectivement certaines recommandations en matière d'amélioration des processus, des procédures et notamment aussi une plus grande digitalisation. On va y travailler avec FamiWal.

Concernant mes autres compétences, la phase 2 ne me concernait pas. La phase 3, qui est en phase d'atterrissage, concerne le Secrétariat général, et donc la fonction publique, que nous abordons ici. Je n'ai pas encore véritablement connaissance des mesures ni des leviers. La phase 4 concernera les deux autres compétences, tourisme et patrimoine. On aura une vision plus claire au niveau de toutes ces recommandations au cœur de l'année 2022.

Le télétravail, nous y travaillons. Il y a un arrêté du Gouvernement de 2019, qui était une avancée. C'était à l'époque de Mme Greoli, qui avait initié cette réforme-là. En 2019, on avait déjà simplifié les conditions d'accès, ainsi que le nombre de jours possibles en télétravail. C'était encore un sujet qui n'était pas nécessairement au cœur des préoccupations comme il l'a été durant la crise. Un total de 1 500 fonctionnaires sont dans cette logique de télétravail suivant la réglementation 2019. Durant l'année 2021, nous avons beaucoup travaillé sur ces questions-là avec les services. Nous avons organisé un colloque durant le mois de juin et il y a une proposition qui est, pour le moment, sur la table des négociations avec les syndicats. Une proposition qui vise à tirer les enjeux de la crise, c'est-à-dire encore assouplir les conditions d'accès et avoir aussi une vision plus globale. On ne va plus réfléchir en termes de nombre de jours par semaine, mais plutôt en termes de jours par mois.

Tout cela est encore en discussion, je ne serai pas plus précise parce que cela fait l'objet de concertations, de négociations et donc le texte peut encore évoluer.

Au sujet du montant, en novembre 2020, nous avons pris l'option d'augmenter l'indemnité de 20 euros à 35 euros. Nous l'avons fait en même temps que la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous nous sommes alignés. J'entends bien qu'il y a d'autres évolutions dans d'autres entités. Ici, nous sommes autour de ce montant-là depuis novembre 2021. Je ne vais pas vous faire un dessin sur le contexte budgétaire de la Région, mais en tout cas on a déjà fait un pas dans ce sens-là.

Bien évidemment, on travaille, dans le cadre de ces dispositions, sur des mesures qui visent aussi à tenir compte du droit à la déconnexion. Vous évoquez, Monsieur Di Mattia, le *coworking*. Tout cela a un impact plutôt en termes d'implantation plus que d'organisation. Ce sont plutôt des impacts en termes d'implantation et cela, j'avoue que c'est vraiment un dossier que l'on va travailler avec mon collègue, Jean-Luc Crucke, compétent en matière d'implantations immobilières.

La volonté, c'est d'assurer un équilibre, M. Agache l'a évoqué. L'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, donc le télétravail doit servir à cet objectif-là. C'est vraiment un équilibre. On doit tenir compte de la crise. Trop de télétravail tue le télétravail. Il faut vraiment pouvoir à la fois tirer le côté positif des choses, à savoir le permettre quand c'est possible, c'est-à-dire pour permettre la concentration et certains temps qui sont absolument importants pour cela, mais aussi permettre du travail en présentiel qui vise à stimuler la créativité des équipes. Il faut un équilibre. Il ne s'agit pas d'aller au-delà de 50 % parce que ce serait au détriment de l'équilibre de la personne et de l'institution des équipes.

Vous faites aussi allusion à la fonction publique fédérale. Je tiens quand même à vous rappeler que la fonction publique wallonne est quand même foncièrement différente de la fonction publique fédérale en termes de métiers puisque nous avons une diversité – je ne sais plus combien – il y a 250 métiers, j'avais vu cela aux Jobs Days en 2019. Il y a énormément de métiers présents au sein du SPW et toute la fonction publique n'est évidemment pas télétravaillable.

Elle est aussi sur le terrain. Je pense particulièrement aux agents du SPW Mobilité et Infrastructures. Je pense aussi aux agents ARNE et notamment tout ce qui concerne la DNF. Ici, on est vraiment dans une fonction très variée et donc on ne peut pas vraiment adapter les mêmes mesures à la fonction publique régionale que celles que l'on applique à la fonction publique fédérale.

Concernant les lanceurs d'alerte, ce dossier-là est très important. Je crois que c'est M. Di Mattia qui l'a évoqué. J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer. Il y a, pour vous rappeler, une directive au niveau européen qui doit être traduite au niveau belge. Il y a des dispositions qui concernent à la fois le niveau fédéral et à la fois le niveau de la Région.

Je crois que le collègue, M. Hazée, d'ailleurs, est très souvent intervenu là-dessus. On a travaillé sur deux aspects au niveau de la Région : il y a le signalement interne et le signalement externe.

Au niveau du signalement interne, il y a une coordination avec les autorités fédérales et fédérées qui est très importante parce qu'il y a des questions qui concernent l'une ou l'autre des entités.

On avait demandé une analyse juridique qui aboutit à la conclusion que l'on doit effectivement légiférer, avoir un décret wallon. Ce décret est en cours de finalisation. Très prochainement, je pourrai le soumettre au Gouvernement. Il y a déjà eu des discussions préalables en intercabinet à ce sujet, pour pouvoir avancer sur cette question, notamment les questions qui étaient en suspens, c'était la question spécifique de la levée du secret professionnel imposé par l'article 458 du Code pénal et c'est lié à la voie normative. Ici, c'est bien un décret. On va avancer dans ce sens.

Pas de budget, il ne faut pas de budget. Il n'y a pas d'incident.

Pour le signalement, au terme de législation, c'est important. Pour le signalement externe, il y a effectivement un texte qui est en cours puisque cela dépend des compétences du médiateur qui relève de la compétence des parlements.

Vous me questionnez sur le budget, mais il n'y a pas d'incidence budgétaire, à ma connaissance, de ce dispositif qui est en cours de finalisation.

Je tiens vraiment à saluer les équipes du SPW, parce que, sincèrement, avec l'enchevêtrement des législations et les contacts avec le Fédéral, ils ont vraiment réalisé un beau travail.

Vous me questionnez, Monsieur Di Mattia, sur le plan Bien-être. Le plan Bien-être, en termes budgétaires, c'est 30 euros par agent. Effectivement, il peut être décliné en actions plus spécifiques compte tenu de la situation que nous vivons et des mesures qui doivent être prises, notamment par rapport à la gestion de la crise, par rapport à la pratique du télétravail. Il y a toute une série de mesures qui existent, lignes téléphoniques, « Écoute-moi, parle-moi », un dispositif qui existe au sein du SPW, pour permettre aux agents de bénéficier de ces mesures et vraiment de pouvoir travailler de manière sereine au niveau des différents services.

Je ne sais plus si c'est vous ou Mme Goffinet qui étiez intervenu sur les mesures d'économie.

Il n'y a pas de mesures ici. Le budget touche le personnel. Vous avez vu les ambitions en matière de personnel qui sont liées aux enjeux de la reconstruction. Il n'y a pas de mesures qui sont prévues sur le personnel, c'est juste pouvoir évaluer les budgets nécessaires en fonction des nécessités, en fonction des besoins réels. L'apport du budget base zéro va être tout à fait déterminant, puisqu'il y a aussi un accompagnement « Ressources humaines » qui est prévu dans le cadre du BBZ où l'on va pouvoir aider des personnes à évoluer en matière de compétences grâce à des formations pour pouvoir répondre à des besoins spécifiques qui apparaîtraient suite au BBZ. En clair, si des administrations font état de surplus ou de manque, on va pouvoir travailler sur ces questions. Là, c'est le volet « Ressources humaines ». Ce ne sont pas des mesures d'économie, c'est aider, sur base volontaire, les agents à améliorer leurs compétences pour pouvoir évoluer, s'épanouir et faire un boulot intéressant au sein du SPW.

J'ai essayé de regrouper les différentes questions en thématiques. Je revérifie, je pense avoir tout abordé, mais je suis à votre disposition.

M. le Président. – Je me tourne vers les collègues.

Quelqu'un souhaite-t-il entrer dans un deuxième tour ?

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Non, ce n'est pas un deuxième tour, ce sont quelques réflexions.

Tout d'abord, pour le SIRH, je dois dire que je reste un petit peu sur ma faim, parce que je ne vois pas très bien où vous en êtes dans la réflexion sur les alternatives et ce que vous en attendez en fait de la mise en place de cet outil. Vous m'avez refait la genèse du coût, de la réflexion, de la lourdeur de mettre en place un tel système. Vous m'avez évoqué que ce serait sur base d'un système de palier et qu'une note devrait intervenir au Gouvernement. Je voulais connaître un peu le caractère… savoir si c'était encore dans des objectifs d'urgence et dans quelle vision, dans quel délai cette alternative pourrait être mise en place.

Mon deuxième point, je voudrais quand même clarifier mes propos par rapport aux 150 millions d'euros d'économie. Ma question, en fait, était plus transversale. Pour ne pas que je vous puisse vous la poser à chacune de vos compétences, si vous pouviez juste me dire s'il y a l'une ou l'autre de vos compétences qui est touchée par ces mesures d'économie de 150 millions d'euros qui, je le rappelle, est le montant qui doit être réalisé pour faire face à l'endettement que la Wallonie connaît actuellement.

Autrement, je vous la reposerai à chaque fois.

M. le Président. – La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses très complètes.

Juste pour préciser que je ne parlais pas du projet CO2logic, mais du projet GROW qui est sous l'AB....Je reviens dans les détails, je m'excuse, mais comme vous avez....

M. le Président. – Alors on y reviendra, si vous voulez bien, au moment de la discussion…

Mme Kelleter (Ecolo). – Action de soutien à l'intention des clauses environnementales dans les marchés de travaux. Donc c'était un autre projet. Mais vous l'avez abordé par la suite…

Vous avez oublié – ou pas, c'est difficile de prendre tout en compte – ma question sur votre analyse de la perspective ou l'évolution des moyens pour le développement durable prévue dans les prochaines années. Y aura-t-il une évolution aussi en fonction des nouveaux objectifs stratégiques concernant le développement durable fixé dans les contrats d'administration du SPW ?

M. le Président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Je voudrais très rapidement remercier Mme la Ministre pour l'ensemble de ses explications, que ce soit en réponse à mes questions ou celles de mes collègues.

Juste une prise d'acte. Je prends acte, Madame la Ministre, qu'il n'y a pas de budget par rapport à une prise en compte, que ce soit dans le signalement interne ou dans le signalement externe par rapport à ce que nous appelons, de manière un peu générique, des lanceurs d'alerte, mais dont acte aujourd'hui. On verra dans le futur si c'est bien le cas. Merci.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Par rapport au SIRH, effectivement, c'est un dossier qui a été abandonné il y a déjà plus d'un an et donc l'idée était de réfléchir à des alternatives et donc plutôt que d'avoir un système qui est d'emblée complet avec tous les étages de gestion, donc de ressources humaines, on va aller par palier. On va commencer par une première étape. Il y a effectivement une note qui est en cours de réflexion qui sera proposée dans les prochaines semaines au Gouvernement, mais j'avoue que je n'ai pas le contenu précis de cette note. Vous en aurez évidemment toutes les informations une fois qu'elle sera approuvée par le Gouvernement.

L'idée est de développer un programme de gestion des ressources humaines, mais qui soit d'abord budgétairement tenable. On va partir d'objectifs immédiats et ensuite on va un peu avancer progressivement. C'est vraiment l'idée.

Concernant les 150 millions d'euros, en fait, ce ne sont pas des économies qui ont été faites dans les différents budgets. C'est globalement dans le budget donc il y a une demande de limiter l'endettement puisque la trajectoire d'endettement était assez dramatique suite notamment au rapport de la Commission de la dette et donc l'idée ici c'est de pouvoir maîtriser mieux la dette et donc de diminuer les dépenses de 150 millions d'euros, mais il n'y a pas d'économie faite à proprement parler dans les différentes AB.

C'est comme cela que je peux l'expliquer.

Je crois avoir répondu à votre question en détaillant tous les projets, mais il n'était pas mentionné tel que cela.

M. le Président. – Sur les moyens pour le développement durable ? Je pense qu'il y avait une question de Mme Kelleter là-dessus.

La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Je vais essayer de répondre à Mme Goffinet de manière plus précise. Le premier palier est la gestion du temps, c'est-à-dire la gestion du temps administratif, les absences. Après, il y aura la gestion de la paie, des notes de frais, et cetera. Tout cela va aller crescendo.

M. le Président. – La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). – Je n'ai pas bien compris les 150 millions d'euros. Si ces économies ne sont pas reprises dans les AB, où se trouvent-ils ?

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – C'est une question qui concerne le ministre du Budget. Ce n'est pas une économie, c'est une redistribution des moyens vers des dépenses plus pertinentes. Je préfère vous renvoyer à la Commission du budget, parce que ce n'est pas une question que je maîtrise.

M. le Président. – Nous passons au chapitre « Tourisme et patrimoine ». Nous sommes toujours dans la discussion générale ; réservez vos questions très précises sur les AB pour tout à l'heure.

La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – En matière de tourisme, Madame la Ministre, mon groupe salue l'ensemble des mesures annoncées en matière de tourisme, vu que ce sont des mesures qui vont dans la bonne direction pour faire de la Wallonie une destination de choix, notamment par rapport à ses concurrents et pour professionnaliser toujours plus le secteur.

J'ai quelques questions transversales à ce propos : pourriez-vous lever davantage le voile sur les mesures prévues dans votre chef pour l'année 2022 ? Quelle est l'enveloppe globale qui est dédicacée à la digitalisation

du secteur dans le Plan de relance et dans votre budget fonctionnel ?

Concernant le *pass* touristique, vous l'avez évoqué, il est prévu de pérenniser l'outil. L'idée est donc d'en faire une mesure structurelle. On s'inscrit dans le cadre d'un processus pour lequel tout ne se fera pas en un an, mais pourriez-vous déjà nous exposer votre ambition en la matière ? Avez-vous déjà des précisions à apporter sur les actions, sur les mesures qui seront déployées en 2022 dans ce cadre ?

En matière de patrimoine, Madame la Ministre, on sait que faire de l'AWaP une administration beaucoup plus efficiente est l'une de vos préoccupations depuis le début de votre mandat. Le contexte de l'année 2021 a été très difficile, entre la crise covid et les inondations du mois de juillet qui ont mobilisé et qui mobilisent encore de nombreux moyens. Pourriez-vous nous faire un rapide état des lieux de ce qui a déjà pu être réalisé jusqu'ici ?

L'an dernier, vous nous parliez d'un plan d'action pour un fonctionnement optimal de l'AWaP, que vous détailliez en quatre axes, à savoir :

- régler les irritants ;
- apporter les clarifications nécessaires ;
- améliorer le management ;
- construire l'identité de l'AWaP.

Côté management, un manager de transition a été désigné dans le courant de l'année 2021. Quelles sont les prochaines étapes ? L'exposé particulier indique qu'une évaluation de la charge de travail sera initiée pour faire correspondre les moyens et les besoins. Pourriez-vous nous en dire plus sur cette évaluation ?

Pourriez-vous aussi nous indiquer les points d'attention pour 2022 au niveau de l'objectif d'amélioration en matière comptable et budgétaire ? Quelles seront les priorités ?

M. le Président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – De manière très générale, à plusieurs reprises, Madame la Ministre, vous avez évoqué la révision du Code du tourisme. Cette réforme me semble toutefois ne pas avoir fait l'objet d'une présentation au sein du Gouvernement, sauf erreur évidemment de ma part. Je souhaite donc savoir si les études que vous nous avez présentées en avant-première ont bien été transmises à vos collègues et une note stratégique a déjà fait l'objet d'une présentation, voire d'une adoption au sein du Gouvernement concernant cette réforme.

Par ailleurs, lorsque les études nous ont été présentées, des rencontres avec l'administration, CGT et WBT devaient être organisées afin de coconstruire – c'était le terme employé – la suite et recueillir les avis. Avez-vous rencontré les acteurs concernés par la réforme ? Que ressort-il le cas échéant de ces échanges ? Comment envisagez-vous la réforme en cours de l'année 2022 et selon quel échéancier ?

Ce sont là des interrogations sur la méthode.

Une révision des modes de subsidiation est aussi annoncée. À plusieurs reprises, nous avons pu aborder ce sujet à travers différentes questions, mais à ce jour, je ne pense pas qu'une note stratégique ait fait l'objet d'un accord du Gouvernement. Pourriez-vous dès lors préciser comment vous envisagez cette refonte de subsidiation ? L'enveloppe globale serait-elle revue ou s'agit-il de revoir les taux et montants actuellement accordés aux bénéficiaires actuels ? Les bénéficiaires actuels doivent-ils craindre de perdre éventuellement une partie des moyens ?

Au niveau de l'axe digitalisation, la présence de plus en plus grande des appareils connectés est évidemment une opportunité. Je salue que vous ayez saisi cette opportunité. Vous l'avez fait à travers différents biais, notamment pour assurer le développement du tourisme et sa visibilité de manière durable.

Quand vous évoquez, Madame la Ministre, la durabilité et la nouvelle politique en matière de tourisme, vous évoquez en fait trois piliers :

- un axe social ;
- un axe économique ;
- un axe environnemental, qui revient également sur le développement de la marque VisitWallonia, qui est un peu la pierre angulaire de votre politique.

Je voudrais vous interroger, je verrai avec un peu plus de détails à travers les AB, mais je vous dis d'ores et déjà, ces trois piliers sont-ils bel et bien assurés ? Commet allez-vous allier la digitalisation avec la nécessité de conserver une offre aussi traditionnelle, vous l'avez évoqué à travers une réponse sur un autre département ? Cette digitalisation nécessitera par ailleurs des investissements qui risquent d'être importants pour les opérateurs touristiques. Un soutien est-il envisagé, à la fois pour 2022 et peut-être plus loin ? Si oui, celui-ci ne risque-t-il pas de se faire au détriment des missions actuelles, qu'ils ont déjà et pour lesquelles ils peinent parfois à boucler les budgets ?

Le cas échéant, comment pouvez-vous concilier ces besoins avec la réforme de subsidiation envisagée ?

Enfin, dans le cadre de la professionnalisation que nous saluons également du secteur, la formation du personnel sera renforcée. Cette formation a déjà fait l'objet de plusieurs demandes du secteur que nous avons relayées. Comment envisagez-vous cette formation initiale, qui dépend sans doute également d'autres niveaux de pouvoir, comme la Fédération Wallonie-Bruxelles ou encore d'autres opérateurs wallons, comme l'IFAPME ou le FOREm ? Avez-vous déjà pris des contacts avec la ministre de l'Emploi afin de conjuguer vos efforts dans le domaine ?

Au niveau maintenant du patrimoine, en la matière, il y a un véritable défi à relever. Je pense que vous en avez pris la pleine mesure. Nous vous en félicitons. En effet, la mise en place de l'AWaP, suite à la réforme portée par votre prédécesseur, sans réellement tenir compte des réalités de l'administration du patrimoine, de l'ex-IPW, ne s'est pas réalisée dans un climat serein, c'est le moins que l'on puisse dire. Le manager de crise nommé récemment représente donc une nouvelle rassurante sur le papier. Toutefois, dans les faits, comment se passe son travail ? Il nous est revenu, à plusieurs reprises, que le département de la comptabilité était en difficulté, qu'il nécessitait des actions urgentes pour en remplir le cadre et assurer le bon déroulement des procédures comptables. Pour rappel, les comptes 2018 et 2019 n'avaient ainsi pas pu être transmis à la Cour des comptes.

À l'occasion de son contrôle des comptes 2018 et 2019, la Cour a d'ailleurs montré tout son sens critique, puisqu'elle conclut son rapport en rappelant que l'AWaP ne respecte pas le décret du 15 décembre 2011 dans divers domaines. Elle pointe notamment l'absence de séparation des fonctions de trésorier, receveur et de responsable de la comptabilité. Quelles sont donc les mesures que vous envisagez de prendre, afin de résoudre les problèmes pointés en lien avec ces règles d'évaluation, le respect des règles budgétaires et comptables, la séparation des fonctions et autres recommandations dont certaines sont ouvertes depuis 2017 par la Cour ?

Les réformes envisagées dans le CoPaT visent-elles à revoir les mécanismes de fonctionnement de la l'AWaP, afin d'en faciliter les actions ?

La future réforme du CoPaT, annoncée déjà depuis un certain temps, semble en bonne voie, puisque la note stratégique concernant la réforme a fait l'objet d'une prise d'acte par le Gouvernement. Celle-ci a-t-elle été soumise à l'administration et concertée avec elle sachant que les difficultés rencontrées par l'AWaP depuis sa création et les levées de boucliers suscitées par la précédente réforme à marche forcée du Gouvernement précédent ont laissé des traces ?

Un grand absent dans votre présentation, en tout cas dans les documents budgétaires, concerne le patrimoine industriel, mais je reconnais, Mme la Ministre, que vous avez répondu dans votre présentation, puisque vous indiquez que cela va être repris dans le Plan de relance. En tout cas si je vous ai bien entendue. La DPR comportait de toute façon un engagement qui me semblait relativement clair sur le sujet et vous aviez par ailleurs lancé un chantier important d'inventaires, en vue d'assurer la sauvegarde et/ou le soutien dans le domaine. Ce chantier n'est pas abandonné, au vu de votre présentation initiale, mais la méthode que vous poursuivez, qui est finalement une méthode d'appel à projets qui va faire ressortir la quintessence du patrimoine en la matière, vous permet-elle d'avoir une vision horizontale, voire à 180 degrés en la matière ?

Enfin, le patrimoine nécessite aussi d'avoir une main-d'œuvre formée à des techniques qui sont très spécifiques. J'ai eu l'occasion de vous interroger à de multiples reprises en la matière, afin d'assurer les restaurations et les entretiens de biens. Il est dès lors nécessaire de renforcer et accélérer la formation initiale et contenue, par exemple dans le domaine de la construction. Déjà sous le précédent Gouvernement, les acteurs s'inquiétaient de l'avenir des centres de formation placés sous l'égide de l'IPW, puis de l'AWaP. Avez-vous prévu de renforcer le centre de formation de la Paix-Dieu, par exemple afin qu'il puisse offrir des conditions solides, rapides et adaptées, en vue d'assurer les travaux sur les biens classés ? Je vous avoue que j'ai quelques inquiétudes en la matière, mais je vous entendrai.

Comment les contacts et la concertation avec le monde de la construction sont-ils assurés ? Des concertations avec la ministre de l'Emploi sont-elles déjà nouées pour orienter les demandeurs d'emploi vers ce type de formations ? Qu'en est-il du plan Patrimoine-Emploi annoncé dans la DPR, pour lequel je n'ai pas trouvé de trace ?

J'en termine, Monsieur le Président, dans le cadre des formations, comment assurez-vous la mise en œuvre des engagements de la DPR visant à assurer le développement durable dans la politique du patrimoine et l'accessibilité des sites patrimoniaux aux PMR ? En ce qui concerne les PMR, au niveau budgétaire, j'ai vu une disparition, mais j'ai peut-être mal lu. Merci, Madame la Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). – Le tourisme est un secteur économique à part entière, créateur de richesse et pourvoyeur de nombreux emplois en Wallonie, il pèse autant que le secteur de la construction dans notre économie wallonne. Il est donc important d'accompagner efficacement les acteurs de ce secteur et de soutenir l'entrepreneuriat en la matière. Vous confirmez cette volonté, Madame la Ministre, par la mise à disposition d'outils concrets de formation et de soutien.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous décrire plus précisément ces outils concrets que vous envisagez pour soutenir la formation et l'entrepreneuriat dans le secteur ? Avec quel budget ? Les chèques numériques que vous avez évoqués seront-ils également utilisés dans ce cadre ?

Le tourisme est un secteur économique important et stratégique pour la Wallonie et la Déclaration de politique régionale est d'ailleurs ambitieuse à ce sujet. Madame la Ministre, vous vous appliquez à la mettre en œuvre. D'autre part, de récentes études externes qui ont

fait dernièrement l'objet d'auditions dans cette commission balisent la stratégie de développement touristique que vous voulez mettre en œuvre. Cette stratégie, en application de la DPR, met l'accent sur le développement numérique et la digitalisation du secteur et des acteurs en Wallonie. Il faut reconnaître que le budget 2022 traduit ces objectifs de la DPR avec de nombreux moyens repris dans plusieurs affectations budgétaires spécifiques, consacrés à la numérisation et à la digitalisation du secteur touristique en Wallonie, en plus des moyens issus des différents plans de relance.

Vous souhaitez également accélérer la digitalisation du secteur touristique au sein d'un écosystème de partage de données unique pour s'adapter aux tendances et rester concurrentiel dans le secteur.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous préciser les actions concrètes que vous comptez mener à ce sujet en 2022 ainsi que les budgets y afférant ?

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Pouvez-vous répéter ? Cela va trop vite.

M. Agache (Ecolo). – Excusez-moi.

Par rapport au développement numérique et de la digitalisation, vous souhaitez également accélérer la digitalisation du secteur touristique au sein d'un écosystème de partage de données unique pour s'adapter aux tendances et rester concurrentiel dans le secteur. Donc, pouvez-vous nous préciser les actions concrètes que vous comptez mener à ce sujet, ainsi que les budgets y afférant ?

Au niveau de la gouvernance du secteur, vous avez décidé de mettre en place une plateforme en ligne unique VisitWallonia qui devra remplacer les deux sites internet existants. La gouvernance sera définie par la mise en place d'organes structurels collaboratifs entre le CGT et WBT. Quels sont les types d'organes structurels que vous envisagez ? Selon quel calendrier de mise en œuvre ?

Au travers d'une révision du Code wallon du tourisme, vous ambitionnez une répartition des moyens en faveur de projets réellement efficients et novateurs. Cela, c'est un objectif vraiment louable et nécessaire. Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur le financement des travaux relatifs à la révision du Code wallon du tourisme ? Quel est le calendrier des prochaines étapes ?

La Déclaration de politique régionale veut également promouvoir et développer un tourisme de proximité. À ce sujet, on peut souligner les budgets que vous débloquez pour le tourisme fluvial et le développement d'aires d'accueil pour motor-homes. La DPR est également ambitieuse quant au développement d'un tourisme durable. Plusieurs affectations budgétaires reprennent explicitement cet objectif dans leur développement. La DPR a également comme objectif « de doter l'administration régionale en charge du tourisme d'une véritable cellule de tourisme durable ».

Madame la Ministre, où en est l'installation de cette cellule ? D'autre part, la commission spéciale covid de notre Parlement a repris dans ses recommandations la nécessité « de renforcer les initiatives de tourisme durable initiées en Wallonie ». Quelles sont les actions que vous comptez mettre en œuvre pour suivre cette recommandation ? Comment sont-elles financées dans votre budget ?

La DPR mentionne également l'objectif de valoriser les ressources naturelles de la Wallonie en développant l'écotourisme. Mais, je ne retrouve pas cet aspect spécifique dans le budget. Pouvez-vous nous préciser vos lignes directrices en matière d'écotourisme et la manière dont vous les concrétisez dans le budget ?

La mise en valeur de nos espaces naturels est également un objectif qu'il faut poursuivre et qui a d'ailleurs fait l'objet aussi d'une recommandation de la commission spéciale covid en soutenant « un tourisme diffus par une valorisation de nos espaces naturels, une amélioration de l'offre en termes d'accueil du public dans les massifs forestiers, les forêts périurbaines et les aires protégées durables ». Des moyens sont prévus à cette fin, notamment dans l'AB 63.01 du budget du CGT. Mais, cet AB présente un encours de 23 millions d'euros. Quels sont les éléments qui expliquent un tel encours ? Que mettez-vous en place pour le résorber ?

Comme mécanisme de relance, on en a parlé…

(Réaction dans l'assemblée)

Oui. C'était en fait dans la mise en valeur des espaces naturels qui a été soulignée par une recommandation de la Commission covid. On retrouve cela entre autres dans l'AB 63.01.

M. le Président. – Monsieur Agache, les questions précises sur tel ou tel AB, ce sera pour après. Cela demande une technicité. Donc, il faut que la ministre puisse aller se replonger. Elle ne peut pas connaître son budget sur le bout des doigts ; ni elle ni les autres. Si vous pouvez garder ces questions pour tout à l'heure, on y reviendra plus en détail.

M. Agache (Ecolo). – D'accord, donc je vais alors poursuivre avec le *pass* VisitWallonia qui a connu un franc succès. Vous faites évoluer le concept et c'est très positif pour le pérenniser, mais sous forme numérique, manifestement. Quelles actions allez-vous mettre en œuvre pour garder tout de même ce *pass* accessible aux personnes plus défavorisées et moins connectées ?

Le développement du tourisme d'affaires est également repris dans la DPR. Mais, je le retrouve moins présent dans le budget. Pouvez-vous nous préciser vos ambitions en la matière pour 2022 et les budgets que vous allez y consacrer ?

Par rapport à cette thématique « tourisme » – je pense que cela peut être lié au budget également –, j'aimerais connaître votre réaction suite à l'annonce de la Province de Namur de se dessaisir de ses compétences en matière de tourisme, tout comme la Province de Luxembourg qui semble renoncer à sa compétence en matière de promotion du tourisme. Quelle est votre analyse de cette situation et comptez-vous dégager des moyens pour reprendre éventuellement ces compétences ?

Je n'achèverai pas mon propos sur le tourisme sans vous remercier pour les amendements que vous avez déposés et qui soulageront les opérateurs touristiques touchés par les graves inondations de juillet dernier grâce maintenant à l'intervention du CGT qui va devenir légalement possible.

Enfin, les circonstances vraiment exceptionnelles que nous avons vécues – et que nous vivons encore, d'ailleurs maintenant –, la crise covid et les graves inondations de juillet dernier, nécessitent d'importantes interventions financières de la Région, que ce soit en aides de secteurs ou en investissements de relance et de résilience et qui impactent notre dette, on en a parlé. Afin de ne pas se laisser déborder par cette dette, l'avis d'un groupe d'experts externes a été demandé. C'est ainsi que nous avons pu écouter ici, au Parlement, il y a quelques semaines, M. Jean Hilgers, Président de la Banque nationale de Belgique et de ce groupe d'experts.

Deux éléments de cette intéressante audition ont retenu mon attention. La fameuse économie de 150 millions d'euros, on en a parlé. Mais à côté de cela aussi l'importance d'une bonne évaluation des actifs. M. Hilgers a ainsi montré que le Japon, endetté à près de 300 % de son PIB, gardait toujours la confiance des marchés financiers, car l'État japonais possédait beaucoup d'actifs dont la valeur, une fois déduite de sa dette, ramenait l'endettement du Japon à 140 % du PIB.

Une valorisation correcte des actifs de la Wallonie serait donc une démarche intéressante pour asseoir la crédibilité de la Région sur les marchés financiers.

Madame la Ministre, nous avons déjà évoqué la question de la valorisation des actifs lors de l'examen du rapport de la Cour des comptes relatif au CGT, mais, plus globalement, quel est l'état de la valorisation des actifs de la Région, relatifs à vos compétences ? Cette valorisation est-elle régulièrement mise à jour ? Par exemple, l'AWaP possède quand même un certain nombre d'actifs.

J'ai aussi une petite remarque sur l'absence de comparaison dans les budgets des UAP : on ne retrouve pas les montants des exercices précédents, du coup, c'est assez compliqué.

M. le Président. – On y reviendra au moment des UAP puisque l'on a un examen particulier des UAP. Gardez-en un petit peu sur votre liste de courses…

M. Agache (Ecolo). – Oui, d'accord, je note.

M. le Président. – Vous revenez en deuxième semaine, dans le deuxième tour....

M. Agache (Ecolo). – Concernant les remarques générales sur le patrimoine, les remarques que je voulais éventuellement formuler ont déjà été abordées, je ne vais donc pas répéter ce qui a déjà été dit.

M. le Président. – Je ne veux pas vous brider, Monsieur Agache, c'est juste pour essayer d'alléger un peu.

M. Agache (Ecolo). – Cela ne sert à rien d'allonger inutilement.

M. le Président. – On fait un deuxième tour avec ceux qui le souhaitent, évidemment.

Toujours pour le tourisme et le patrimoine, la parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Rassurez-vous, Madame la Ministre, moi, je vais être beaucoup moins longue que mes trois collègues réunis.

Désolée, mais je me permets de revenir sur le premier point, et je vous sens perturbée par la question que je vous avais posée sur les 150 millions d'euros d'économie. Je suis désolée, mais j'essaie d'éclaircir les choses et de bien comprendre – et M. Agache l'a répété tout à l'heure – il nous a été dit que l'endettement était tel qu'il fallait réaliser des économies de 150 millions d'euros par an.

Vous me renvoyez chez le ministre Crucke parce que vous me dites, si je comprends bien et pour être bien sûr, qu'aucune de vos compétences n'est impactée par des mesures d'économie, que cela n'a rien à voir. D'un autre côté, je ne vois pas trop comment on réduit un endettement sans faire d'économies. Ce que j'essaie de comprendre, c'est que ce serait des budgets qui ne seraient pas consommés. Je voulais juste éclaircir ce petit point-là en préambule. Si cela n'a rien à voir avec vous, je vais en conclure que les propos qui ont été tenus dans une autre commission n'étaient pas corrects.

Pour en revenir en matière de tourisme, l'année qui s'annonce sera tout à fait comme les deux autres années que nous avons vécues, soumise de nouveau aux aléas de cette crise sanitaire. On en a discuté au tout début de cette commission, le secteur touristique est souvent touché par les décisions des CODECO, et ce en fonction de l'évolution des contaminations. C'est un point que

l'on a déjà évoqué et qui se ressentira encore sur le budget 2022.

Il y a quelques semaines, vous nous avez présenté deux études, l'une sur la stratégie du tourisme en Wallonie et l'autre sur la stratégie digitale. Nous les avons reçues il n'y a pas longtemps. Je n'ai pas encore eu l'occasion de relire tout en détail. Je voudrais connaître les recommandations de l'étude qui vont être mises en place tout de suite, parce que lorsque l'étude nous avait été présentée, il y avait différentes échéances.

Dans votre exposé oral, j'ai pu pointer quelques éléments, comme les aires de motor-homes ou le tourisme itinérant. Je voulais que vous puissiez me lister les dossiers qui vont être prioritaires et qui sont liés aux recommandations de cette étude.

Au niveau du Code du tourisme, vous évoquiez que celui-ci va être revu, notamment pour les modes de subsidiation. Y aura-t-il également d'autres éléments qui vont être revus dans ce Code du tourisme ? Où en est-on exactement ? On en parle souvent, mais quels sont les échéances et les objectifs que vous voulez voir aboutir au travers de cette réforme du Code du tourisme ?

Pour clôturer ce volet touristique, je voudrais faire état d'un élément – que j'aurais aimé entendre – qui, pour moi, fait plutôt partie des absents de votre exposé, il s'agit de la création des deux parcs nationaux. Ce projet que vous cogérez avec votre collègue, la ministre Tellier, comportera un important volet qui est celui du tourisme. Vu son importance, mais aussi les nombreux espoirs qu'il porte, il me semble important de pouvoir aborder ce dossier sous le volet touristique. J'espère que le fait que vous ne l'ayez pas évoqué lors de l'exposé est un oubli et que ce volet touristique sera bien pris en charge par vous, votre cabinet et toute l'administration.

Pour le patrimoine, je vais juste faire une réflexion. Je vous avais interrogée, au mois d'octobre, sur le volet de la réforme du Code du patrimoine. Vous m'aviez dit, compte tenu des différents aléas, notamment des inondations, qu'il n'avait pas été possible d'avancer plus en avant sur cette note d'orientation qui avait été présentée au Gouvernement au mois de juillet. Votre exposé fait que j'ai juste appris que l'on avait changé de date, que ce n'est plus décembre 2021, mais que cette réforme aboutira en 2022. Je prends acte de cette situation.

M. le Président. – Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir dans ce premier tour sur le tourisme et le patrimoine ?

Je ne vois pas de main se lever dans la deuxième salle.

La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Par souci de cohérence, je vais commencer par le tourisme et puis j'enchaînerai avec le patrimoine, pour éviter de mélanger même si ce sont des matières qui sont très proches et il y a beaucoup de travail conjoint entre le tourisme et le patrimoine, particulièrement au niveau des différents acteurs.

Pour le tourisme, vous avez tous quasi abordé la question du Plan de relance. Je me propose de vous expliquer davantage le contenu en matière de Plan de relance.

Différents axes ont été déterminés. Vous avez abordé – je crois que c'est Mme Sobry qui l'a abordé – tout ce qui concerne VisitWallonia, donc ce qui concerne la destination Wallonie, c'est-à-dire la promotion du tourisme.

Il y a des éléments fondamentaux comme la marque et la visibilité de VisitWallonia qui doivent poursuivre leur construction. C'est la priorité pour l'année 2022 : le renforcement, la visibilité, la consolidation de la notoriété de la marque. C'est mener des campagnes de communication multicanale qui seront renforcées en 2022.

Un autre élément important est la création du *pass* VisitWallonia qui est le volet numérique. Je l'avais un peu abordé lorsque l'on a proposé les différentes études. Le *pass* a été un succès en termes de notoriété. Vous l'avez tous souligné, je vous en remercie. C'était une mesure de soutien au secteur qui s'adressait à 60 000 personnes ou ménages qui pouvaient détenir un montant de 80 euros à valoriser dans les attractions.

C'était intéressant, c'était une mesure de soutien, mais mon objectif était de rendre le tourisme accessible à l'ensemble des visiteurs ou des touristes potentiels. La gratuité du *pass* le rendait accessible à tout le monde. Vous savez qu'il y a des *pass* qui sont payants dans certains secteurs. Ce *pass* pourra proposer d'intéressantes réductions ou bons d'achat pour les visiteurs, sur base de promotions proposées par les opérateurs, de combinaisons de différentes offres. Cela permet aussi de mieux connaître les attentes des visiteurs, et de mieux fidéliser les visiteurs, d'où l'intérêt de le faire sous forme numérique.

J'ai rencontré en juin 2021 et la semaine dernière l'ensemble des maisons du tourisme regroupées en une quinzaine de réunions. Il y a eu un accueil assez positif par rapport à cette idée. Il est proposé que ce *pass* puisse évoluer par paliers, un peu comme tout à l'heure. Ce ne sont pas des projets figés, ils évolueront en fonction de la maturité numérique et de certaines attentes.

Par exemple, certaines maisons du tourisme comme les maisons du tourisme de la région Wallonie picarde ou la Fédération touristique de Liège avaient proposé des *pass* durant la crise sanitaire. L'idée est que s'il y a

des dynamiques plus locales qui sont proposées par les opérateurs, elles puissent aussi s'intégrer dans le *pass*.

L'idée est que si l'on totalise l'ensemble des possibilités qui seront permises par ces réductions ou ces bons d'achat, cela pourrait représenter un budget maximal de 300 euros pour un visiteur attentif. Ce n'est pas inintéressant, cela crée une dynamique et une relation entre les opérateurs et les visiteurs potentiels.

Par rapport à la préoccupation du *pass* numérique versus *pass* papier, il est évident que la lutte contre la fracture numérique est une préoccupation. Je l'ai dit à Mme Ahallouch. Il y aura aussi un *pass* papier. L'enjeu est de le concevoir sous forme digitale. Pour le public qui n'est pas suffisamment connecté ou pas connecté du tout, il y aura aussi un *pass* papier.

Ce sont des projets qui figurent dans l'ensemble des dossiers du Plan de relance et qui sont déjà en cours. Le *pass* numérique est déjà en cours de conception par Wallonie Belgique Tourisme en collaboration avec le CGT. L'objectif est de le lancer en 2022, en tout cas pour le début de la saison 2022. Il est déjà sur les rails, si je puis dire.

Dans l'ensemble du Plan de relance, il y a un autre axe qui est fondamental : celui de l'écosystème attractif, durable. Là, ce sont deux volets :

- le volet digitalisation ;
- le volet infrastructures.

Dans le volet digitalisation, il y a plusieurs projets. Tout d'abord, le chèque numérique pour aider les opérateurs à évoluer. Sur ce point, il y a des initiatives qui ont été prises, notamment via l'outil régional de commercialisation où il y avait aussi un volet accompagnement qui était prévu et qui a donné ses effets. L'idée est de monter en puissance et de véritablement aider les opérateurs à pouvoir acquérir des compétences numériques et faire évoluer leurs produits et leur promotion.

Puis, il y a le volet plateforme digitale. Pour le moment, vous avez deux sites internet. Vous avez aussi tout le volet gestion des données. Il y a des données qui sont gérées par le CGT et des données qui sont gérées par WBT. L'idée est de faire converger ces données et ces plateformes vers un seul site.

Il y a, dans le Plan de relance, mais je suppose que vous l'avez eu, différentes fiches qui sont dédiées à cela. Il y a effectivement plusieurs projets qui sont un peu plus détaillés, notamment les budgets, qui s'étendent de 2022 à 2024.

Le deuxième volet de l'écosystème, c'est le volet infrastructures. Là, il y a le volet infrastructures fluviales et fluvestres. J'ai répondu de manière plus détaillée à l'égard de la question orale de M. Di Mattia sur la méthodologie que l'on va utiliser pour les infrastructures fluviales et fluvestres. Puis, il y a le volet des motor-homes, qui effectivement est important puisque l'on va lancer un appel à projets pour améliorer le maillage du territoire. Il y a eu beaucoup de réflexion stratégique au niveau du CGT sur les enjeux, sur la manière dont on pouvait faire évoluer aussi les projets. Maintenant, il faut passer à l'action.

On va lancer un appel à projets et cela va participer aussi au tourisme itinérant, parce que c'est une forme de vacances qui se développe de plus en plus. Il y a effectivement un lieu d'hébergement qui est choisi et puis on rayonne autour de l'hébergement, mais il y a des nouvelles formes de vacances qui en fait font que c'est du tourisme itinérant. Le tourisme fluvial en est un exemple, passer d'un port à l'autre, avec son bateau et de pouvoir être accueilli dans des conditions d'accueil optimal en Wallonie est un enjeu.

Les motor-homes, c'est effectivement à partir d'une itinérance avec des camping-cars ou motor-homes qui peuvent aussi trouver en Wallonie des points d'ancrage. Il y a un certain nombre de projets qui sont sollicités. Sur le terrain, on sent une demande importante. Cela permettrait d'augmenter le maillage, que ce soit au niveau wallon, mais qui soit aussi en connexion avec évidemment la France, l'Allemagne où les trajets qui sont faits en motor-homes sont évidemment plus importants qu'uniquement à l'échelle wallonne. On sillonne en général sur un territoire plus important.

Au niveau de l'infrastructure, il y a une fiche spécifiquement dédiée à l'implémentation de pistes et de centres de service VTT. Un premier projet a été lancé à Spa, il s'agissait d'une opération pilote. L'idée est de pouvoir véritablement créer des infrastructures au bénéfice des vététistes parce qu'il y a effectivement des demandes particulières pour améliorer les différents itinéraires et balisages. À ce sujet, il y a un appel à projets qui sera aussi lancé.

Pour les appels à projets, que j'évoquais ici dans le volet infrastructure, fluviale, motor-homes, et le dernier, les pistes VTT, l'objectif est de lancer ces appels à projets au début de l'année 2022. Il faut savoir aussi que le Plan de relance fait aussi l'objet d'une gouvernance qui est gérée par le ministre-président, mais aussi la Cellule stratégique du SPW, où il y a un reporting très régulier. Il y a des *delivery units* qui sont mis en place pour évaluer au fur et à mesure l'évolution des projets avec des pilotes de projet qui sont identifiés, avec un calendrier, et aussi les budgets qui sont associés à chaque projet.

Donc j'ai parlé premièrement de Destination Wallonie, deuxièmement d'écosystèmes et de digitalisation infrastructure, troisièmement le volet écotourisme, pour répondre à M. Agache, et après il y a la fiche patrimoniale, on l'a déjà un petit peu évoquée tout à l'heure.

Dans le volet tourisme nature, là nous avons lancé conjointement, avec la ministre de la Nature, un appel à projets qui vise à créer deux parcs nationaux en Wallonie. C'est vrai qu'il n'est pas détaillé dans le budget, ni spécifiquement dans mon exposé. Pourquoi ? Parce que c'est un projet qui s'étend au-delà de 2022, mais qui est déjà lancé, en fait. L'appel à candidatures a été lancé et est en cours d'analyse par le comité de suivi qui a été créé à cette occasion, donc mes équipes sont présentes dans l'évaluation de ces projets. Il faut savoir que ces projets qui vont être sélectionnés ont un an pour mettre en place une véritable stratégie, et un véritable projet. Ici, on est dans les déclarations d'intentions et il y a des choses vraiment intéressantes. Après ils auront un an pour vraiment déposer alors un véritable projet, et de cette année-là, – enfin 10 mois – vont découler deux projets qui vont pouvoir être accompagnés vers l'émergence de parcs nationaux.

Quand le volet tourisme va-t-il intervenir ? Une fois que les projets seront un peu plus mûrs, c'est-à-dire en termes d'infrastructure. C'est une fiche présente dans le plan pour mettre en place des infrastructures qui permettent l'accueil de touristes tout en préservant la nature. Ce sera prévu dans ce cadre-là et dans le volet identité, marque, promotion. Ceux qui étaient là, parce qu'il y avait un déplacement qui avait été effectué à Hoge Kempen, avec les parlementaires, il est fondamental de créer une identité, je dirais du marketing territorial, pour que le projet soit reconnu, surtout soit approprié par tous les partenaires, qu'ils soient ceux liés à la conservation de la nature ou ceux liés à des projets à connotation plus touristique. Un financement de ma part sera prévu à l'horizon 2023-2024.

Mais toujours dans le volet tourisme-nature, il y a aussi une fiche qui permettra à des projets qui ne sont pas repris dans cette dynamique de parc national. Un appel à projets est prévu en 2022 pour permettre de créer des infrastructures qui permettent de créer cette offre touristique en meilleure connexion avec la nature, qui ne concerne pas ces sites-là, mais qui concerne les autres sites à connotation naturelle.

Il y a le quatrième axe du Plan de relance qui concerne alors les biens à haute valeur patrimoniale, mais cela c'est plus pour le patrimoine, je propose d'y revenir tout à l'heure.

Par rapport aux liens que vous avez faits avec le tourisme durable. Vous avez vu la stratégie Tourisme 2030, bien évidemment que c'est l'ensemble du tourisme qui doit évoluer vers plus de durabilité. Par rapport à la DPR et à la cellule Développement du tourisme durable, je ne souhaite pas créer une cellule spécifique, mais je souhaite que l'ensemble du CGT, l'ensemble des opérateurs, soit dans cette dynamique de tourisme durable, et donc dans la mise en place de projets qui soient, à la fois des projets économiques, parce qu'il est important de pouvoir aussi envisager des projets qui créent de la valeur ajoutée et de l'emploi. Des projets qui peuvent aussi parler à tous les visiteurs, c'est-à-dire le tourisme pour tous. C'est un élément fondamental aussi, et le tourisme durable c'est-à-dire qui respecte l'environnement. C'est une approche transversale vers le tourisme de demain. C'est-à-dire un tourisme qui respecte le territoire de la Wallonie, qui respecte sa caractéristique géographique, sa caractéristique naturelle, ses grands espaces, et cetera. C'est une ligne stratégique qui sera déclinée plutôt qu'un projet en particulier. Pour moi, c'est tout le tourisme qui doit être durable et pas uniquement un projet particulier et le reste qui ne serait pas connoté tourisme durable.

Je continue au niveau du tourisme d'affaires. Monsieur Agache, le tourisme d'affaires n'est peut-être pas « flagué » en tant que tel dans le budget, mais c'est aussi un tourisme qui, à la fois, va se développer dans l'axe nature ou dans l'axe culture-patrimoine. C'est-à-dire que dans les dispositifs qui existent déjà, il y a des dispositions qui permettent de développer des projets aussi de tourisme d'affaires notamment via les budgets à l'infrastructure. On aide les structures d'accueil, les structures hôtelières, et cetera.

En termes de promotion, il y a véritablement, au sein de WBT, une attention particulière pour le tourisme de masse au travers de toutes les actions menées par le CGT que ce soit au niveau des différents clubs et des différentes actions qui sont menées pour promouvoir le tourisme wallon. Il est véritablement inclus dans la stratégie globale.

Pour les valorisations d'actifs, qu'ils soient de la Région, afférents au tourisme, au patrimoine ou à d'autres types de compétences, ces actifs sont évalués dans le bilan comptable des différents organes par un réviseur. Je ne sais pas quelle marge j'ai, je ne vois pas très bien la marge que j'ai par rapport à la valorisation de ces actifs.

Toujours dans le tourisme, je vais rester au niveau des études stratégiques et je n'oublie pas les questions par rapport au Code wallon du tourisme. Par rapport à la gouvernance. Très important. En fait, il y a une volonté de mettre en place une véritable gouvernance du secteur touristique et notamment cela a été révélé par les enquêtes, les deux études, mais c'est aussi une volonté des acteurs de terrain.

Il y a une étape qui est déjà en cours et qui, en fait, résulte des *road-trips* au niveau des maisons du tourisme, c'est la mise en réseau de tous les acteurs.

Tous les deux mois, les maisons du tourisme et les fédérations provinciales qui sont actives au niveau du tourisme, parce que, effectivement, ce n'est plus nécessairement la volonté de toutes les provinces, sont impliquées dans cette dynamique de mise en réseau et d'échanges d'informations du haut vers le bas et du bas vers le haut. Souvenez-vous, il y avait un graphique et

dans le graphique les flèches allaient dans les deux sens. Première étape.

Pour la mise en place du Plan de relance, c'est un mode projet. L'exemple que Mme Goffinet a souligné, les parcs nationaux, c'est un mode projet qui implique à la fois le tourisme et à la fois la nature. Là, il y a une gouvernance qui est proposée pour des comités de pilotage qui, à la fois, responsabilisent les administrations de l'environnement et les administrations du tourisme.

Voilà un peu le calendrier de mise en œuvre. Il a vraiment démarré, avec ces *road trips* et donc en fonction des projets, on va véritablement beaucoup mieux structurer la collaboration entre les différents opérateurs, entre les différentes administrations par plus de transversalité.

Monsieur Di Mattia, je ne vous oublie pas pour la formation. Évidemment que pour la formation il y a un axe très important dans le budget du Plan de relance qui est la formation. C'est d'ailleurs le premier axe, qui est piloté particulièrement par mes collègues, Mme la Ministre Morreale et M. le Ministre Borsus. Des collaborations sont déjà en cours avec les différents acteurs de formation que ce soit l'IFAPME, le FOREm ou autre. Cette collaboration devra être amplifiée pour atteindre les deux objectifs au niveau des études stratégiques qui avaient été mentionnées : le multilinguisme et les compétences numériques des différents membres du personnel.

Vous savez aussi que le CGT a des contacts et travaille avec les différentes universités. Des collaborations existent déjà et doivent se poursuivre et être amplifiées pour améliorer cette formation.

Pour le patrimoine, je vous répondrai tout à l'heure puisque j'ai scindé les deux thématiques.

Je crois que l'on peut maintenant aborder le Code wallon du Tourisme, sur lequel il y a plusieurs aspects.

Tout d'abord, c'est une réforme qui a été mise en place en 2017-2018, de mémoire, je ne sais plus exactement la date, mais c'est donc une réforme quand même récente. De cette réforme, résultent des propositions du CGT pour simplifier le texte. C'est normal. Chaque texte doit évoluer et fait un peu ses maladies de jeunesse. On l'a fait pour les allocations familiales en 2021. On le fera, Madame Goffinet, je vous rassure, pour le CoPat en 2022 et le Code wallon du Tourisme va nécessiter toute une série de simplifications qui sont déjà bien maîtrisées et proposées par le CGT.

Concrètement, vous savez aussi que je souhaite faire évoluer les noms CGT, WBT pour qu'ils soient tout à fait compréhensibles et un peu à l'image de ce que font aussi d'autres régions, voire pays, VisitWallonia et Tourisme Wallonie pour que ce soit clairement identifié tant par les opérateurs que par les visiteurs.

Voilà un peu les différents projets dans l'axe simplification.

Puis, est arrivé, il était attendu d'ailleurs, le rapport d'audit de la Cour des comptes et également ces deux études stratégiques avec des recommandations. La recommandation c'était, par exemple, simplifier un peu le secteur du tourisme concernant notamment la fonction consultative. Comment renforcer les collaborations structurelles avec le CGT et WBT, par exemple ? Il y avait aussi des recommandations en matière de rôle des maisons du tourisme. Il y a effectivement aussi les visites, les *roadtrips*, qui ont révélé que le rôle des maisons du tourisme évolue aussi. Par exemple, la digitalisation fait que les heures de présence prévues dans le Code wallon du Tourisme qui est quand même très précis ne sont peut-être plus tout à fait adaptées à la réalité actuelle du tourisme où, principalement, même si ce n'est pas encore totalement tous les visiteurs, mais les visiteurs potentiels et touristes s'informent par les canaux digitaux. Donc, il faut aussi faire évoluer les missions des maisons du tourisme pour s'adapter aux nouvelles réalités. Il y a aussi le fait qu'elle souhaite des assouplissements par rapport aux subventions. Un cas concret, c'est, par exemple, que, en matière de promotions, celles-ci sont soutenues à partir de déclarations de preuve de paiement. Il y a des maisons du tourisme qui, elles, travaillent plutôt avec du personnel qui est lui-même dévolu à la promotion, par exemple, des graphistes. Actuellement, le code ne le permet pas. Voilà un peu des mesures que nous allons prendre.

Toute une série de recommandations avaient été faites à la fois par la Cour des comptes et les deux études concernant les hébergements et les attractions en matière de reconnaissance et en matière de subvention. Toute une réflexion est en cours pour le moment au niveau du CGT, mais qui sera concerté et qui vont dans le sens finalement des souhaits de la Cour des comptes, notamment par rapport à la reconnaissance pour simplifier.

Souvenez-vous, la Cour des comptes disait : « Attention, il n'y a que la moitié du secteur qui n'est pas reconnu ». Pourquoi ? Tout cela est à l'analyse pour le moment. Il y a des propositions qui seront faites. Par exemple, faut-il encore une reconnaissance ? Comment peut-on simplifier les procédures ? Parce que cela aussi, c'est quelque chose qui est beaucoup révélé par les différents contacts et retours que l'on a du terrain. Cela vaut pour les hébergements comme pour les attractions.

Souvenez-vous, il y avait aussi des recommandations en termes de label. Quels sont les labels que nous devons garder ? Il me semble essentiel de garder un label clé verte qui est fondamental en matière de développement durable. Voilà un exemple de

tourisme durable. Le label accessibilité des personnes à mobilité réduite via tout le partenariat que nous avons avec Access-i. Il y a également l'opération « Wallonie destination qualité » qui n'est pas véritablement un label, mais plutôt un processus d'amélioration continue de la qualité dans les différents opérateurs touristiques.

Il y a aussi les subventions. Pour le moment, il y a des mécanismes assez automatiques de subvention, que ce soit pour les hébergements ou pour les différentes attractions. Il y a une demande très claire de la Cour des comptes de simplifier le mécanisme, d'intégrer certains arrêtés au niveau du Code et d'être plus efficace en matière d'allocation des ressources. Là où il y a véritablement des besoins, éviter les effets d'aubaine qui peuvent se présenter et donc mieux cibler les différentes subventions.

Des réflexions stratégiques sont menées pour le moment avec le CGT et le cabinet. Bien évidemment, elles seront concertées dans le cadre de la gouvernance du secteur que je vous indiquais, Monsieur Agache. L'idée est bien de travailler sur un projet de décret qui serait en coconstruction durant l'année 2022. Allons-nous procéder par note stratégique, Monsieur Di Mattia, comme on l'a fait pour le CoPat ? Ou allons-nous procéder directement par un avant-projet de décret ? Je n'ai pas arrêté ma position. Mais c'est vrai qu'une note stratégique a l'avantage, même si elle est toujours prise par un acte – elle ne fait jamais l'objet d'une approbation – de permettre déjà de baliser certaines pistes. Donc on pourrait procéder comme cela, mais je vous avoue que je n'ai pas encore complètement arrêté ma position.

En tout cas, l'année 2022 sera véritablement consacrée à cette coconstruction du Code wallon du Tourisme pour implémenter toutes les recommandations qui nous viennent, comme je l'ai dit, de la Cour des comptes, des études et aussi des différentes observations du terrain et qui vont continuer à se poursuivre puisque tous les deux mois maintenant, via la mise en réseau des maisons du tourisme, nous aurons beaucoup plus d'informations sur les différents besoins et attentes du terrain.

Pour répondre à la question du budget, parce que je sens bien et j'avoue que je croyais que c'était plus du ressort de la Commission du budget. Au départ, un solde SEC prévoyait un solde de 4,3 milliards d'euros. Suite au rapport de M. Hilgers que vous avez tous très bien suivi puisque vous avez assisté aux auditions, il a été demandé de faire des efforts et d'avoir un solde égal à 4,15 milliards. Ce delta, ce sont les 150 millions d'euros. Mais c'est une différence en termes de cible et non en termes d'économie. C'est-à-dire que l'on avait projeté de différentes cibles pour tel montant, mais que l'on a réduit nos prétentions en diminuant nos cibles à concurrence de 150 millions. Mais il n'y a pas vraiment eu de véritable économie dans les différentes AB. Cette explication est-elle plus claire ? Je l'espère. Sinon je suis certaine que vos collègues en commission du budget auront peut-être encore eu plus d'informations.

Je vous propose, si vous le souhaitez, Monsieur le Président, de passer au Patrimoine.

Je vais peut-être commencer par la fiche « Plan de relance ». Il y a une fiche qui concerne la valorisation de biens à haute valeur patrimoniale et qui vise à lancer un appel à projets pour permettre de valoriser ou de sauvegarder certains éléments du patrimoine à haute valeur patrimoniale. Donc ce n'est pas uniquement dédié aux biens classés, mais à des éléments intéressants du patrimoine. C'est vrai que le patrimoine industriel fait partie de la DPR, qu'il y a effectivement des liens avec les différents *masterplans* qui sont en cours et avec lesquels nous avons travaillé. Vous me demandez quel est le lien avec les projets qui sont en cours au niveau de l'inventaire. Ces inventaires, vous m'interrogez souvent, sont en cours. Il y a une première phase qui a été finalisée au sujet du patrimoine en danger. Il y a une deuxième phase qui est en cours pour identifier les biens qui pourraient être valorisés. Tout cela est fait par l'AWaP, en partenariat avec la SPAQuE. C'est véritablement lié avec le projet de lancer cet appel à projets via le quatrième axe du Plan de relance qui concerne les matières tourisme et patrimoine.

Je vais peut-être prendre maintenant la situation de l'AWaP.

Au niveau de la situation de l'AWaP, nous avons poursuivi la mise en œuvre du plan d'action.

Je rappelle qu'un plan d'action a été pris dès ma prise de fonction, qu'il y a une communication régulière qui a été faite aux agents et directement de ma part.

Concernant toute la thématique qui est liée à la comptabilité, on a un comptable externe qui a aidé à mettre de l'ordre dans les procédures financières et budgétaires. C'est vrai que la Cour des comptes a pointé des retards en matière de reddition des comptes, mais que ce retard était désormais résorbé. Ici, en 2021, les comptes 2020 ont été remis dans les temps.

Au sujet de l'implémentation du comptable externe, il y a des points qui ont été déjà mis en œuvre, comme la séparation des fonctions en plus de la reddition des comptes. Le point d'attention pour 2022 est de travailler sur la réduction de l'encours, faire évoluer les projets et la mise en place d'un contrôle interne.

Concernant la désignation du manager de transition, il a pris ses fonctions à la moitié de l'année à peu près. Il y a un énorme travail qui a été réalisé. Maintenant, il y a véritablement un pilote dans l'avion, qui pilote véritablement l'institution, l'ensemble des directions concernées. D'ailleurs, il a été très réactif dans le cadre de la gestion de la crise des inondations, non seulement par rapport à l'AWaP en tant que telle, mais aussi par rapport aux services à assurer au niveau du citoyen.

Évidemment, dans ce plan d'action, il y a effectivement plusieurs actions qui ont été proposées : un travail de transversalité au niveau de l'administration, un travail de hiérarchisation des priorités qui est demandée au niveau de l'administration, des recrutements qui ont été opérés parce qu'il y avait eu effectivement beaucoup de craintes par rapport au recrutement. C'est vrai qu'il y a des revendications importantes. Là, on va effectivement travailler sur les besoins, mais en tout cas pourvoir aux différents recrutements pour assurer la continuité des services. Il y a effectivement une évaluation régulière de l'implémentation du plan. Maintenant, l'implémentation du plan relève véritablement de la responsabilité interne de l'institution, qui est pilotée directement par le manager de transition. C'est vrai que la situation continue, par moment, à être difficile, mais, en tout cas, les mesures sont prises pour faire monter en puissance l'AWaP.

Je sais qu'il y avait une question par rapport à l'AWaP encore. Monsieur Di Mattia, je ne sais plus. Vous me reviendrez, si je ne l'ai pas dit.

Voilà pour la situation de l'AWaP.

Pour la réforme du CoPat, je conviens avec Mme Goffinet que j'ai été très ambitieuse en termes de délais. Je le reconnais. Justement, cette réforme a fait l'objet d'énormément de réunions de travail. D'abord, elle vient essentiellement de groupes de travail mis en place au sein de l'AWaP pour améliorer les dispositifs.

Il y avait un impact administratif énorme qui venait de cette réforme et les agents n'étaient pas en mesure d'assurer. Il y a un travail qui a été fait au niveau de l'AWaP. Il y a eu une véritable coconstruction en tenant aussi compte de l'avis des usagers, notamment de l'Union des villes et communes, et du travail qui a été réalisé par la Commission royale des monuments, sites et fouilles. Il est vrai que du temps a été pris. Je ne le regrette pas puisque la note stratégique a déjà pu permettre de canaliser les ambitions. De cette note stratégique découlent différentes propositions qui seront donc dans le décret. Ce décret va commencer son parcours au niveau du Gouvernement wallon dans le courant de l'année 2022.

Il est vrai qu'il y a une volonté de clarifier la procédure d'autorisation patrimoniale. L'idée est de sortir la procédure d'autorisation patrimoniale de la procédure de demande de permis pour permettre un point d'entrée et de sortie avec des objectifs et des délais clairs pour le demandeur. Il y a aussi la volonté de travailler sur un nouvel outil qui va permettre de simplifier les différentes demandes des propriétaires, notamment via le Plan de gestion.

Le Plan de gestion est une vue sur 10 ans des différents enjeux et travaux à mener au niveau d'un bien ou d'un site. Afin d'éviter pour des tout petits travaux ou, par exemple, pour des opérateurs qui le doivent de demander des autorisations lors d'organisation d'événements, ce Plan de gestion permettra d'avoir une vision très claire de tous les processus et tous les travaux à mettre en place sans passer par la procédure d'autorisation patrimoniale. C'est un outil qui existe par ailleurs et dont on peut s'inspirer pour simplifier la législation du patrimoine en Wallonie.

Il y a aussi des mesures qui seront prises par rapport aux fiches patrimoniales en lien avec l'archéologie. Simplifier la fiche patrimoniale sur certains aspects et éviter de faire une fiche patrimoniale trop complète si l'on n'aboutit pas à une procédure de demande de classement. On limite donc la fiche patrimoniale à certains aspects. Après, s'il y a une demande de classement qui est en cours, une procédure de classement qui s'enclenche, on fera alors une fiche patrimoniale plus complète.

Il y aura aussi des réponses à apporter en matière d'inventaire. Il y a donc un inventaire régional et un inventaire communal qui suscite pas mal de débats. Il y a une proposition de supprimer l'inventaire communal et de travailler au niveau d'un inventaire régional, de donner aussi une réponse à la carte archéologique qui avait suscité beaucoup de débats puisque cela impliquait beaucoup trop de procédures pour les agents de l'AWaP. Là aussi, on va simplifier la procédure et beaucoup mieux circonscrire les enjeux de cette carte archéologique, trouver des réponses, Madame Goffinet, ce thème vous le connaissez très bien, au « détectorisme » par l'établissement d'un certain nombre de sanctions. Là aussi, il est important de pouvoir mieux sanctionner certaines infractions dans la mesure où il n'y a actuellement pas d'infraction dans le CoPat. Celles-ci sont reprises au Code de l'urbanisme, donc dans le CoDT. Il est donc important de pouvoir aussi identifier les différentes infractions au niveau du CoPat. C'est le cadre de contrôle.

Comme je l'avais déjà annoncé, il y a aussi une volonté de simplifier la Commission royale des monuments, sites et fouilles sous le modèle d'organisation de l'AWaP, notamment en matière de chambres, et cetera. Il y aura là aussi des propositions qui seront faites.

J'ai voulu vous répondre pour donner un peu les contours de ces orientations qui ont fait l'objet d'une note stratégique et de ce projet de décret qui est pour le moment en phase quasi finale de réflexion et de rédaction et qui pourra commencer son parcours réglementaire dans le courant de l'année 2022.

AWaP, CoPat, patrimoine industriel, j'ai répondu. Formation, c'est très important. Je voudrais vraiment rassurer M. Di Mattia en termes de formation. Nous avons deux outils fondamentaux qui sont la Paix Dieu à Amay et le Pôle de la Pierre à Soignies et qui seront évidemment mobilisés pour favoriser des formations,

donc participer à cet effort de relance aussi dans le cadre du secteur de la construction. Je dois vous dire qu'une étude socioéconomique va être lancée notamment au niveau des métiers de la pierre pour mieux connaître les besoins et l'offre de formation qui serait nécessaire. Un projet va donc démarrer.

Je suis aussi en discussion avec ma collègue Christie Morreale pour la reconnaissance des chèques-formations. Je souhaite remettre ces chèques-formations dans le circuit, donc j'attends la reconnaissance. Des contacts sont donc en cours entre nos cabinets pour remettre cette disposition en vigueur et pour accélérer la formation.

Je suis très sensible à l'accessibilité des PMR, que ce soit pour les différentes matières que j'ai dans mes compétences, principalement en termes d'accessibilité pour des biens patrimoniaux. C'est vrai que, pour le patrimoine, que ce soit d'ailleurs pour d'autres enjeux, énergétiques par exemple, les investissements doivent respecter les éléments qui ont contribué au classement ou à la protection du bien. C'est très délicat pour le patrimoine, mais l'on doit véritablement tout mettre en œuvre pour favoriser l'accessibilité des PMR dans les biens patrimoniaux. D'ailleurs, l'AWaP participe au plan de l'accessibilité du Gouvernement wallon, donc elle est impliquée dans ce plan qui est piloté notamment par ma collègue Christie Morreale en charge de l'Action sociale.

Je pense avoir fait le tour de la question. Si j'ai oublié une sous-question, n'hésitez pas à me le signaler.

M. le Président. – Je pense effectivement que vous avez été complète. On va le vérifier tout de suite.

La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, vous avez été très complète. Dans votre présentation, une chose qui a changé par rapport à l'année dernière est que le préambule a été beaucoup plus court. Ici, vous avez été dans le détail des sujets de fond qui vous occupent. Je vous remercie, à titre personnel et au nom de mon groupe, pour l'exhaustivité de la présentation.

Je vais revenir sur deux points. Je vous fais acte de la sensibilité que vous avez sur deux points, à savoir la formation d'un côté et l'accès PMR. Je voudrais vous interroger parce qu'ici nous sommes en train d'évaluer les budgets. Au niveau PMR, je vois un montant qui est zéro en engagement et 250 000 euros en liquidation. J'en déduis, sauf si vous me contredisez, qu'il n'y a pas d'élément neuf ou novateur, à moins que cela se retrouve ailleurs.

Par ailleurs, vous parlez également – et à juste titre, et je vous remercie de les évoquer de manière plus singulière, je ne l'avais pas fait explicitement dans mon intervention – d'Amay et de Soignies. Ce sont deux pièces maîtresses en matière de formation. Si j'entends le terrain et ce que l'on me dit, à tort ou à raison – mais je vous le relaie, je suis là pour cela –, c'est que le montant de 600 000 euros prévu dans le budget n'est pas suffisant. Il y aura sans doute des éléments complémentaires et des renforcements par d'autres intitulés, mais les 600 000 euros, ici, ne marquent pas l'attention que vous décrivez et la priorité que vous en faites en paroles.

M. le Président. – La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre pour les nombreuses réponses aux nombreuses questions qui lui étaient adressées. Pour ma part, je prends note que vous ne souhaitez pas mettre en place cette cellule de tourisme durable, mais que vous préférez avoir une approche stratégique et transversale durable à travers toute votre politique touristique. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Je voudrais apporter une précision par rapport aux PMR : ce à quoi vous faites allusion, c'est dans les AB, ce sont les suites d'un ancien appel à projets, qui est en phase de finalisation, mais c'est un appel à projets qui n'avait pas nécessairement révélé énormément de projets. Je le souhaite, dans les projets à venir, il y a le critère en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite qui sera prévu. C'est quelque chose d'important.

Par rapport aux budgets des différents centres de formation, je prends acte de votre remarque, mais je vous ramène à la discussion que l'on a eue par rapport aux cibles. Nous avons effectivement des cibles qui respectent cette trajectoire, il n'y a pas d'économie, mais on a effectivement des cibles qui restent dans la ligne de nos actions par rapport à ces pôles, mais qui doivent être orientées vers la relance, d'où le pôle de la pierre, et cetera.

M. Di Mattia (PS). – Juste une incise. Je prends acte que ce projet était en phase de clôture, mais la priorité par rapport aux PMR, où peut-on la retrouver sur un plan budgétaire ?

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Il y a effectivement tout le volet « Accessibilité, sensibilisation » que l'on mène avec Access-i, que vous connaissez bien, je ne vais pas le décrire. Je veux agir de manière transversale, et donc c'est la même chose dans les crèches, dans les infrastructures à créer ou à rénover, c'est un critère dans le cadre de l'octroi de subventions. C'est là où il se situe, c'est-à-dire que là où

il y aura des budgets publics octroyés à une politique, il faut respecter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

M. le Président. – Peut-on considérer que nous avons fini avec le chapitre « Tourisme et patrimoine » ?

Je pense que l'on y a consacré le temps nécessaire, sauf intervention de votre part.

Nous allons arriver au troisième chapitre, « Allocations familiales et infrastructures de la petite enfance ».

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, je dois vous remercier de la continuité du travail que vous menez pour tout le volet des allocations familiales, puisque vous êtes vraiment dans la continuité de la réforme mise en place sous la précédente législature. J'aurais quelques questions par rapport à ce volet d'allocations familiales : tout d'abord, je voudrais connaître en quoi consistent les modifications que vous souhaitez apporter au décret de février 2018. D'autre part, mes questions vont porter sur l'audit de la caisse publique. Pourquoi un tel audit a-t-il eu lieu ? Quels ont été les enseignements ?

Quant au retrait de la Flandre de l'Orint, vous l'avez évoqué dans votre exposé oral, cela semble avoir bien été anticipé, en tout cas négocié entre francophones. Mais ce retrait a-t-il eu ou aura-t-il des conséquences sur le paiement des allocations ? Je voudrais savoir si des moyens ont été prévus pour permettre à l'AViQ de procéder à des développements informatiques nécessaires pour garantir l'ensemble de ces paiements. Ce budget est-il *one shot* pour 2022 ou sera-t-il récurrent à présent ?

Par rapport au volet de la petite enfance, on l'a déjà évoqué en début de cette commission, puisque vous avez répondu à une question de mon collègue, M. Di Mattia, c'est la création de ces places d'accueil. J'ai néanmoins un souci par rapport à cet aspect-là. Je comprends bien qu'il y a un article qui se trouve… Plutôt, les montants se trouvent, pas chez vous, mais se trouvent dans les budgets du ministre-président et qu'une fois que les dossiers seront lancés, il y aura quelque part les moyens financiers pour pouvoir mettre en œuvre cette politique, ce plan de relance pour la création de ces nouvelles places d'accueil. Quoi qu'il en soit, si l'on regarde votre budget comme il est là, il n'y a pas les moyens financiers à l'heure actuelle – si je regarde bêtement au temps T – pour le lancement de ces appels à projets début de l'année 2022. Je reste un peu sur ma faim. Je ne voudrais pas que l'on perde – étant donné que ce dossier est vraiment prioritaire, on le dit à plusieurs ici au sein de cette commission – du temps dans des procédures administratives. Je voudrais être sûre et certaine que l'on puisse commencer rapidement la mise en œuvre des dossiers qui seront retenus dans le cadre de cet appel à projets.

J'ai une remarque sur le *baby pack*. Vous annonciez plusieurs fois des réflexions et donc je voulais savoir ce qu'il en était exactement parce que l'on n'en parle plus. Vous aviez dit que vous réfléchissiez à de nouvelles mises en œuvre, un nouveau système et donc je voulais savoir ce qu'il en était.

M. le Président. – La parole est à Mme Ahallouch.

Mme Ahallouch (PS). – Pour le volet « Allocations familiales », vous évoquez la nécessité de revoir à nouveau le décret 2018, comme vient de le dire ma collègue, notamment sur base de l'audit qui a été réalisé au sein de FamiWal.

Avez-vous déjà pu prendre connaissance de l'audit et de ses conclusions ? Si oui, le Comité de gestion de la caisse a-t-il remis un plan d'action permettant de répondre aux remarques formulées et avez-vous pu échanger avec lui à ce sujet ? Des moyens budgétaires seront-ils nécessaires pour assurer une mise en œuvre de ce plan d'action ou, à budget constant, la caisse pourra-t-elle assurer rapidement toutes les actions envisagées ?

Le cas échéant, faut-il crainte pour l'avenir de la caisse publique et surtout le paiement dans les temps des prestations familiales aux familles concernées ? Vu la concurrence ouverte dans le secteur depuis cette année, fin du moratoire empêchant le changement de caisse, la caisse publique a-t-elle perdu des parts de marché ou, au contraire, a-t-elle pu renforcer sa présence ? Le cadre du personnel est-il aujourd'hui complet chez FamiWal ?

Concernant le volet « Crèche et petite enfance », dans la présentation vous avez confirmé l'engagement pris à travers le Plan de relance wallon pour la création de nouvelles places subventionnées. Vous avez également expliqué la distinction entre les places qui font partie du plan européen et les autres. Pourriez-vous nous donner les critères qui permettent de fixer la répartition qui est envisagée pour ces places sachant que vous aviez annoncé votre volonté d'avoir un minimum de 33 places par commune ?

Vous en avez cité quelques-unes dans votre présentation, notamment des choses telles que les indices socioéconomiques et donc vous aviez proposé d'y revenir plus longuement au moment où l'on aborderait ce point.

M. le Président. – La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). – C'est encore relatif à l'appel à projets qui est prévu en 2022 pour créer 3 143 places subventionnées. On en a déjà pas mal parlé notamment avec la question de M. Di Mattia, mais je voulais savoir si cet appel à projets sera ouvert à tout type d'accueil ou bien comptez-vous privilégier l'une ou l'autre forme d'accueil ? Quelle place l'initiative privée, notamment d'entreprises, pourra-t-elle prendre dans cet appel à projets ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – On va d'abord aborder la situation des allocations familiales et puis on parlera des crèches.

Pour le décret qui est annoncé, ce sont des propositions de simplification, qui viennent de la pratique de terrain pour améliorer le dispositif et qui sont proposées par le comité de la branche famille de l'AViQ. Il n'y a pas d'impact budgétaire fondamental envisagé. C'est vraiment dans une optique de simplification et pour tenir compte des remontées du terrain. Ce sera en cours d'année.

Pour l'Orint, c'est un budget qui va permettre de finaliser le cadastre. De ce fait, l'AViQ aura un cadastre de manière pérenne et sera totalement autonome en matière de gestion des données et des allocations familiales. Il n'y a pas de retard de paiement ou de rupture à envisager dans ce cas.

Concernant la situation plus précise de FamiWal. Je vais vous rappeler le contexte de l'audit et ses conséquences. Diverses difficultés chez FamiWal ont été portées à ma connaissance. Ce sont quelques dysfonctionnements, par exemple la non-transmission des comptes 2019, la demande de moyens supplémentaires à ceux votés au Parlement wallon, mais finalement non utilisés. On parle également de problèmes dans l'application de la loi sur les marchés publics, de la présence d'indus dans le paiement des allocations familiales. Il y avait aussi des problèmes dans l'application du Code de la fonction publique, dans le paiement de la rémunération des agents dans le respect de la concertation syndicale, et cetera. Le Gouvernement a décidé de réaliser un audit transversal par le service commun d'audit qu'il a confié à Ernst & Young.

Cet audit s'est déroulé de mai à octobre 2021 et a porté sur les domaines suivants :

- les finances ;
- la gouvernance ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion des marchés publics ;
- la gestion de l'informatique.

Il y a eu différents entretiens de réalisés, mais également des revues documentaires, des analyses de données. Ces éléments ont fait l'objet d'une phase contradictoire dans laquelle ils ont été discutés et revus avec les équipes de FamiWal. Il y a un certain nombre d'observations, sur différents niveaux d'une criticité élevée ou très élevée. C'est apparu dans le domaine de la finance, de la gouvernance, de la gestion des ressources humaines, de la gestion des marchés publics et de la gestion de l'informatique.

Je ne vais pas aller plus dans le détail parce que cet audit va m'être présenté très prochainement, avant la fin de l'année 2021. Il y aura une présentation, mais des premiers résultats qui me sont rapportés, il y a effectivement des dysfonctionnements qui sont révélés, qui sont fondés et qui devront faire l'objet de recommandations et surtout de corrections pour améliorer la situation de FamiWal. Il y aura différentes recommandations quand j'aurai pu prendre connaissance de l'audit. FamiWal devra présenter son plan d'action.

Si j'ai souhaité procéder de la sorte, suite à la connaissance de potentiels dysfonctionnements, c'est justement, Madame Ahallouch, pour préserver la caisse publique, la renforcer et la rendre plus efficace et efficiente. En termes de part de marché, je vous avoue ne pas avoir l'information précise de votre demande, mais je n'ai pas connaissance de modifications sensibles de part de marché. Je crois qu'elles sont assez stables. De mémoire, je crois que la caisse publique regroupe 37 % des différents allocataires.

Concernant l'appel à projets et pour rassurer Mme Goffinet, pour les crèches, comme pour l'ensemble du Plan de relance, la méthodologie est la même. Le Gouvernement a approuvé cette méthodologie par une note du 14 octobre avec la gouvernance et la manière dont on va fonctionner sur le plan budgétaire. Les budgets de ces projets seront logés dans les allocations budgétaires du ministre-président et, au fur et à mesure, viendront alimenter les budgets des ministres fonctionnels. C'est donc la même chose pour l'ensemble des ministres du Gouvernement. C'est donc un plan assez ambitieux, je vous le concède : plus de 120 millions d'euros sont dédiés à la création d'accueil.

Il est évident que, au début du projet, on aura des dépenses d'engagement, mais les liquidations, ce sont des projets d'infrastructures, donc cela va nécessiter des procédures, des travaux. On est donc dans des délais qui dépassent une année.

Pour répondre de manière plus précise aux questions de M. Agache et de Mme Ahallouch au sujet de l'appel à projets, il est dédié aux pouvoirs locaux et ASBL. Des réflexions très intenses sont en cours aussi avec le monde de l'entreprise. Des projets sont d'ailleurs déjà lancés par les entreprises sous forme d'ASBL, donc il y a une ouverture au monde de l'entreprise. C'est une réflexion qui est beaucoup plus globale qu'uniquement l'infrastructure, mais qui touche aussi à l'ensemble de la dynamique de l'accueil de la petite enfance, notamment en termes de frais de fonctionnement qui relèvent plus de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour les 35 communes qui relèvent du Plan de la facilité européenne, 35 communes ont été identifiées qui

cumulent un faible taux d'emploi des femmes, un taux élevé de ménages de type monoparental, un faible revenu par habitant et un taux de couverture faible, donc sous les 33 % de places subventionnées. Ce sont des conditions qui ont été discutées et aussi demandées par l'Union européenne, puisqu'il fallait toucher les endroits les plus sensibles.

Pour le volet 2, il y a la volonté de créer 1 386 places dans le reste des communes de la région de langue française, puisque c'est une compétence qui relève uniquement des communes de langue française. Les nouvelles places seront réparties entre les arrondissements en proportion du nombre de places manquantes pour permettre d'atteindre au sein de chacune des communes un taux de couverture minimal en places subventionnées de 33 %. On a donc une approche bassin par bassin pour bien s'adapter et intégrer la dynamique des différentes sous-régions de Wallonie.

Ce qui est important dans ce projet, c'est qu'un accompagnement des auteurs de projets sera mis en place, notamment l'aide du SPW Action sociale dans la rédaction des critères et du contenu de l'appel à projets, la formation et un soutien aux porteurs de projet en matière d'écomatériaux, le suivi des demandes d'information des porteurs de projet et l'accompagnement des porteurs de projet dans la conception technique du projet, mais également dans le suivi des travaux.

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une sélection dans une programmation ONE intégrée à l'appel à projets, d'un subside à l'infrastructure – le taux d'intervention est de 80 % – et des aides APE, conformément au décret.

Concernant Baby-pack, Madame Goffinet, cela représente un budget de 150 000 euros. On l'a laissé tel quel au budget. On en avait déjà discuté en 2019 et en 2020, je crois que le projet relève d'une bonne intention, qui est d'aider certaines communes ou certaines associations qui n'avaient pas nécessairement pu être prises en compte ou qui n'avaient pas participé au plan Cigogne, mais sur le terrain il n'y a pas suffisamment de demandes. Je peux vous dire que, dans le cadre du BBZ, il a été constaté que le dispositif n'était pas efficace. Il y avait une demande de prêt de minimum 3 000 euros, d'une durée minimale de trois ans, plus une prime. La condition du prêt n'était pas bien perçue sur le terrain. La proposition de BBZ, c'est de supprimer le dispositif. Je vous expliquais tout à l'heure que les recommandations BBZ ne sont pas encore totalement implémentées, mais, effectivement, faut-il garder ce système par l'octroi d'une prime sans l'allier à l'octroi d'un prêt – c'est peut-être une piste – ou faut-il réallouer ce budget à d'autres besoins qui seront peut-être plus importants en tout cas au niveau du terrain ? La question est donc encore pendante. L'impact budgétaire, c'est important, car chaque euro compte, mais vous conviendrez que la priorité a été véritablement de nous baser et de nous concentrer sur le Plan de relance, qui est, effectivement, très important et plus urgent, comme vous l'avez vous-même indiqué.

Je pense avoir fait le tour des différentes questions et je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. – Quelqu'un souhaite-t-il à nouveau intervenir sur ce chapitre « Allocations familiales, infrastructures de la petite enfance » ?

Je ne vois pas de main qui se lève. J'en déduis donc que tout le monde a obtenu les réponses à ses questions.

Nous pouvons dès lors passer au quatrième et dernier chapitre « Sécurité routière ». Nous sommes donc toujours dans la discussion générale. Nous examinerons ensuite les différentes DO, où vous pourrez poser vos questions plus précises.

Quelqu'un demande-t-il la parole à propos de la sécurité routière ?

La parole est à Mme Ahallouch.

Mme Ahallouch (PS). – Le budget relatif à la sécurité routière est, lui aussi, revu à la hausse, Madame la Ministre. Des fonds complémentaires du Plan de relance et du Fédéral viennent s'ajouter à l'ambitieux programme pour notamment lancer des opérations pilotes de limitation de vitesse dynamiques. Pouvez-vous nous expliquer comment vous comptez déployer les futures caméras radars ? Selon quelles priorités et à quel rythme ?

Dans le cadre des États généraux de la sécurité routière, vous avez élaboré, avec vos homologues, un plan interfédéral dont l'objectif sera d'atteindre zéro victime sur les routes en 2050. Vous avez, en effet, affirmé dans la presse que le partage de la route est une notion essentielle pour diminuer l'insécurité routière et le nombre de victimes et que, parmi vos 10 mesures prioritaires, l'une concerne le renforcement de la sensibilisation et de la formation des usagers en matière de nouvelles formes de mobilité.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur cette stratégie dans le cadre des compétences wallonnes ?

M. le Président. – La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). – Les recettes du fonds budgétaire pour la sécurité routière qui permet le financement de l'AWSR augmentent de 1,7 million d'euros pour soutenir diverses initiatives en matière d'éducation à la sécurité routière en droite ligne des États généraux de la sécurité routière.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous détailler davantage les initiatives que vous envisagez à ce sujet ?

Dans le budget, des subventions aux écoles primaires et secondaires sont prévues à hauteur de 115 000 euros. Est-ce à ranger dans cette catégorie ? Sous quelle forme pratique comptez-vous procéder ? Sera-ce, par exemple, via des appels à projets ?

Le Fonds de la sécurité routière prévoit le développement de centrales des moins mobiles en milieu rural. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ces centrales ? Quels sont vos projets concrets en la matière ?

Enfin, il faut souligner aussi, comme Mme Ahallouch vient de le dire, la forte augmentation des montants affectés au Fonds des infractions routières, qui permettra, entre autres, de développer le maillage des radars sur des points sensibles de notre réseau routier. Un amendement déposé ici permet d'envisager une location de radars de type LIDAR, soit davantage de souplesse dans l'utilisation en la matière, ce qui est un point très positif.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Merci, Monsieur le Président.

Concernant le plan interfédéral, comme vous le savez, chaque entité fédérée s'est dotée de sa propre stratégie en matière de sécurité routière. Nous concernant, c'est suite aux États généraux de 2021. Cela s'articule autour de 10 mesures prioritaires en plus des actions menées tant par l'administration que l'AWSR. Dans le cadre du plan interfédéral, il s'agit de pouvoir mettre en place plus de discussion, de coordination entre les différents niveaux de pouvoir, chacun, bien évidemment, dans le domaine de ses compétences. C'est vrai que l'on a décidé, par exemple, en priorité, pour l'année 2022, de travailler sur un groupe de travail au sujet de tous les engins de déplacement électriques, particulièrement des trottinettes.C'est dans ce sens que l'on veut développer les collaborations.

Il y a deux fonds : le Fonds de sécurité routière, qui fait état de dépenses de 6,8 millions d'euros, et le Fonds des infractions routières.

Il y a quelques actions dans le Fonds de sécurité routière dont je peux vous parler. Ce sont toutes les actions relatives à l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière, comme le brevet du cycliste, les projets de soutien à différentes associations, le brevet du piéton – ce que font les gouverneurs de province pour 1,2 million d'euros –, les locations de LIDAR, certains logiciels informatiques qui concernent l'homologation de véhicules et le logiciel Chronos, qui est un logiciel d'examen pour le permis de conduire, est aussi financé à partir de ce fonds.

Dans le Fonds des infractions routières, il y a la subvention à l'AWSR et l'implémentation du plan Radar qui sont reprises. Je vous donnerai plus d'informations sur les différents budgets et les types de radars qui seront implémentés en 2022. Dans ce fonds, il y a également les locations de LIDAR, le marché qui permet de mettre à la disposition des zones ou des communes des LIDAR. Une dizaine de LIDAR sont en circulation. Un nouveau marché public sera lancé en 2022 pour prendre le relais du marché actuel. Il y aura effectivement 3 millions d'euros consacrés à la visibilité aux abords des écoles notamment par des marquages pour mieux rendre visibles ces abords d'écoles. Il y a aussi le logiciel informatique Scara qui permet la mise en place du traitement des infractions routières.

En ce qui concerne les 10 mesures prioritaires, je vais me limiter aux questions et notamment celle de M. Agache concernant la sensibilisation et les formations en y incluant les modes de déplacement.

Il y a le lancement du brevet du piéton à partir du printemps 2022 dans 20 classes de première primaire. C'est un projet pilote qui sera réalisé en collaboration avec l'ASBL GoodPlanet, qui dispense le brevet du piéton à Bruxelles. Par ailleurs, nous avons étendu à l'horizon 2022 le brevet du cycliste à 100 classes supplémentaires grâce à une enveloppe supplémentaire du Fonds de sécurité routière. Il y a actuellement 492 classes et 100 classes en plus seront envisagées pour étendre le brevet du cycliste. Je vais continuer les contacts pour développer le brevet d'une route partagée à différents niveaux du continuum pédagogique et notamment pour les secondaires. Elle n'est pas identifiée dans le budget, mais je n'oublie pas cette mesure.

Ces 10 mesures étaient échelonnées entre 2022 et 2024. Je crois qu'il n'y avait pas d'autre question sur l'implémentation de ces 10 mesures.

M. le Président. – Je me tourne vers les collègues.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – J'ai oublié les radars de M. Agache. Comme vous le savez, il y a différents types de radars. On envisage 49 radars fixes en 2022. Cela s'échelonne sur deux ans parce que n'oubliez pas qu'il y a toujours une différence entre l'engagement et la liquidation. Il y a eu aussi l'impact de la crise covid en termes de matériaux. Comme tous les secteurs, on est frappés par certaines pénuries. Pour 2021-2022, ce sont 49 radars fixes et 26 radars tronçons – vous connaissez ma préférence pour les radars tronçons puisque c'est plus efficace en matière de sécurité routière et en matière de modification du comportement des automobilistes – et six radars feux en 2022.

Mme Ahallouch (PS). – Je voulais juste remercier Mme la Ministre pour ses réponses puisque, jusqu'ici, je n'avais pas répliqué. J'attendais ma dernière intervention pour le faire.

M. Agache (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. Simplement, les centrales des moins mobiles en milieu rural – je voulais savoir un petit peu – dont le Fonds de la sécurité routière prévoit le développement. Je voulais un petit peu de précision par rapport à cela.

M. le Président. – Cela, c'est la question d'examen.

La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Là, je vais brandir mon joker, Monsieur Agache, parce que je ne sais pas où vous avez vu cela.

M. Agache (Ecolo). – Je vais rechercher dans le détail et je reviendrai.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Parce que les centrales de mobilité, effectivement, c'est tout un projet du Gouvernement qui est piloté directement par mon collègue, Philippe Henry. On travaille beaucoup ensemble. Mais je ne vois pas… Je veux bien me renseigner.

M. Agache (Ecolo). – Je vais retrouver la page et puis je reviens.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – C'est une compétence du ministre Henry. Donc, s'il apparaît dans mon texte, c'est une coquille.

M. le Président. – Quelqu'un d'autre a une question d'examen comme celle-là ?

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Ne croyez pas que je veux empiéter sur ses compétences, mais c'est vrai que la mobilité ne m'aurait pas déplu.

(Rires)

M. le Président. – Voilà, c'est dit.

La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre pour sa sincérité.

M. le Président. – C'est le jour des *coming out* et des déclarations. Ceci dit avec le petit clin d'œil.

Chers collègues, nous avons fait le tour de cette discussion générale. Je vous remercie pour la qualité des échanges. Nous passerons ensuite à la discussion plus technique, si vous avez des questions plus précises sur tel AB et tel mouvement.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 19 heures 33 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 19 heures 51 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1*BIS*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 8 ET 8*BIS*) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 8 ET 8*BIS*)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 10 *PARTIM* À 10*TER PARTIM*) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 10 *PARTIM* À 10*TER PARTIM*)

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. – Nous allons entamer l'examen particulier.

C'est le moment où l'on peut poser des questions un peu plus pointues après avoir échangé sur les axes plutôt généraux.

On commence, si vous le voulez bien, avec les recettes qui figurent à la page 11 du projet de décret. Les

recettes concernent la DO 9, la DO 11, la DO 14 et la DO 16.

Comme il n'y a pas grand-chose, je me permets de vous demander si je dois y aller DO par DO ou si l'on peut faire une intervention globale pour les recettes. Oui ? Je pense. Pour les dépenses, on va évidemment aller DO par DO.

Qui veut intervenir sur les recettes ?

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je vais regrouper une question parce que cela va être la même, que ce soit au niveau du CGT ou de l'AWaP. Elle porte plus concrètement sur l'AB 46.02 du CGT.

M. le Président. – L'AB 46.02 du CGT. Je le répète pour que Mme la Ministre puisse…

Mme Goffinet (cdH). – Ce sont des recettes en provenance du CGT. J'ai exactement la même question sur l'AB 46.01 qui concerne une recette en provenance de l'AWaP. On constate qu'il y a des prélèvements effectués dans la trésorerie, tant de l'AWaP que du CGT. Pour l'AWaP, on est à 12 300 milliers d'euros. Pour le CGT, on est 13 000 milliers d'euros.

Je voudrais simplement, Madame la Ministre, vous entendre sur ces prélèvements et les raisons de cette opération parce que, normalement ou plutôt traditionnellement, un gouvernement demande aux UAP de participer à un effort budgétaire. On procède généralement plutôt par une réduction des transferts en maintenant le niveau de dépenses et en demandant aux UAP concernées de compenser sur un prélèvement de leur trésorerie. Ici, on est plutôt dans un système où le Gouvernement a décidé de transférer d'autorité les moyens financiers. J'ose espérer que ce n'est pas un signe de défaillance vis-à-vis de ces UAP sur l'usage des moyens. Ou alors, est-ce une crainte sur la réalisation des moyens ?

En tous cas, je reste étonné de cette situation d'autant que, dans les exposés particuliers des deux UAP, on a l'apparition de deux nouveaux articles qui sont consacrés au Plan de relance. N'y avait-il pas une autre possibilité ? Celle de financer ces articles du Plan de relance en demandant aussi aux UAP de prélever sur leurs fonds de réserve.

Voilà mes questions. C'est la même pour le volet CGT ou le volet patrimoine.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres questions d'autres collègues concernant les recettes ? Je n'en vois pas.

Madame la Ministre, on est donc sur le 46.01 et le 46.02.

La parole est Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Par rapport à ce qu'indique Mme Goffinet, il est clair que la décision du Gouvernement a été de centraliser les trésoreries de certaines UAP dans le but d'améliorer le solde brut à financer, pour éviter une dégradation. Il y avait effectivement des trésoreries assez excédentaires du côté de l'AWaP et du CGT. Sans modifier ni obérer leur fonctionnement, l'AWaP contribue à hauteur de 12,3 millions d'euros et le CGT à hauteur de 13 millions d'euros.

Il s'agit bien évidemment d'une opération *one shot*, mais c'est la décision qu'a prise le Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Non, Mme la Ministre a répondu. Je comprends que c'est pour le solde brut.

M. le Président. – Voilà qui clôture l'examen des recettes. Nous passons aux dépenses. Cela commence à la page 20, dans le projet de décret.

Il y a toute une série d'articles qui sont concernés. Je m'en voudrais de ne pas vous demander si vous avez des commentaires sur les articles proprement dits avant d'en venir aux différentes DO. Je ne vais pas citer tous les articles, il y en a beaucoup. Y a-t-il des interventions là-dessus ? Je ne pense pas, mais je le fais par acquit de conscience.

On peut en arriver à la DO 02 « Dépenses de cabinet ».

Mme Goffinet (cdH). – Juste une question, les cavaliers budgétaires, on revient après ou on le fait tout de suite ?

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Je propose que l'on en parle maintenant si vous avez des réflexions par rapport aux cavaliers budgétaires.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Il y a le cavalier budgétaire pour les soutiens aux endroits de camp. C'est toujours mieux d'avoir un décret plutôt qu'un cavalier budgétaire. J'entends que cela va être revu dans le cadre de la réforme du Code du tourisme, mais cela me permet de poser une autre question sur le soutien aux endroits de camp. Je voudrais savoir si une analyse est en cours par rapport aux endroits de camp qui ont subi des inondations. Dans le cadre du tourisme, vous labellisez des endroits de camp, que ce soient des prairies ou des bâtiments en dur. Plusieurs sites sont trop

dangereux ou des endroits ne seront plus adaptés pour accueillir des jeunes. Va-t-il y avoir une analyse site par site, endroit par endroit, pour répondre aux attentes et éventuellement enlever certains labels s'ils ne correspondent plus ?

J'ai une question sur le cavalier budgétaire relatif aux allocations familiales. Je voudrais que vous me confirmiez ou m'infirmiez que ce cavalier consiste à répondre à une recommandation de l'Agence de protection des données.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Plusieurs amendements sont déposés pour ces cavaliers budgétaires. La ministre a justifié leur raison d'être dans son premier exposé.

En ce qui concerne la question de Mme Goffinet relative aux allocations familiales, c'est bien, sauf erreur de ma part, suite à un avis de l'Autorité de protection des données et à son avis, que l'on a dû procéder de la sorte pour cet amendement.

M. le Président. – Je propose de déjà répondre aux questions de Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Ma question portait sur ce qui est connu pour le moment qui se retrouve dans le budget : l'article 216.

M. le Président. – Il y a une proposition d'amendement sur l'article 216, à la page 5 des documents qui vous ont été remis.

Mme Goffinet (cdH). – C'est le plafond.

M. le Président. – Il y a bien un amendement sur l'article 216.

Mme Goffinet (cdH). – C'est pour le plafond.

M. le Président. – Je propose que l'on réponde déjà aux deux questions de Mme Goffinet et faire ensuite une présentation des amendements.

La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Concernant les cavaliers budgétaires, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure : à part l'amendement qui concerne le cavalier budgétaire relatif aux allocations familiales dans le but de bien correspondre à l'avis de l'APD qui est nouveau, l'ensemble des cavaliers budgétaires, mentionnés ici dans le document, sont des cavaliers budgétaires d'années antérieures, dont celui de soutien aux endroits de camp. Si je ne me trompe pas, il relève encore de mon prédécesseur.

À ce sujet, il y a deux écoles. L'école du Conseil d'État qui estime qu'une fois qu'un cavalier budgétaire est adopté, il produit ses effets avec le décret. L'Inspection des finances estime que c'est une application annuelle, puisqu'elle est liée au budget.

Par souci de sécurité juridique, on a réintégré tous les cavaliers budgétaires. Il y en a qui ne figurent pas tels quels, parce que l'ensemble des cavaliers budgétaires n'a pas nécessairement été géré par l'administration, d'où les amendements de la majorité.

Pour le cavalier qui concerne les allocations familiales en lien avec l'APD qui figure dans le document, il y a un amendement technique de précision pour respecter l'avis de l'APD.

Pour votre question sur les endroits de camp, c'est une question importante parce que vous savez que, suite aux inondations, il y a eu tout un recensement qui a été fait par le CGT sur l'impact des inondations au niveau du tourisme en général et des infrastructures touchées, que ce soit campings ou endroits de camp. Il n'y a pas d'information systématique concernant les endroits de camp, mais il y a 358 opérateurs qui ont été impactés par les inondations. Tout un travail se poursuit, notamment sous la houlette du Commissariat général à la reconstruction.

Néanmoins, ce serait bien de faire le point avec l'ASBL Atouts Camps que nous soutenons et qui est chargée, par le code, de la politique d'implémentation des endroits de camp. Une analyse a été faite par le CGT et se poursuivra avec le Commissariat à la reconstruction.

Comme vous le savez, il y aura des enjeux importants en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. En termes de localisation d'activités, des orientations sont déjà données. Les *masterplans* qui vont être développés par le ministre Borsus vont donner des recommandations. Tout le Gouvernement sera impliqué, puisque cela concerne toutes les activités.

Il est clair que, dans les zones à aléa élevé, il n'y aura plus aucune implantation. Les endroits de camp sont aussi concernés parce que, si le plan d'évacuation a permis d'évacuer les endroits de camp assez rapidement et efficacement – cela a été relayé en Commission d'enquête –, il faut éviter de prendre des risques si des catastrophes se produisent encore dans le futur.

Pour le reste, je laisse la parole pour les autres amendements

M. le Président. – Je propose que l'on en vienne aux autres amendements. Il y en a 15 au total. Ils prévoient d'insérer un article 215/1, un article 216/1, un article 180/1, un article 180/2. Je pense que j'ai cité les articles qui étaient…

Je laisse peut-être Mme Sobry prendre la parole. Je ne sais pas si M. Di Mattia souhaite se joindre. Faites comme vous le voulez.

La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Mes collègues me compléteront peut-être si j'oublie quelque chose. À part les amendements qui font référence aux cavaliers budgétaires, dont la ministre vient de parler et qu'elle vient d'expliquer, il y a effectivement, sauf erreur de ma part, deux amendements qui valent la peine – ils en valent tous la peine – d'être détaillés. Je trouve que cela n'a pas beaucoup de sens de les présenter un par un étant donné qu'ils répondent tous à la préoccupation que la ministre vient d'expliquer, à savoir une prudence pour assurer la sécurité juridique vis-à-vis de l'avis de l'IF. Il y a donc l'amendement – ils ne sont pas encore numérotés – qui se trouve en page 5 des documents que nous avons reçus, relatif au plafond de rémunération pour les jeunes qui suivent une formation, notamment dans les métiers en pénurie, et ce, pour répondre à la volonté du Gouvernement d'œuvrer à combler ces métiers en pénurie. L'amendement propose d'augmenter le plafond dont il était question, de sorte que les personnes concernées ne se fassent pas attraper avec les allocations familiales et qu'ils puissent toujours en bénéficier.

Le deuxième se trouve à la page 13 et continue jusqu'à la page 14 et est relatif aux hébergements touristiques qui ont dû, dans le cadre des inondations, mettre leurs infrastructures à disposition pour accueillir les personnes sinistrées. L'amendement vise à ce que ces hébergements-là ne soient pas pénalisés au niveau des subventions qu'ils reçoivent, car, pour recevoir des subventions, il y a toute une liste de conditions à respecter, notamment une condition relative au maintien de l'affectation touristique. Cet amendement vise simplement – il a une durée limitée – à ce que ces hébergements dits touristiques ne soient pas pénalisés du fait d'avoir mis à disposition leurs infrastructures pour accueillir les personnes sinistrées. Sauf erreur de ma part, ce sont les deux seuls amendements qui sortent du cadre des cavaliers budgétaires.

M. le Président. – Parfait. Je signale que vous avez reçu les amendements et ces derniers sont signés par Mme Sobry, Mme Kelleter et M. Di Mattia.

Y a-t-il des questions sur ces amendements ? Je précise qu'on ne les vote pas ici. Je l'ai dit tout à l'heure, mais je le répète. Nous ne devons pas procéder aujourd'hui à un vote. On peut simplement en discuter. Ils seront soumis au vote en Commission du budget.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Pour qu'ils soient soumis à un vote en réunion de la Commission du budget, il faut pouvoir clarifier certains éléments.

Première réflexion : pourquoi arrive-t-on avec autant d'amendements, maintenant, que l'on n'a pas su anticiper ? J'entends bien que, par précaution, vous avez évoqué – Mme la Ministre l'a évoqué en tout cas – le fait de pouvoir clarifier et d'avoir une sécurité juridique, puisqu'elle nous a relaté ce que l'IF considère et ce que le Conseil d'État considère. Il me semble que l'on aurait pu prendre cela en compte avant.

Néanmoins, j'ai une question sur la page 11. Dans la justification, il est écrit : « Ajout d'un article XXX insérant au sein du Code wallon du tourisme », au titre « Dispositions transitoires ». J'aimerais savoir de quoi il s'agit.

M. le Président. – C'est dans la justification à la page 11. C'est parce que l'on n'avait pas encore la numérotation à ce moment-là, tout simplement.

Mme Goffinet (cdH). – J'ai la même question sur la page 14. Nous faisons référence – et ce n'est pas dans la justification, mais dans l'article de loi – aux articles XXX et XX10*bis* et c'est ma première remarque par rapport à ce point-là.

Pour cet amendement-là, non seulement il y a les XX qui n'envoient à rien du tout, mais je m'interroge sur l'effet rétroactif.

Mme Sobry (MR). – Vous avez répondu, Monsieur le Président, pour la première question par rapport aux articles XX qui sont dans la justification. On ne connaissait pas encore la numérotation.

Pour le dernier, à la page 14, qui, là, est dans la rédaction en tant que telle, cela n'avait pas encore été modifié quand on a distribué les copies, mais cela a été modifié en tant que tel. Et donc, cela devient – on va donner les copies – la phrase devient : « L'article entre en vigueur ». L'article, tout court.

M. le Président. – On parle bien de la page 14 ?

D'accord.

Page 14, la dernière ligne avant le chapitre « Justifications », au lieu de « les articles XX et XX *bis* », c'est « l'article entre en vigueur ».

Mme Goffinet (cdH). – Et donc il n'y a plus d'effet rétroactif.

Alors, pourquoi l'effet rétroactif ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

La question c'est : « Pourquoi un effet rétroactif ? »

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Si je me

souviens bien, il y a, dans le cadre des inondations, des hébergements touristiques qui ont été sollicités par le ministre du Logement, notamment pour, le cas échéant, mettre leurs biens à disposition des sinistrés. Le ministre du Logement, à travers tout un ensemble de dispositifs, a mis en place une prime pour inciter certains propriétaires à mettre leurs biens à disposition des sinistrés. Or, le Code wallon du tourisme prévoit que, si les dispositions du code ne sont pas respectées, à savoir que le bien doit être affecté à une destination touristique, ils risquent d'être pénalisés. C'est pour éviter une telle situation que, juridiquement, on prend un amendement dans le cadre d'un cavalier budgétaire, pour ne pas pénaliser – il y a 18 cas, donc ce n'est pas non plus énorme – les propriétaires qui auraient mis leurs biens. Parce que, juridiquement, le CGT pourrait réclamer les subventions. Donc, c'est juste un cadre juridique pour sécuriser cette situation.

M. le Président. – Tout s'explique, comme dirait l'autre.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Les amendements sont déposés par les parlementaires, mais ce sont bien les amendements de Mme la Ministre et donc je reviens à mon histoire. Je regrette que l'on n'ait pas su anticiper les choses plus tôt.

En me montrant la correction de la phrase, M. le Secrétaire me fait état qu'il y a un changement aussi à un autre article. Donc, si moi je n'ai pas les mêmes documents que ceux qui sont déposés en commission, c'est un peu compliqué.

M. le Président. – Rassurez-vous, Madame Goffinet.

Je veux bien qu'on… Mais on ne doit pas le voter maintenant, donc vous devez comprendrez tout de même : ce n'est pas la première fois que l'on vient avec des amendements. Quelle que soit la majorité, et quand le cdH était aux affaires, il y avait quand même aussi des amendements qui arrivaient.

Vous êtes responsable de vos propos.

Mme Goffinet (cdH). – Je n'ai pas de problème, Monsieur le Président.

M. le Président. – Je peux comprendre que vous vouliez faire la clarté, mais il y a eu, effectivement, en attente de la numérotation, ce n'est apparemment pas toujours si facile.

Mme Goffinet (cdH). – Je n'ai pas de souci à ce qu'il y ait des amendements qui soient déposés. Je voudrais juste que les documents qui nous sont distribués soient bien ceux dont on est en train de discuter. Or, je constate que ce n'est pas le cas.

Je demandais donc des éclaircissements.

M. le Président. – Je me renseigne dans mon oreillette. Une petite seconde.

OK, on a la version définitive ici parce qu'il y a une coquille qui a été repérée entre le moment où l'on a distribué aux différents parlementaires les différents amendements.

Errare humanum est.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Par rapport à la remarque de Mme Goffinet, on est vraiment dans de la technicité. Si ces amendements sont déposés, c'est parce qu'ils n'ont pas été correctement transcrits par l'administration au moment de rédiger le budget.

Il n'y a pas d'intention politique. C'est juste réparer – cela peut arriver – un oubli ou un problème dans la transmission d'informations.

Il n'y a pas de volonté de rajouter de la matière en plus à l'intention des députés qui n'auraient pas été correctement informés. Je vous ai expliqué le cadre général. Les deux nouveautés sont celles pointées par Mme Sobry. La rehausse du plafond des allocations familiales suite aux mesures prises par le ministre Borsus par rapport aux apprenants, c'est une mesure positive pour les citoyens. Je me voyais mal ne pas la défendre, d'autant plus que des mesures ont été prises par les ministres Borsus et Morreale pour les secteurs en pénurie.

La modification que vient d'expliquer Mme Sobry est aussi dans l'intérêt des hébergements touristiques, mais c'est véritablement des modifications techniques qui n'orientent pas nécessairement de manière significative les débats que l'on a sur le budget. Néanmoins, je comprends, en tout cas pour les députés, particulièrement de l'opposition, que l'afflux de documents est quelque chose qui n'est pas très agréable. Je vous prie donc d'excuser le Gouvernement.

M. le Président. – Madame Goffinet, on ne pas va passer la nuit là-dessus. Vous avez compris que, sur le fond, il y a juste une question de numérotation parce que, entre le moment où ils ont été rédigés et le moment où ils arrivent ici, il faut que les services puissent insérer, mettre des numéros. On ne doit pas les voter aujourd'hui, mais soyez rassurée, en Commission du budget tout sera *pico bello* et peut-être que, d'ici là, il y aura encore une petite coquille. Ce n'est pas impossible, cela peut arriver, la perfection n'étant pas de ce monde.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je vous ai juste fait part, Madame la Ministre, d'un regret que ces dispositifs-là, ô

combien importants, n'aient pas pu être anticipés et pensés dès le début par l'administration. Je vous fais juste part de mon regret.

M. le Président. – Vous l'aviez déjà dit deux fois, donc c'est bien acté. On a bien noté votre frustration à ce niveau-là.

Je vous propose de passer à la DO 02 « Dépenses de cabinet ». Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette DO ? Je n'en vois pas.

Concernant la DO 09 « Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques », il y a les programmes 09.13, 09.04, 09.08. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Sur le programme 09.04 « e-Wallonie-Bruxelles Simplification », la rémunération passe de 3 165 milliers à 3 557 milliers d'euros. Je voudrais avoir un complément d'information pour savoir si c'était dû à l'indexation ou s'il y avait de nouveaux recrutements sur ce poste.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Par rapport à eWBS, vous savez qu'il est financé et géré conjointement par la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'AB dont vous faites état concerne les rémunérations, donc l'augmentation est due à l'indexation. Il faut toutefois savoir que le SPW Digital reprend différents services : eWBS, géomatique et éthique. Mais, cela n'apparaît pas tel quel dans le budget, puisque la transcodification des visas par WBFin sera réalisée à l'horizon de janvier 2023. Dans la grande dynamique de recrutement que l'on a évoquée tout à l'heure au SPW Digital, ce n'est pas repris ici, mais repris dans l'AB qui concerne l'ensemble de la fonction, de toutes les rémunérations des fonctionnaires, qui est l'AB 11.03.

M. le Président. – La deuxième question porte sur le programme 09.08 « Tourisme », en page 45.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – C'est plus particulièrement sur la page 47, puisque cela concerne l'AB 41.10.40.

M. le Président. – En page 47, effectivement.

Mme Goffinet (cdH). – Je m'étonne de la manière dont est rédigé le commentaire de l'article : « Sera octroyée une subvention éventuelle dans le cadre de la crise covid afin de financer un plan de relance du secteur touristique ». Le secteur touristique est pourtant bien inscrit dans le Plan de relance. Je m'étonne donc des termes « une subvention éventuelle ».

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Vous avez tout à fait raison. C'est une coquille. Ce sont les AB qui vont réceptionner les montants qui sont logés, pour le moment, chez le ministre-président.

M. le Président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – J'ai une question un peu macro qui porte sur la même division organique, au programme 09.08 « Tourisme ». Au total, il y a environ 65,360 millions d'euros, soit une croissance d'environ 2,6 millions d'euros par rapport au budget initial 2021. Dans cette croissance, il y a beaucoup de choses hétérogènes : l'intervention régionale en faveur du CRAC, la subvention au CGT – qui est diminuée, mais qui s'explique par la réorientation des moyens vers un nouvel AB qui reprend les moyens dévolus à WBT –, la subvention à WBT, puis des cavaliers qui conditionnent la politique que vous entendez mener. Sur quelle orientation porte principalement cette augmentation de 2,6 millions d'euros ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Pour les dotations au CGT et à WBT, il n'y a pas d'augmentation. C'est l'indexation qui explique la différence. Si des cavaliers ont des impacts budgétaires, ils sont compris dans les budgets. Les budgets du CGT et de WBT sont définis et votés par le Parlement. Ils ne vont donc pas évoluer. C'est pour cela qu'il est très important de passer en revue tout cela, mais ce sont des budgets définis.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Pour en revenir à la subvention pour la mise en œuvre du Plan de relance, vu que les montants sont logés auprès du ministre-président, dans quel délai des montants seront transmis sur votre budget fonctionnel afin d'alimenter et mettre en œuvre les premières fiches du Plan de relance ?

Mon autre volet de questions porte sur la subvention en faveur des actions touristiques cofinancées par les fonds FEDER. C'est en page 47, à l'AB 41.040. Là aussi, je me pose des questions sur le commentaire de l'article.

(Réaction de Mme la Ministre De Bue)

M. le Président. – Cela ne correspond pas, Madame Goffinet, mais Mme la Ministre peut déjà répondre à la première question.

La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Par rapport à l'engagement et à la liquidation, une méthodologie du Plan de relance a été approuvée par le Gouvernement wallon. Dès qu'une note au Gouvernement fait l'objet d'un accord au niveau du Gouvernement, les moyens sont engagés et transférés à partir de la provision du ministre-président. Comme vous avez pu le voir dans le budget du CGT, une estimation de 7,6 millions d'euros est prévue pour l'année 2022. Le calendrier sera déterminé par le dépôt des notes au Gouvernement.

M. le Président. – J'ai un AB 41.01.40, un AB 41.10.40 et un AB 41.11.40, mais je n'ai pas de 41.0.40.

Mme Goffinet (cdH). – C'est le 41.01, en fait. Ce n'est pas à la page 47, mais la page 46.

M. le Président. – D'accord, on est bien sur le 41.01.40. C'était une coquille chez Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Oui, excusez-moi.

Je vais faire le lien avec un commentaire qui se trouve dans l'AB 46.12, page 175, puisque le CGT indique, là, qu'il subsiste des arriérés concernant la période 2019-2020 et 2021 que la Région doit rembourser au CGT.

Je voulais avoir un éclaircissement par rapport à cela. Dans quel délai ces arriérés vont être réglés et si oui pourquoi les AB et les crédits de liquidation…

M. le Président. – Vous pouvez répéter les deux AB concernées, ou cela va, Madame la Ministre ?

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Je réexplique.

Ici, l'AB à la page 46, c'est pour la nouvelle programmation. Si elle est égale à zéro, c'est normal puisque cela fonctionne suivant les mêmes modalités que le Plan de relance.

Pour les remarques que vous indiquez, à juste titre, j'ai déjà pu le dire parce que la Cour des comptes l'avait relevé dans son rapport et, même si M. Dumont ne l'a pas réexplicité, en fait, effectivement, dans le budget du CGT, à plusieurs endroits, pour la programmation actuelle des Fonds FEDER, le CGT, dans son budget, indique qu'il n'a pas été remboursé des déclarations de créance qu'il a introduites auprès du ministre-président pour la DO 34.

Mais entre-temps, en septembre, l'ensemble des déclarations de créance introduites par le CGT ont été honorées par la DO 34 et donc, tous les commentaires qui apparaissent à plusieurs endroits du budget – puisque cela dépend évidemment des articles budgétaires concernés, mais chaque fois en lien avec la première programmation des Fonds FEDER – sont effectivement mentionnés, mais n'ont plus lieu d'être actuellement puisque les remboursements ont bien été effectués par la DO 34.

M. le Président. – Est-ce clair pour vous, Madame Goffinet ?

Mme Goffinet (cdH). – Dernière question, c'était simplement, par nouvelle programmation, connaître si un appel à opérateurs avait déjà été lancé ou va être lancé et si l'on pouvait déjà connaître les projets qui seront sur cette nouvelle programmation.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – On a prévu les AB budgétaires, mais, en fait, les programmations ne sont pas encore connues à ce stade, en tout cas pour les matières qui relèvent du tourisme. C'est encore un peu tôt, mais on l'a prévu dans le budget et donc, au cas où l'on pourra mettre en œuvre les projets.

M. le Président. – Peut-on passer à la DO 10 « Secrétariat général » qui comprend le programme 10.01, 10.026, 10.029, 10.085 ?

Y a-t-il des demandes d'explications ?

La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Je suis au 10.029.

On voit que ce programme connaît une augmentation importante de ses moyens d'action : plus 4 millions d'euros suite à la mise en place, fin 2021, de la CIO Team. Ce sont des moyens qui se retrouvent à l'AB 10.10 et qui devront être reventilés vers les AB ad hoc avant d'être engagés.

Vous l'avez un petit peu évoqué tout à l'heure, Madame la Ministre, mais pourriez-vous davantage concrétiser l'utilisation de ces moyens ? Peut-on savoir quels sont précisément les leviers IT identifiés et le calendrier estimé de mise en œuvre ?

M. le Président. – Y a-t-il d'autres questions ou voulez-vous répondre de suite à celle-là, Madame la Ministre ?

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Je crois que je vais peut-être vous renvoyer à la discussion générale parce que j'avais été questionnée sur les projets de digitalisation et je les ai passés un par un en revue et ce sont ces projets-là, en fait. Donc ce sont les plateformes, plateformes subventions, autorisations, sanctions, et c'est la priorité pour 2022. Ensuite, il y a les projets reliés au CRM et à l'OpenData qui, eux, dépendront des recrutements au SPW Digital.

Sincèrement, si vous allez voir dans le compte rendu, je les ai vraiment explicités.

M. le Président. – Mme Sobry ira voir.

Mme Sobry (MR). – Oui, j'ai dû avoir un moment d'absence, désolée. Je n'y manquerai pas.

M. le Président. – Cela arrive. Personne n'est parfait. Je vous le disais.

Qui doit encore prendre la parole ?

La parole est à Mme Kelleter. On est donc bien dans la DO 10.

Mme Kelleter (Ecolo). – Exactement. Je parle du programme 85, l'AB 12.10 « Moyens mis pour développer des clauses environnementales ».

M. le Président. – Juste une petite seconde, c'est pour laisser… Mme la Ministre doit à chaque fois aller retrouver… Vous avez vos notes, mais elle doit jongler. On est au programme 10.85 et l'AB 12.10.

Mme Kelleter (Ecolo). – Pardon, je n'ai pas du tout noté les pages, je vais essayer de les retrouver.

M. le Président. – Page 75, dit votre collaborateur, qui connaît le budget par cœur.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Je veux bien retrouver la note, mais j'ai décrit tout le programme du fameux DDD, le Département développement durable, en long et en large, avec à chaque fois les projets. Je peux répéter, mais…

Mme Kelleter (Ecolo). – Non, ce n'est pas pour vous faire répéter ce que vous avez dit, mais pour une question de détail. Dans cet AB, on trouve que des moyens sont affectés pour développer des clauses environnementales dans le cadre du décret imposant l'insertion de clauses environnementales, sociales et éthiques. C'est un décret qui a été voté fin de la dernière législature. Je voulais juste savoir si les moyens, les clauses environnementales qui seront développées, serviront à préparer la mise en œuvre du décret imposant l'insertion de clauses environnementales, sociales et éthiques en conditions d'octroi de subsides.

M. le Président. – On est donc sur une question sur l'AB 12.10.

Mme Kelleter (Ecolo). – C'est pour savoir s'il y a un AGW en cours de préparation.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Oui, il faut préparer les clauses avant. Un groupe de travail va être mis en œuvre pour les clauses environnementales.

Mme Kelleter (Ecolo). – Merci beaucoup. Vous n'avez pas encore le calendrier ?

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Non, parce qu'on doit mettre en place le groupe de travail. C'est prématuré pour 2022. Je préfère être claire.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – J'ai juste une question sur le programme 10.01 « Fonctionnel » : l'accompagnement BBZ. Vous avez déjà répondu en partie lors des discussions générales, mais je voulais revenir un instant sur cet accompagnement, parce qu'ici on parle d'une seconde tranche donnant lieu à un second marché. Est-ce attribué avant la fin de l'année ou début de l'année ?

Quelle sera exactement la mission de cet accompagnement dans ce cadre-ci ?

M. le Président. – On est dans le programme 10.01 « Fonctionnel ».

La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Il y a 700 000 euros en liquidation, mais on a engagé du budget en 2021. Pour l'accompagnement RH, il y a deux choses importantes à retenir. C'est l'accompagnement des équipes, donc du management, et, là, le Gouvernement vient d'attribuer le marché. Il y a les 15 jours de la clause de *standstill*, et l'on va pouvoir lancer ce marché et l'attribuer.

Concernant l'accompagnement individuel, la question est toujours en suspens pour voir si l'on va

lancer un marché ou si l'on va peut-être trouver les ressources en interne. En termes budgétaires, on est évidemment dans les clous. L'autre AB, où c'est zéro, cela vise des projets d'investissement, par exemple est-ce que BBZ va impliquer l'achat d'un programme informatique ? À ce stade, il n'y a pas d'élément pointé, mais on peut tout à fait, à un moment donné, réalimenter l'AB. Elle a été créée dans ce but-là.

M. le Président. – Je vois que Mme Goffinet semble se satisfaire de la réponse. Peut-on considérer en avoir fini avec la DO 10 ?

On passe à la DO 11, mais dans le but d'être encore plus précis, je vous propose d'aller programme par programme. Cela évitera – je comprends la ministre – de faire des allers-retours.

Donc, nous sommes dans la DO 11 « Personnel et affaires générales ». Dans le budget, cela commence à la page 78. On commence avec le programme 11.031 « Gestion du personnel » et uniquement sur ce programme-là. Y a-t-il des questions ?

Je n'en vois pas.

Sur le programme 11.032 « Ressources humaines, sélection, formation, fonction publique ».

Je n'ai pas la page précise, mais le chapitre commence à la page 78. Je n'ai pas noté toutes les pages.

Il n'y a pas de question sur le 11.032.

Alors le 11.033 « Affaires juridiques ».

Oui, Madame Kelleter, si vous avez la page, cela sera toujours plus facile pour s'y retrouver. En tout cas le numéro de l'AB.

La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – Je suis désolée, je n'ai pas le numéro de la page. Mais j'ai le numéro de l'AB. C'est le 12.01

(Réactions dans l'assemblée)

Pour la question, on supprime cet AB et on le transfère au développement durable. Est-ce que vous pouvez juste préciser les raisons pour le transfert de cet AB ? Merci.

M. le Président. – Le 12.01 dans le programme 11.33.

Mme Kelleter (Ecolo). – Qui concerne l'Observatoire de la commande publique wallonne.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Ce département-là est passé au département de la DDD, donc Développement durable.

Mme Kelleter (Ecolo). – Oui exactement. Je voulais savoir pourquoi. Pour quelles raisons ?

(Réaction d'un intervenant)

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Oui. Vous savez que le secrétaire général a une vision stratégique en matière de développement durable. Suite à cela, il a été proposé de déplacer. Qu'est-ce ?

Mme Kelleter (Ecolo). – C'est l'Observatoire des marchés publics.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Justement, cela vaut quand même la peine puisque c'est cela l'enjeu, de rendre les marchés publics plus performants en termes de développement durable et donc c'était plus cohérent de le mettre dans la DDD.

Mme Kelleter (Ecolo). – Ce n'est pas une critique. Cela a beaucoup de sens. Je voulais juste être certaine.

M. le Président. – La curiosité n'est pas un vilain défaut et toutes les questions sont bonnes à prendre.

Monsieur Di Mattia, vous avez une question sur le 11.033 « Affaires juridiques » ?

La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Je vous avoue que je ne sais plus si c'est bon ou pas. Moi, c'est à la page 91 et c'est la 11.11. Mais je ne sais pas si c'est le bon moment.

M. le Président. – On va dire que c'est le bon moment. C'est l'AB 11.11.

M. Di Mattia (PS). – C'est une question toute simple, Madame la Ministre. C'est un nouveau service d'audit et je voulais un peu comprendre sa fonction et sa pertinence aujourd'hui puisque c'est sur une base d'un arrêté de gouvernement qui remonte tout de même à un certain temps. Donc simplement les missions de ce nouvel audit.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Le service commun d'audit, il existait déjà. Enfin, je veux dire que

les services existaient en tant que tels. Il y a effectivement eu – et la DPR le prévoyait – une démarche qui visait à remettre au sein d'un service commun toute une série de services d'audit qui existaient de manière disparate dans l'administration. Donc, c'est un projet que l'on a mené conjointement avec Frédéric Daerden, puisque c'est une compétence commune. C'est pour mettre en place une plus grande synergie entre les différents services d'audit et, surtout, une volonté d'optimisation des audits. C'est pour cela qu'il y a une AB spécifique qui a été créée. Donc on a passé l'arrêté l'année dernière.

M. le Président. – Donc, on en a fini avec la DO 11 ?

On passe à la DO 12 « Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication » qui comporte un programme : le programme 12.039. Dans le budget, cela commence à la page 119.

Y a-t-il des questions sur ce programme 12.039 « Gestion informatique du SPW » ?

Si vous êtes dans l'autre salle, n'hésitez pas à crier très fort, car, par exemple, Mme Grovonius, je ne vois que son ordinateur. Je déduis qu'elle est toujours présente devant son ordinateur.

Il n'y a pas de question concernant la DO 12.

On passe à la DO 14 « Mobilité et infrastructures ».

Page 126, il y a trois programmes. Je propose de faire les choses dans l'ordre pour permettre à tout le monde de suivre. Le programme 14.0.44 « Action et coordination des politiques de mobilité et de sécurité routière », donc le 14.0.44.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je voulais revenir à ce programme parce que, ici, les crédits d'engagement et les crédits de liquidation sont assez stables. Je voudrais revenir quelques instants sur l'AB 33.05.00 et 43.05.22. Parce que, là, ces AB, elles sont mises à zéro tandis que l'ensemble des moyens sont mis sur l'AB 45.03.24. C'est celle qui concerne les subventions aux écoles primaires et secondaires.

Ma question, Madame la Ministre, c'est, tout simplement, pourquoi on prive les secteurs hors enseignement de moyens pour sensibiliser à la sécurité routière ? Y a-t-il des moyens qui sont envisagés pour compenser ce budget ? Peut-être que cela se retrouve plutôt chez votre collègue, le ministre Henry.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Vous connaissez mon attachement à la sensibilisation et l'éducation des enfants. On a voulu tout rassembler dans une seule AB pour lui donner un peu plus de moyens. Pour ne pas léser les autres acteurs qui pourraient être aussi sensibilisés à la sécurité routière, on a des moyens via les fonds. Donc, il n'y a pas de moyens en moins, mais, ici, j'ai préféré tout rassembler sur une seule AB.

M. le Président. – C'est presque cosmétique en quelque sorte.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – C'est parce que, comme la sécurité routière était un élément vraiment important, cette prévention – Mme la Ministre l'a déjà évoquée plusieurs fois – et cette sensibilisation, je m'inquiétais et donc, je voulais être sûre qu'il y ait quand même les moyens financiers pour financer au-delà des écoles.

Je suis satisfaite de la réponse.

M. le Président. – Monsieur Di Mattia, sur le même programme. Sinon, je me fâche. Le 14.0.44.

La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Sur le même programme, Monsieur le Président, sans problème. Il y a une inquiétude, Madame la Ministre, et je crois qu'elle se loge à ce niveau-ci. Un certain nombre d'ASBL ont la crainte de perdre un subside. J'imagine donc que c'est bien l'AB 33.05 qui met un terme pour aller vers le 43.05, c'est-à-dire une subvention auprès des écoles. Que va-t-il advenir de ces ASBL qui œuvrent à la prévention à laquelle vous être attachée ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Il n'y aura pas de différence, au contraire. Les ASBL vont continuer à être soutenues. Toutes celles qui œuvrent notamment pour l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière en milieu scolaire, mais d'autres également. D'ailleurs, l'Inspection des finances souhaite que l'on réfléchisse à un cadre réglementaire pour mieux orienter ces subventions, donc reconnaître ces ASBL. Il y aura donc aussi un souci d'objectivation.

Il n'y a véritablement pas de souci en termes de moyen, mais un travail qui va être fait l'année prochaine, ou en tout cas qui devra être fait à un moment donné, pour objectiver et donner un cadre en termes, notamment, d'agrément par exemple. Il y a donc vraiment la volonté de pérenniser certaines actions.

M. le Président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour le principe. Il est tout à fait rassurant.

J'en déduis donc, sur un plan purement de l'architecture, que ce n'est pas sur ces AB-ci que se situent… OK, parfait.

M. le Président. – Parfait. On passe au programme 14.0.50 « Fonds budgétaire, Fonds de la sécurité routière », le 14.0.50. Avez-vous des renseignements, des questions, des états d'âme, que sais-je ? Non.

Le 14.0.53, on est toujours dans la DO 14. Il s'agit ici du « Fonds des infractions routières régional ». Je ne vois pas non plus de bras.

Je peux donc passer à la DO suivante, la 16, « Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie ». C'est une DO qui comporte un seul programme, c'est le 16.21 « Monuments, sites et fouilles ». Pour les Petit Poucet, c'est à la page 133. Quelqu'un a-t-il des questions, des précisions ?

La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Juste une question très générale aussi auprès de Mme la Ministre. En fait, l'augmentation globale de la dotation… On est bien à la division 16, Monsieur le Président ?

M. le Président. – Oui.

M. Di Mattia (PS). – Programme 21 « Sites, monuments, fouilles ». Vous avez expliqué parfaitement et dans le détail, Madame la Ministre. Donc, ici, l'augmentation globale de la dotation à l'AWaP est estimée, si nos calculs sont exacts, à 747 000 euros. Est-ce que, tout simplement, c'est à la hauteur des ambitions pour l'année 2022 ? Ou alors, il y aura d'autres sources de financement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Comme vous le savez, les dotations, qui ont évolué uniquement en fonction de l'indexation – dans les moyens supplémentaires qui sont possibles compte tenu de la trajectoire budgétaire de la Région – viendront du Plan de relance. Mais donc, évidemment, il y a toute une réflexion par rapport aux moyens compte tenu aussi de la législation.

M. le Président. – OK pour vous, Monsieur Di Mattia ? Pas d'autre question sur cette DO 16 ? Je n'en vois pas.

On peut passer à la DO 17 « Pouvoirs locaux, actions sociales et santé ». Il y a deux programmes. Le 17.093 « Dotations diverses aux politiques de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles ». Y a-t-il des questions sur ce programme-là ? Monsieur Agache ?

La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). – Merci, Monsieur le Président. À l'AB 41.05, page 137, dans le commentaire, on parle de diminution de moyens demandée par le Conseil général de FamiWal, alors qu'en fait, quand on regarde le tableau des chiffres, on passe de 32 269 000 euros en 2021 à 32 000 514 euros en 2022. Donc, c'est une augmentation de 245 000 euros. On parle de diminution, mais c'est une augmentation.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – En fait, il faut évaluer le chiffre par rapport à l'ajusté et non au budget initial.

M. le Président. – Voilà, vous revenez en deuxième session, Monsieur Agache. Je vous taquine. Vous connaissez la maison.

M. Agache (Ecolo). – Oui, pas de souci. J'ai été un habitué des secondes sessions.

M. le Président. – Vous avez d'autres questions sur ce programme 17.093 ?

La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Oui, à la page 138, 139, 140, les AB 41.22 et 41.23. On voit une diminution pour les caisses privées. On a vu, à l'AB 41.05, une augmentation des frais de fonctionnement pour la caisse publique. Le nombre de dossiers gérés par les caisses privées et publiques suit-il la même courbe ? Ou peut-on expliquer ces flux financiers différemment ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – C'est une question importante qui nécessite une explication. Effectivement, il y a une trajectoire de financement qui est différente pour les caisses privées que pour les caisses publiques. Cela vient du décret de 2018. En tout cas, ce que je dois faire, c'est évaluer la situation avec les caisses privées parce qu'il y a une volonté de responsabilité des caisses privées dans la gestion des dossiers, mais on constate, à la suite de la mise en œuvre du décret, qu'il y a certains effets pervers. Parfois, quand une caisse privée augmente ses parts de

marché, elle peut avoir une diminution de sa dotation. On doit étudier cette situation pour permettre aux caisses privées de poursuivre leur mission et éviter ces effets pervers. Nous sommes en discussion avec les caisses privées et aussi avec l'AViQ pour voir comment on peut stabiliser, pérenniser, le financement des caisses privées, tout en les responsabilisant, bien sûr. Comme je vous l'ai indiqué suite à la question de Mme Ahallouch sur la caisse publique, il y a aussi un certain nombre de points d'attention qui proviennent de l'audit auxquels nous allons aussi donner réponse. Mais donc, ce sont bien deux systèmes différents et des mesures seront prises pour avoir une bonne gestion des données publiques, mais aussi permettre aux caisses privées de fonctionner et donc répondre à leur mission.

M. le Président. – C'est bon pour vous, Monsieur Agache ?

M. Agache (Ecolo). – Oui oui, merci pour la réponse.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres questions sur ce programme 17.093 ? Je n'en vois pas.

Le 17.095 « Crèches et petite enfance », on est toujours dans la DO 17 ? Non.

Nous pouvons en arriver aux annexes. Nous allons examiner toute une série d'UAP ou d'agences en tout cas.

On commence par l'AWaP, l'Agence du patrimoine. Des questions, des précisions à demander ? Non.

Le Commissariat général au tourisme, le CGT ?

Vous aussi, vous devez retrouver la page. Merci d'y aller doucement quand vous donnez votre numéro d'AB, de manière à permettre à Mme la Ministre de s'y retrouver.

Sur l'AWaP, la parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Il y avait une question technique, Madame la Ministre. L'AB 41.01, un surplus de trésoreries qui devait être dirigé vers la Région wallonne. Il me semble que peut-être vous y avez partiellement répondu tout à l'heure.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – C'est à la page 162, n'est-ce pas ?

M. Di Mattia (PS). – Oui, c'est cela.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Effectivement, ce sont des mesures qui ont été prises pour améliorer le solde brut à financer. C'est à partir de la trésorerie. C'est une centralisation des trésoreries qui n'ont de toute façon pas d'impact tant sur les activités tant du CGT que de l'AWaP, puisque, si vous devez dépenser, il y a un impact SEC. Cela n'a pas d'impact en fait.

C'est pour améliorer le solde brut à financer.

M. Di Mattia (PS). – Vous l'aviez évoqué tout à l'heure, mais pas en ces termes.

Une seconde question, c'est la dernière pour l'AWaP. Je vois à l'AB 43.07, le petit patrimoine public, je ne reviens pas sur les montants, parce qu'ils peuvent connaître des évolutions, mais sauf erreur de ma part, je ne vois rien en matière de petit patrimoine privé.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Si, il y a une AB. Je vais vous la retrouver.

En fait, il faut savoir que, dans les budgets, tout ce qui concerne le secteur public et le secteur privé est séparé. C'est partout comme cela.

L'AB au-dessus, 43.06, vous avez vu, elle est mise à zéro, parce que c'était de la législation antérieure.

M. Di Mattia (PS). – C'est peut-être cela qui m'a induit en erreur.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Cela, effectivement, c'est l'ancienne législation avant le CoPat, parce que maintenant on ne fait plus la différence « Restauration, entretien du petit patrimoine populaire de Wallonie ».

Pour le privé, c'est la 33.09. Là, elle est à la page 162. Il y a également un montant pour le patrimoine privé.

M. Di Mattia (PS). – Vous avez raison, je vois d'ailleurs que le montant a été diminué de 50 %, mais j'imagine que c'est lié à....

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Je ne vois pas de diminution.

M. Di Mattia (PS). – L'année dernière, j'avais deux fois 300 000.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Il y a deux fois 300 000 euros :

- 300 000 pour le privé ;
- 300 000 pour le public.

M. le Président. – Vous filez en deuxième session aussi.

Y a-t-il d'autres questions sur l'AWaP ? Dans l'autre salle non plus.

On passe au CGT. Dans le budget, c'est à la page 171. Y a-t-il des questions supplémentaires ? On a déjà beaucoup parlé du CGT tout à l'heure, mais peut-être tout n'est-il pas clair.

La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). – Des petites questions, l'AB 33.12, à la page 212, « Subventions tourisme aux ASBL », aucun paiement n'est prévu en 2022. J'aimerais une petite explication.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – C'est normal. En fait, on est dans la programmation 2021-2027. Il n'y aura pas de liquidation en 2022.

M. Agache (Ecolo). – Oui, mais 2021-2027, cela fait déjà deux ans. C'est peut-être logique, mais cela me surprend. Si vous dites que c'est l'idée habituelle dans ces cas-là.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Les programmations, c'est ce que j'indiquais tout à l'heure, je crois que c'était à Mme Goffinet, les appels à projets n'ont pas encore été lancés.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet sur le CGT.

Mme Goffinet (cdH). – Oui et plus particulièrement sur le volet « Reconversion des campings suite aux inondations », pourriez-vous nous indiquer les modalités, le calendrier de l'appel à projets annoncé, si vous le savez déjà ? Par rapport à cet appel à projets, y aurait-il une priorisation de certains endroits ? Si je prends la vallée de la Vesdre ou encore à Durbuy, les campings ont été fortement touchés. Vont-ils être prioritaires ou pas ?

Ensuite, pourquoi un plafonnement de 250 000 euros par projet ? Sur base de quels critères cela a-t-il été effectué ?

Enfin, concernant l'article 76.01, destiné aux recettes des ventes des biens du CGT. Dans le commentaire de l'article, il est indiqué que, au moment de la confection du budget, il n'y a eu aucune vente. Je voudrais avoir l'information, y a-t-il seulement eu une seule vente depuis la confection des budgets, depuis le début de la législature ? Je n'ai pas l'impression, mais je voudrais avoir une confirmation.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Pour les campings, il y a effectivement eu une réflexion au niveau du CGT, une concertation aussi avec le secteur, avec la fédération, dans le cadre du suivi et des mesures à prendre pour la reconstruction des campings. Je crois que c'est un chiffre qui a été concerté avec le secteur. La priorisation va être les zones les plus touchées et les zones rouges. On verra quelles mesures seront prises par rapport aux zones d'aléa d'inondation.

Enfin, il est très important que l'on doive accélérer la conformité des campings à la législation. Vous savez que des mesures ont déjà été prises pour faire en sorte que les campings ne soient plus situés en zone d'aléa d'inondation, donc bien avant la catastrophe que nous avons connue. On doit maintenant aider les campings à se relocaliser.

La deuxième question concernait la vente. Une vente est dans le *pipe*, mais n'a pas été mise dans le budget, pour être prudent en termes de recettes. C'est la vente des prés de Tilff, où tout un travail a été fait avec la Commune d'Esneux-Tilff. Nous verrons, compte tenu de la situation de cette commune, qui a été très impactée par les inondations, comment le dossier va évoluer. On n'a donc pas intégré la recette dans le budget à ce stade.

M. le Président. – Pour d'autres questions sur le CGT, la parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Pour compléter par rapport au volet « Inondations », avez-vous déjà une idée d'à peu près quand les appels à projets vont être lancés ? Dans les trois mois, dans les six mois ? C'est pour donner des perspectives aux opérateurs.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Je voudrais bien donner des perspectives, mais si j'en donne et qu'elles ne sont pas réalisées, cela ne va pas non plus. Je crois que c'est dès que possible, en tout cas dans le courant de l'année 2022. La reconstruction prendra du temps. On est ici sur des structures plus légères que des infrastructures de type bâtiments ou routes, mais il y a énormément de travail dans les zones sinistrées.

M. le Président. – La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). – Cela concerne l'AB 51.05, page 231, les subventions aux hébergements touristiques. Quand on additionne les subventions aux hébergements, aux campings et aux endroits de camp, on atteint 1,9 million d'euros, et pourtant on engage 3,8 millions d'euros. Je voulais savoir où allait le 1,9 million d'euros restant.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – C'est le montant des hôtels. Vous avez les hôtels qui sont budgétés à 1,9 million d'euros. Vous avez les hébergements de terroirs à 880 000 euros, les campings à 896 000 euros et les endroits de camp à 124 000 euros. Cela fait bien 3 millions d'euros.

M. Agache (Ecolo). – D'accord. Excusez-moi. Je n'avais pas vu les hôtels.

J'avais une dernière petite question concernant l'AB 63.13, à la page 250, « Subventions au développement du massif forestier et *resort* touristiques ». Je voulais avoir quelques précisions sur cette notion de *resort* touristique. À quoi cela correspond-il ?

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – C'est une question que je comprends tout à fait. Je me la suis moi-même posée.

M. Agache (Ecolo). – J'ai réussi ma seconde session, Monsieur le Président.

(Rires)

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Effectivement, dans cet AB-là, il y a différents projets qui sont en cours de finalisation et en bonne voie. Ce sont les aménagements des étangs de Virelles et la création de la base de loisirs à Neufchâteau. Si les projets, qui sont déjà en cours de conception depuis un certain temps, sont plus importants que les 600 000 euros budgétés, vous savez bien que, dans ce cadre, des réallocations budgétaires sont possibles. À ce stade, on a deux projets qui concernent cet AB.

M. le Président. – En avons-nous fini avec ceci ? Non. Il y a encore M. Di Mattia, je pense.

La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – J'ai deux questions pour le CGT dans l'AB 63.06. Madame la Ministre, le programme « motor-home », vous l'étalez jusque fin 2023. C'est la temporalité sur laquelle je m'interroge. Je pense que vous avez à peu près tous les outils en main. N'est-ce pas une programmation qui aurait pu se clôturer fin 2022 ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – C'est toute la question de l'encours que nous évoquions tout à l'heure en partie lors de la commission, mais aussi en aparté tout à l'heure avec M. Agache. Il y a effectivement un décalage entre l'engagement des montants et la liquidation des montants qui est dû au retard que prennent les projets. Il y a effectivement des projets plus importants en termes d'infrastructures qui nécessitent plus de temps, mais cela concerne aussi les motor-homes. Il y a parfois des projets qui sont freinés dans leur accomplissement pour différentes raisons. Parfois, les porteurs de projet n'ont peut-être pas nécessairement les budgets suffisants pour le développer eux-mêmes conjointement avec les subventions de la Région. Tout cela est propre à tous les projets de la Région en termes d'investissement. C'est véritablement l'encours.

Ce n'est pas dans cet AB-là d'ailleurs – M. Agache l'avait évoqué tout à l'heure lors de la discussion générale – qu'il y a le plus grand encours, mais c'est un point d'attention. Vous avez raison. L'encours doit être mieux maîtrisé. C'est un peu ce que l'on évoquait tout à l'heure pour l'AWaP avec la fonction du comptable pour voir comment éviter des encours qui datent de plusieurs années. C'est la même chose ici, en tourisme, où l'on a parfois des encours énormes parce que ce sont des projets qui prennent du retard.

J'ai vécu la même chose lorsque j'étais en charge des pouvoirs locaux. C'est ce que je disais tout à l'heure, en rénovation et revitalisation urbaines, j'ai été confrontée à cela aussi et j'ai dû prendre un arrêté pour limiter l'encours, c'est-à-dire que les projets qui étaient vieux et qui dépassaient un délai étaient supprimés de l'encours. Je crois que, dans l'ensemble du budget de la Région, c'est véritablement un point d'attention sur lequel nous devons travailler pour limiter l'encours.

M. Di Mattia (PS). – Très bien.

Autre chose, mais c'est purement technique. Si ce n'est pas totalement pertinent, je m'en excuse par avance. À deux reprises, j'ai vu que, en termes de balisage, on mettait zéro. Par exemple, à l'AB 12.08 et l'AB 33.07, si l'on remet à zéro, c'est que cela a du sens. Je m'interrogeais.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Il ne faut pas vous inquiéter. En fait, ce sont – je parle de mémoire – des projets qui sont finançables par une autre AB, notamment, si je ne me trompe pas, par les équipements.

M. le Président. – Parfait. En a-t-on fini avec le CGT ? Il semble que oui. Nous pouvons dès lors passer à Camille. C'est le nom d'une caisse d'allocation familiale, pour ceux qui ne le sauraient pas. Pas de question sur Camille ? Merci pour elle.

Questions sur Immowal ? Pas de question.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur Immowal, Infino Wallonie, KidsLife ou Parentia ? Non.

Nous arrivons à l'OPT – WBT. Personne ne demande la parole.

Nous passons à l'examen de l'annexe 10.

Tout d'abord, avec l'AViQ, qui est une compétence partagée entre les ministres De Bue et Morreale. Y a-t-il des demandes de précision ? Je ne vois pas de main qui se lève.

Nous passons à l'École de l'administration publique. La ministre nous en a parlé tout à l'heure. Personne ne demande la parole.

Nous passons à la Caisse publique wallonne d'allocations familiales, FamiWal. Il n'y a pas de question.

Nous examinons le Service social des services du Gouvernement wallon, le SSRW.

Nous passons à l'examen de la note de genre.

(Réactions dans l'assemblée)

Y en a-t-il que je n'ai pas cité ?

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Oui, mais vous ne sauriez pas le citer puisqu'il n'y a pas les documents.

Je voulais avoir des informations sur l'abbaye de Villers.

M. le Président. – Elle y était l'année dernière, mais pas cette année-ci effectivement. Je crois que c'était une erreur qu'elle y soit l'année dernière, si je me souviens bien.

La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – En fait, ce n'est pas obligatoire de la joindre au budget. On ne les a pas eus.

Ce n'est pas une structure gérée par la Région wallonne. Elle reçoit une subvention de fonctionnement de l'AWaP parce qu'elle gère des propriétés régionales, mais elle est dotée d'un conseil d'administration qui est indépendant de la Région. La Région a ses représentants.

M. le Président. – Peut-on passer à la note de genre ?

La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – Concernant la note de genre, c'est vraiment une note assez étoffée et qui a aussi évolué par rapport à l'année passée.

Un monitoring sur la mixité des juridictions a eu lieu. Pouvez-vous nous préciser le coût que cela a représenté et les budgets engagés sur les années à venir ? Parce qu'on prévoit de pérenniser ces monitorings. Pouvez-vous préciser la fréquence à laquelle ils sont réalisés ? Une ou deux fois par an ?

J'ai une question concernant les formations au *gender mainstreaming*. On prévoit la désignation des référents de genre dans chaque administration qui recevront des formations spécifiques. Avez-vous déjà budgétisé ces formations spécifiques dans le budget 2022 ?

Enfin, vous évoquez, dans votre note, que la sensibilisation au harcèlement sexuel et sexiste existe. Qu'a-t-on fait dans le cadre de cette sensibilisation ? A-t-on donné des formations spécifiques pour lutter contre le harcèlement sexuel et sexiste ? Si oui, pour quel budget ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Par rapport au jury, il y a un monitoring dans le cadre de la mise en œuvre du plan genre. À mon sens, cela ne nécessite pas de budget spécifique. Cela a été fait, je pense, en interne par le SPW.

Pour les référents, nous devons travailler… Comme vous le savez, le plan de genre est coordonné par la ministre en charge de l'égalité hommes/femmes qui est Mme Morreale. On doit s'entendre pour savoir combien de référents on désigne dans l'administration. Suite à cela, on définira le nombre et le budget afférent aux référents.

Les formations qui peuvent être organisées pour la sensibilisation sont comprises, pour le moment, dans le budget global des formations.

M. le Président. – Nous arrivons au bout de l'examen de ce projet de décret.

Des amendements n° 1 à 15 (Doc. 728 (2021-2022) N° 4) ont été déposés.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – La Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine recommande, par 8 voix et 1 abstention, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* de la ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, la confiance est accordée au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – La question orale de M. Fontaine à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « le Plan interfédéral de sécurité routière » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :
- M. Hazée, sur « la généralisation des zones 30 kilomètres par heure en ville » ;
- Mme Bernard, sur « les conséquences de l'annulation des voyages scolaires sur les opérateurs touristiques wallons » à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 21 heures 12 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Laurent Agache, Ecolo
Mme Fatima Ahallouch, PS
Mme Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière
M. Michel Di Mattia, PS
M. Benoît Dumont, Premier Auditeur à la Cour des comptes
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
Mme Gwenaëlle Grovonius, PS
Mme Anne Kelleter, Ecolo
M. Olivier Maroy, Président
Mme Rachel Sobry, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APD	Autorité de protection des données
APE	aide à la promotion de l'emploi
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWaP	Agence wallonne du patrimoine
AWSR	Agence wallonne pour la sécurité routière
BBZ	budget base zéro
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
CCTB	cahier des charges type Bâtiments
CDD	contrat à durée déterminée
CDI	contrat à durée indéterminée
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CGT	Commissariat général au tourisme
CIO	Chief Information Officer
CITW	Centre d'ingénierie touristique de Wallonie
CO_2	dioxyde de carbone
CODECO	Comité de concertation
CoDT	Code du développement territorial
CoPat	Code wallon du patrimoine
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CRM	Centrale régionale de mobilité
DDD	Département développement durable
DNF	Département de la nature et des forêts
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
DTIC	Département des technologies de l'information et de la communication
EAP	École d'administration publique
eWBS	e-Wallonie-Bruxelles Simplification
FamiWal	Caisse wallonne d'allocations familiales
FAQ	frequently asked questions / foire aux questions
FEDER	Fonds européen de développement régional
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GROW	Growing a Resilient Organic World
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
IF	Inspection des finances
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IPW	Institut du patrimoine wallon
IT	information technology (technologies de l'information)
LIDAR	light detection and ranging (détection et télémétrie par laser)
MI	Mobilité et Infrastructures
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
OPT	Office de promotion du tourisme de Wallonie et de Bruxelles (ASBL)
Orint	Organe interrégional pour les prestations familiales
OWT	Observatoire wallon du tourisme
PIB	produit intérieur brut

PIVOT	base de données de Partage de l'Information pour la Valorisation de l'Offre Touristique
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PMR	personne à mobilité réduite
PNR	Programme national de réforme
PNRR	Plan national de relance et de résilience
PoC	proof of concept (preuve de concept)
PRW	Plan de relance de la Wallonie
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RH	ressources humaines
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SePAC	Secrétariat pour l'aide à la gestion et au contrôle des cabinets
SIRH	Système d'information de gestion des ressources humaines
SOCAMUT	Société des cautions mutuelles de Wallonie (SA)
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	service public fédéral
SPW	service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
TPE	très petite(s) entreprise(s)
UAP	unité(s) d'administration publique
VTT	vélo tout-terrain
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon
WBT	Wallonie Belgique Tourisme (ASBL)